

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS
ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président
M. MICHEL RIVARD, Vice-président
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire
M. GILLES FORTIN, Commissaire
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire
M. LESLY HILL, Commissaire
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Montréal, le 4 février 2020

Volume 22

ROSA FANIZZI & CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	3
PRÉLIMINAIRES	4
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
ANNE-MARIE LEPAGE JOSÉE LEPAGE CHRISTIAN ROUSSEAU	7
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL	
CATHERINE HAREL BOURDON BENOIT LAFOREST JEAN OUMET GÉRALD GAUTHIER	59
AVENIR D'ENFANTS	
JULIE MELOCHE SONIA DALY	118
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS	
MARIE-ÈVE CLÉMENT VÉRONIQUE MENAND	174
TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES MARIE-CLAIRE RUFAGARI	224
RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT ET PRÉVENTION AFRO-CANADIEN ASS. DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE CÔTE-DES-NEIGES UNIVERSITÉ MCGILL, ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL	
TANIA CALLENDER TIFFANY CALLENDER ALICIA BOATSWAIN-KYTE	275

LISTE DES PIÈCES

PAGE

4 février 2020 : Mémoires des témoins des audiences de 2019 (Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Alliance des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, DPJ et DP du Québec, Rond Point, Papas en action, Directrices et directeurs du Programme jeunesse et Directrices et directeurs régionaux de la santé publique du Québec

5

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce quatrième (4e)
2 jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour. Alors nous débutons notre journée
8 d'audience. Bienvenue à toutes et à tous. Avant de
9 débiter, quelques points d'infor... en fait, un
10 point d'information. Vous allez remarquer jusqu'au
11 treize (13) février, il va parfois nous manquer des
12 commissaires. Prenez-le pas personnel lorsque vous
13 arrivez ce matin, mais ça va être comme ça jusqu'au
14 treize (13) février parce qu'en même temps que les
15 audiences nous tenons aussi des forums citoyens et
16 intervenants. Alors en ce moment j'en ai qui sont à
17 Gatineau, donc ça va être un roulement comme ça, il
18 va souvent manquer de commissaires jusqu'au treize
19 (13) février, la fin des forums citoyens et
20 intervenants.

21 Donc, l'autre chose, nous avons reçu des
22 témoins en deux mille dix-neuf (2019), qui nous ont
23 envoyé leurs mémoires par la suite, alors avant de
24 recevoir nos invités je vais demander au greffier
25 de déposer formellement ces mémoires s'il vous

1 action, Directrices et directeurs
2 du Programme jeunesse et
3 Directrices et directeurs
4 régionaux de la santé publique du
5 Québec

6
7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci, Monsieur le Greffier. Alors c'est maintenant
9 le moment d'accueillir madame Anne-Marie Lepage,
10 qui est sous-ministre adjointe à l'éducation
11 préscolaire et à l'enseignement primaire et
12 secondaire au ministère de l'Éducation et de
13 l'Enseignement supérieur, bienvenue. Madame Josée
14 Lepage, on ne se trompera pas ce matin, qui est
15 directrice générale de Service de soutien aux
16 élèves. Bienvenue, Madame. Et monsieur Christian
17 Rousseau, qui est directeur général des Ressources
18 en encadrement pédagogique. Bienvenue, Monsieur
19 Rousseau.

20 Alors votre témoignage devrait nous
21 permettre d'aborder notamment les enjeux relatifs à
22 la scolarisation de jeunes qui sont suivis en
23 Protection de la jeunesse, de même que les défis de
24 collaboration entre le réseau de l'éducation et de
25 la santé et des services sociaux. Alors nous avons

1 soixante minutes (60 min) ensemble, on vous a
2 suggéré quinze minutes (15 min) de présentation, on
3 va vous demander de vous tenir à quinze minutes
4 (15 min) de présentation pour permettre ensuite une
5 période d'échange avec les commissaires. Ça va?

6 Mme ANNE-MARIE LEPAGE :

7 Très bien.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Avant de vous laisser la parole, je vais demander
10 au greffier de vous assermenter s'il vous plaît.

11

12 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
13 SUPÉRIEUR

14

15 **ANNE-MARIE LEPAGE,**

16 **JOSÉE LEPAGE,**

17 **CHRISTIAN ROUSSEAU,**

18 (Sous serment)

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors la parole est à vous.

22 Mme ANNE-MARIE LEPAGE :

23 Madame la Présidente, je vous remercie de
24 m'accueillir aujourd'hui à titre de représentante
25 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement

1 supérieur avec mes collègues. C'est un privilège
2 pour nous de pouvoir contribuer à vos travaux, que
3 nous avons suivis de près depuis vos tout débuts,
4 il faut le dire. En effet, on a une professionnelle
5 de notre Ministère qui a suivi toutes les séances
6 de travail que vous avez faites, Valérie, elle est
7 ici aujourd'hui. Elle nous tient au courant, elle
8 nous fait part d'éléments qui pourraient alimenter
9 notre réflexion afin que nous puissions travailler,
10 comme Ministère, de concert avec vous et dans le
11 même sens. Nous encourageons aussi les
12 professionnels, directions et enseignants du réseau
13 à prendre part aux forums que vous organisez dans
14 les diverses régions.

15 C'est donc dans cet état d'esprit qu'on se
16 présente ici aujourd'hui devant vous, ayant pris
17 connaissance avec attention de vos premières
18 recommandations et on a hâte de voir les prochaines
19 pistes que vous nous soumettez.

20 On est d'avis que cette responsabilité
21 partagée de la société de prendre soin avec
22 bienveillance de tous les enfants, mais plus
23 particulièrement de ceux qui sont les plus
24 vulnérables, et bien ça doit être le résultat d'un
25 effort partagé et concerté. Votre Commission nous

1 invite à l'analyse, à la réflexion et à la
2 recherche de pistes d'améliorations pour éviter
3 qu'une autre situation tragique comme celle qui
4 s'est produite à Granby ne se reproduise.

5 Le ministère de l'Éducation a pour mission
6 de s'assurer que les citoyens aient accès à des
7 services éducatifs de qualité, sportifs et
8 récréatifs aussi - c'est le loisir et le sport -
9 que ce soit un environnement d'apprentissage
10 bienveillant qui permette aux élèves de développer
11 pleinement leurs compétences et d'exploiter leur
12 potentiel.

13 Pour s'acquitter de cette mission, le
14 Ministère dispose de tout un réseau qui s'occupe de
15 plus d'un million d'élèves partout au Québec.
16 Lorsqu'on a fait notre planification stratégique,
17 lorsqu'on l'a revue pour deux mille dix-neuf-deux
18 mille vingt-trois (2019-2023), on a pris soin de se
19 coller aux enjeux actuels.

20 Quels sont-ils? Bien d'abord, de plus en
21 plus d'élèves issus de l'immigration, des élèves
22 d'origine autochtone qui sont aux prises avec
23 l'éloignement des grands centres et les défis que
24 ça représente pour l'accès aux services. L'accès
25 parfois difficile en région pour des services

1 complémentaires en anglais pour nos élèves qui sont
2 anglophones et surtout une défavorisation sociale
3 et culturelle qui nous préoccupe, qui est plus
4 importante qu'autrefois.

5 L'école est donc ce carrefour où se
6 conjuguent les besoins académiques et les besoins
7 sociaux de tous ces élèves. Et dans ce carrefour-
8 là, bien chaque enfant est unique et il y a une
9 recette qui va varier pour son chemin vers la
10 réussite. Elle va varier pour lui et elle sera
11 différente pour un autre.

12 Si quatre-vingt-deux pour cent (82 %) des
13 enfants ont déjà fréquenté un service de garde
14 quand ils arrivent à l'école, pour les autres bien
15 l'école c'est le premier contact que les parents
16 ont pour être vraiment confronté au projet
17 pédagogique de leur enfant et à ses défis. Les
18 observations donc des enseignants, des éducateurs
19 en service de garde, des directions d'école vont
20 permettre d'avoir le portrait des besoins de
21 chacun, des zones de fragilité, des difficultés
22 peut-être d'adaptation, d'apprentissage et de
23 proposer des interventions ou des fois d'aiguiller
24 vers des services qui seraient mieux adaptés.

25 Peut-être vous demandez-vous quelle est la

1 proportion d'élèves qui ont des vulnérabilités
2 quand ils arrivent à l'école. On a l'étude de
3 l'Enquête québécoise sur le développement des
4 enfants à la maternelle, l'EQDEM, qui démontre qu'à
5 cinq ans il y en a vingt-sept pour cent (27 %) des
6 enfants qui ont une zone de vulnérabilité dans au
7 moins un domaine de leur développement. Sur le plan
8 social, santé physique et bien-être, maturité
9 affective, développement cognitif, langagier,
10 communication ou connaissances générales. Vingt-
11 sept pour cent (27 %) c'est beaucoup.

12 L'importance d'agir tôt et tout au long du
13 parcours doit donc constamment être réaffirmée.
14 L'éducation ne peut agir seule. C'est pourquoi les
15 trois ministères, Santé, Famille et Éducation, ont
16 pris l'engagement de travailler ensemble et de
17 manière concertée pour être proactifs en matière de
18 vulnérabilité.

19 Une fois qu'un besoin est identifié, bien
20 parfois il va trouver sa réponse dans l'école, mais
21 parfois ça dépasse le cadre scolaire. Il faut aller
22 vers une intervention plus exceptionnelle.

23 Par exemple, l'état de certains enfants
24 peut faire en sorte qu'ils ne peuvent fréquenter
25 l'école. Un enseignant peut alors être assigné à se

1 déplacer chez eux. C'est ce qu'on appelle la
2 scolarisation à domicile. Pour des enfants qui sont
3 peut-être malades ou dans des cas de très grands
4 besoins exceptionnels.

5 D'autres parents ne choisissent pas l'école
6 comme moyen éducatif pour leur enfant, ils
7 choisissent plutôt de faire l'enseignement à la
8 maison. Ça résulte alors d'un choix conscient d'un
9 parent, qui veut une approche éducative
10 alternative. Toutefois, sachez que ce choix-là est
11 encadré par le gouvernement et qu'il y a des
12 contenus notionnels que les enfants doivent
13 apprendre, même s'ils sont en enseignement à la
14 maison.

15 Quel que soit le mode éducatif, les
16 intervenants scolaires pourraient ressentir le
17 besoin d'une intervention plus sociale pour un
18 enfant qui a des vulnérabilités, jusqu'à sa
19 famille. Pour encadrer ces situations, vous
20 connaissez une entente qui existe entre les deux
21 ministères, Santé et Éducation, qui prévoit des
22 outils, des façons de communiquer, de se concerter
23 pour intervenir de façon complémentaire. C'est
24 d'abord une entente au plan nationale et ensuite le
25 national c'est les priorités, ensuite au plan

1 régional c'est plus les plans d'action concrets
2 pour que ça descende bien sur le terrain dans
3 chacune des dix-sept (17) régions administratives.

4 D'ailleurs, le premier (1er) mai dernier,
5 soit le lendemain des événements que l'on connaît à
6 Granby, se tenait une rencontre sur le plan
7 national avec tous ses intervenants santé et
8 éducation. Le sujet de cette rencontre, Madame
9 Laurent, justement les situations complexes dans
10 les... dans des cas où les enfants ont besoin de
11 services des deux réseaux et qu'ils sont à risque
12 de bris de service. C'est quand même quelque chose
13 que des mois avant on avait pensé, cette rencontre-
14 là, et qu'elle a eu lieu à ce moment-là.

15 Me direz-vous c'est peut-être un peu tard?
16 Mais sachez qu'on est vraiment engagés, comme
17 intervenants éducation, de mettre de l'avant une
18 communication fluide et plus de soutien aux
19 intervenants pour qu'ils soient mieux outillés à
20 aider les jeunes qui vivent ces situations
21 extrêmement complexes. La réflexion était donc déjà
22 bien amorcée et je vous assure, Madame la
23 Présidente, qu'elle se poursuit avec encore plus
24 d'ardeur maintenant.

25 Parmi les moyens privilégiés pour assurer

1 une action en tandem, un outil qui est
2 malheureusement peut-être pas assez utilisé, c'est
3 le plan de services intégrés intersectoriel, un
4 plan de services intégrés, qui prend la part de
5 tout le monde et qui fonctionne avec les
6 intervenants santé et éducation, d'où le terme
7 « intersectoriel ». Il faut que ce plan soit vivant
8 qu'il soit le reflet des actions prioritaires à
9 mener et qu'il permette une relation très étroite
10 entre les deux réseaux pour le bien-être de
11 l'enfant. On aurait avantage à en avoir une
12 compréhension univoque et à susciter chez tous nos
13 intervenants, santé et éducation, une grande
14 ouverture à travailler véritablement en équipe
15 multidisciplinaire, avec grande fluidité dans les
16 interventions.

17 On le voit sur le terrain ce que ça donne
18 quand ces situations-là sont bien gérées de façon
19 très complémentaire et très proche.

20 Je vous relate, par exemple, l'exemple d'un
21 jeune hébergé en centre de réadaptation en deux
22 mille seize (2016), qui maintenant se retrouve à
23 pouvoir vivre dans sa famille avec son père.
24 Pourtant, en deux mille seize (2016) il y avait des
25 crises vraiment importantes, des grandes

1 difficultés, besoin d'être accompagné dans tous ses
2 déplacements, même... même en classe en tout temps.
3 La mise en place d'une telle démarche de plan de
4 services intégrés a permis de mieux répartir les
5 rôles et responsabilités, de cibler les
6 interventions requises en pédopsychiatrie, de
7 cibler le rôle de l'école et le projet du jeune. Et
8 maintenant, bien le premier gagnant c'est notre
9 jeune qui, lui, a pu réintégrer sa famille.

10 Nous sommes donc d'avis qu'il faut
11 systématiser voire même accentuer l'utilisation de
12 cet outil-là en respectant les particularités
13 régionales. Comme Ministère, on participe parfois à
14 des projets de recherche comme en soutenant la
15 réalisation d'une thèse sur la collaboration
16 intersectorielle. Ce qu'on se rend compte dans ces
17 études-là, c'est que les deux ministères ont des
18 langages différents, ils ont une compréhension
19 commune des priorités et ce serait important de
20 s'arrimer davantage pour le bien-être du jeune.

21 Le point de la sous-scolarisation des
22 jeunes est évidemment préoccupant pour un ministère
23 comme le ministère de l'Éducation. Dans la
24 perspective où l'on sait que la scolarisation des
25 mères a un impact important sur la réussite de

1 leurs enfants dans les années à venir. Donc, on est
2 intéressés par la statistique que vous avez évoquée
3 ici en Commission à l'effet que dix-sept pour cent
4 (17 %) des jeunes qui sont placés en Protection de
5 la jeunesse obtiennent un diplôme secondaire. On
6 est d'avis que c'est bien peu. Et que quatre-vingt-
7 trois pour cent (83 %) de ces jeunes ont un retard
8 scolaire.

9 Donc, pour briser ce cycle-là de la sous-
10 scolarisation, il faut éduquer, accompagner mieux
11 et davantage bien sûr, pour outiller ces jeunes-là
12 qui sont la prochaine génération de parents. Ces
13 chiffres nous révèlent des besoins criants chez eux
14 pour assurer leur réussite scolaire. C'est
15 important de comprendre que quand les besoins sont
16 complexes, le parcours ne peut pas être linéaire.
17 Le jeune qui arrive en centre jeunesse n'a pas
18 nécessairement tous ces acquis et ne pourra pas,
19 s'il a l'âge d'être en secondaire 4, faire son
20 secondaire 4 tout de suite. Il faut les prendre où
21 ils ont et les amener le plus loin qu'on peut les
22 amener.

23 Pour certains... pour certains, des
24 modalités souples comme par exemple l'apprentissage
25 en milieu de travail, peuvent permettre à des

1 adolescents désireux de voler de leurs propres
2 ailes, d'expérimenter la vie de travail, tout en
3 finissant leurs études. Pour d'autres, le choix
4 d'un métier peut apporter un sens. Et parfois la
5 fréquentation scolaire en formation professionnelle
6 à temps plein n'est pas une option pour un jeune,
7 il voudrait pouvoir travailler en même temps.
8 Donc, on offre des modalités plus souples pour leur
9 permettre que leur projet de vie puisse être
10 réalisé.

11 On le fait en projet-pilote et ça
12 fonctionne bien. Ça prend parfois un peu plus de
13 temps, mais au moins le jeune peut se réaliser dans
14 un projet, gagner en autonomie et se préparer mieux
15 pour le marché du travail.

16 On le disait plus tôt, l'éducation c'est un
17 filet de sécurité pour dépister les enfants. On
18 encourage nos intervenants scolaires à faire des
19 signalements, s'ils ont raison de croire que la
20 sécurité ou le développement d'un enfant est
21 compromis. C'est sûr que ces signalements-là c'est
22 toujours déchirant pour un enseignant, pour un
23 intervenant scolaire, parce qu'on n'est jamais sûr
24 est-ce qu'on en a assez. Où tirer la fine ligne
25 entre : le jeune est-il en sécurité ou si c'est

1 précaire? Est-ce qu'on a l'assurance que tout se
2 passe bien ou s'il y a un danger? Comment s'assurer
3 que les indicateurs de vulnérabilité qu'on observe
4 compromettent le développement de l'enfant jusqu'au
5 point de faire cette grande démarche de
6 signalement. Qui est le mieux placé pour faire
7 cette intervention-là? Est-ce qu'on doit observer
8 la détresse du jeune sur une courte ou une longue
9 période? Est-ce qu'on peut confronter nos doutes en
10 échangeant avec un collègue pour se valider avant
11 de faire le signalement? Tous ces questionnements-
12 là, les intervenants scolaires se les posent et
13 nous, comme Ministère, quand on réfléchit à ça, on
14 se dit qu'on aurait avantage à offrir une formation
15 systématique sur le signalement, sur la
16 confidentialité, le partage des données, pour bien
17 encadrer notre personnel sur quand, comment et
18 pourquoi signaler. On ne peut pas faire ça tout
19 seul parce qu'il y a une partie des connaissances
20 qui appartiennent au ministère de la Santé, mais on
21 doit le rendre explicite. On encourage donc ce
22 partage bilatéral d'informations, qui permettrait
23 qu'un jeune qui vit un changement important dans sa
24 vie puisse être mieux encadré par un intervenant
25 scolaire qui en serait avisé.

1 Pour assurer une... une meilleure
2 connaissance des droits des enfants, c'est peut-
3 être d'intérêt pour vous de savoir que dans nos
4 programmes d'étude les notions de droit de la
5 personne sont déjà prescrites au secondaire et en
6 formation générale des adultes. On n'a pas
7 d'informations sur les droits des enfants comme
8 tels, mais on a des informations sur, par exemple,
9 les encadrements juridiques. Quand on révise un
10 programme, on se dit toujours : qu'est-ce qu'on
11 peut faire de mieux avec ce programme-là? Comme par
12 exemple Éthique et culture religieuse présentement,
13 on a un thème qu'on propose dans la réflexion sur
14 le programme, qui est l'éducation juridique. On se
15 dit : un jeune peut-être aimerait pouvoir connaître
16 les droits, les limites de la liberté d'expression,
17 le droit au respect de la vie privée et les devoirs
18 qui accompagnent certains droits. Donc, on propose
19 ce thème-là à la réflexion pour revoir notre
20 programme.

21 De nombreux efforts sont encore à faire, on
22 en est conscient, ça passe par la formation
23 continue du personnel pour nous, une structure de
24 communication vraiment claire et de
25 l'accompagnement accru pour les cas complexes. Il

1 ne faut pas penser que les cas complexes vont se
2 gérer de façon simple. Il faut développer chez
3 notre personnel les réflexes appropriés. On vous
4 encourage, dans vos réflexions, à prendre en compte
5 nos quelques... nos quelques éléments qu'on vous
6 apporte aujourd'hui, d'accorder une priorité au
7 dépistage et à l'intervention hâtive. On pense que
8 c'est gagnant. De revoir la notion de
9 confidentialité, de permettre aux intervenants de
10 partager certaines informations. Il faut continuer
11 d'investir en prévention, particulièrement le
12 dépistage des troubles du développement chez les
13 enfants, ça va permettre au personnel scolaire
14 d'être mieux outillés pour intervenir dès l'entrée
15 scolaire.

16 On souhaite revoir l'entente de
17 complémentarité pour prendre en compte davantage la
18 gestion des cas complexes et possiblement faire que
19 le plan de services intégrés puisse être un outil
20 incontournable. Offrir du soutien au personnel
21 enseignant sur le plan de leur appropriation des
22 défis qui leur reviennent. Faire appel aussi à des
23 chercheurs davantage, des instituts universitaires,
24 des cliniciens, l'Institut national de santé et des
25 services sociaux, pour faire connaître les

1 meilleures pratiques. Et ensuite, une fois qu'on
2 les connaît, ces meilleures pratiques-là, bien les
3 implanter à plus grande échelle et les suivre,
4 surtout les suivre pour savoir ce qu'elles donnent.
5 C'est l'élément important.

6 Sur ces quelques pistes donc, Madame la
7 Présidente, en terminant, je vous réitère la
8 volonté de notre Ministère de vous offrir à tous et
9 à toutes notre entière collaboration en poursuivant
10 de concert avec vous un objectif bien noble, de
11 tisser autour de nos jeunes et adultes qui sont
12 vulnérables un filet de sécurité qui, on l'espère,
13 va être aussi fort que le plus fort de ses
14 maillons. Alors on vous remercie de cette
15 invitation et on est disponible pour un échange
16 avec vous tous.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci pour votre présentation. Alors on va débiter
19 la période d'échange avec les commissaires avec
20 Lesley Hill.

21 Mme LESLY HILL, commissaire :

22 Q. [1] Alors bonjour et merci beaucoup. C'est très
23 intéressant de vous entendre parce que la
24 protection des enfants c'est l'affaire de tous.
25 Donc, je vais vous amener sur les données... vous

1 avez cité les résultats de l'étude de Martin
2 Goyette tantôt. C'est la première étude
3 longitudinale sur le devenir des jeunes en
4 placement, qui nous donne des premiers résultats
5 fort inquiétants en fait pour la scolarisation des
6 jeunes pris en charge en vertu de la LPJ. Puis ça
7 nous amène à nous demander qu'est-ce qu'on doit
8 mettre en place comme données pour suivre ces
9 trajectoires-là, pour avoir accès au taux de
10 décrochage, à la trajectoire des jeunes qu'on
11 sait... puis vous l'avez dit vous-même, c'est pas
12 linéaire non plus, cette... cette trajectoire pour
13 les jeunes, mais qui vont entre la formation
14 générale, la formation aux adultes, sans
15 nécessairement trouver la réponse adéquate à leurs
16 besoins pour se qualifier par la suite. Donc,
17 qu'est-ce que vous suggérez comme mise en oeuvre
18 d'une infrastructure ou de quelque chose pour être
19 capable de suivre ces trajectoires-là?

20 R. D'abord, merci pour votre question. La trajectoire
21 d'un jeune, qu'il soit en vulnérabilité ou pas,
22 n'est pas toujours linéaire. Nos jeunes qui n'ont
23 même pas de défi vont faire des aller-retour, vont
24 faire des... le Ministère ne tient pas de
25 statistiques particulières pour les jeunes qui sont

1 en Protection pour la bonne et simple raison qu'on
2 ne veut pas non plus les stigmatiser et leur mettre
3 une petite étoile au-dessus de la tête pour dire :
4 « Ah, celui-là, il faut y faire attention, il a des
5 besoins particuliers ». Donc, pour nous, comme
6 Ministère, on n'a pas ces données-là.

7 Par contre, ce qu'on sait c'est que quand
8 on se met à accompagner le parcours d'un jeune et
9 qu'on donne un sens à ses efforts et qu'on donne un
10 but à son projet de vie, bien là ça devient plus
11 facile de cibler les actions qui sont portées.
12 Donc, c'est plus dans la recherche-action, je
13 pense, que vous auriez des données, que dans une...
14 une situation très systémique où on mettrait un
15 code particulier aux jeunes qui sont en protection,
16 puis qu'on les suivrait. Il faut vraiment savoir
17 comment le jeune... ce que le jeune avait comme
18 acquis quand il est arrivé. Parfois, ils arrivent à
19 l'école, on le dit, avec du retard, on dit que
20 vingt-sept pour cent (27 %) des enfants ont un
21 retard dès l'entrée à la maternelle. Alors à
22 quatorze (14) ans ils vont avoir peut-être rattrapé
23 ce retard, peut-être que oui, peut-être qu'ils vont
24 l'avoir aggravé dans certains domaines, donc c'est
25 individuel. Et ces trajectoires-là, on les suit

1 davantage par des études qui sont des recherches-
2 action vraiment partenariat avec le milieu, pour
3 analyser les tendances. Et c'est avec ces
4 tendances-là que vous allez pouvoir mettre de
5 l'avant les meilleures pratiques. Ce serait
6 notre... notre suggestion pour votre considération.

7 Q. **[2]** Plusieurs chercheurs sont venus ici et allaient
8 jusqu'à suggérer un identifiant unique pour être
9 capable d'établir des trajectoires entre les
10 données du ministère de la Santé et Services
11 sociaux et le ministère de l'Éducation.

12 R. Oui.

13 Q. **[3]** Qu'est-ce que vous pensez de cette suggestion?

14 R. Bien écoutez, toute... toute donnée additionnelle
15 est toujours pertinente. Encore faut-il savoir à
16 quoi ça va nous servir. Et nous, notre clé de tri,
17 si on veut, ou notre... notre analyse, il faut que
18 ça fasse une différence pour le jeune. Est-ce que
19 ça va donner quelque chose pour le jeune d'avoir
20 des données partagées? Peut-être que oui, peut-être
21 que non.

22 Une chose est sûre, si vous voulez avoir
23 plus de synergie entre les deux ministères, un
24 langage commun, une compréhension commune et je
25 dirais même une priorité à l'éducation... dans le

1 fond, l'éducation pour le jeune c'est sa carte
2 magique, là, c'est sa carte passe-partout qui va
3 lui permettre de changer sa vie, qui va lui
4 permettre d'avoir un travail, de contribuer à la
5 société, de se démarquer puis de peut-être briser
6 un cycle familial dans lequel il est. Donc, si vous
7 aviez à prioriser ce qu'on doit faire, moi, je
8 pense qu'il faut que l'éducation devienne la
9 priorité pour le jeune parce que c'est un espoir
10 pour lui, c'est comme... c'est par là que va passer
11 son devenir. Alors je mettrais davantage l'accent
12 sur des priorités plus humaines et moins je dirais
13 techniques pour faire une différence.

14 Q. **[4]** Alors vous avez parlé tantôt de la
15 systématisation du plan de services intégrés...

16 R. Oui.

17 Q. **[5]** ... interdisciplinaires, de s'assurer que les
18 réseaux s'assoient ensemble autour d'enfants avec
19 des besoins complexes, ce qui va tout à fait dans
20 le sens de ce que vous venez de dire.

21 Je voudrais savoir à votre point de vue
22 est-ce que les règles entourant la confidentialité
23 qui sont en vigueur actuellement, la façon que les
24 lois sont articulées, est-ce que ça permet la
25 fluidité de l'information qui devrait circuler, à

1 votre avis, entre... vraiment sur le terrain entre
2 les intervenants et les enseignants et l'équipe
3 école?

4 R. On parlait tantôt d'une entente sur le plan
5 national et les plans d'action sur le plan
6 régional. Donc, dix-sept (17) régions, dix-sept
7 (17) façons d'actualiser le plan, qui peuvent
8 varier d'un milieu à l'autre. C'est certain que
9 pour... pour gérer la confidentialité des
10 informations, on rencontrait certaines difficultés
11 et je pense qu'il y a eu des changements dans la
12 Loi sur la protection de la jeunesse pour permettre
13 une ouverture davantage à tout ce qui avait trait à
14 la négligence en milieu scolaire et ces
15 changements-là sont bienvenus de notre côté, on a
16 une nouvelle... une toute neuve entente-cadre, là,
17 qui est disponible pour que nos régions puissent
18 s'entendre sur le partage d'informations concernant
19 la fréquentation scolaire. Je pense que ça c'est un
20 pas dans une bonne direction, cette entente-là, que
21 chacune des régions va devoir s'approprier, signer
22 et mettre en oeuvre par des moyens concrets de
23 suivi.

24 On sait que dans certaines régions il y a
25 une plus grande fluidité. Toutes sortes de raisons

1 peuvent expliquer ça. Parfois, une des raisons
2 fait... vient du fait que les gens sont en place
3 depuis plus longtemps. Vous savez, il y a beaucoup
4 de mouvement dans les équipes, beaucoup de
5 mouvement de personnel dans les... dans les milieux
6 de travail et à chaque fois qu'on change, on... on
7 doit s'ajuster, mais il y a certains milieux où il
8 y a peut-être une plus grande stabilité, ils ont eu
9 le temps de se rendre un peu plus loin. Donc, quand
10 on observe là où ça fonctionne de façon fluide, les
11 échanges sont rapides, les échanges sont immédiats
12 presque quand il se passe quelque chose de spécial
13 et les gens n'ont pas peur d'avoir... de demander
14 de l'aide si la situation le requiert. Et ça, je
15 pense que cette confiance-là qui doit être
16 présente, qu'on ne sera pas jugé si on demande de
17 l'aide, qu'on aura au bout du fil quelqu'un qui va
18 nous aider sur le plan clinique peut-être, par
19 exemple. Un intervenant scolaire, si vous prenez un
20 exemple d'un intervenant scolaire qui... qui trouve
21 ça vraiment difficile d'accompagner un jeune qui
22 vit une situation peut-être d'abus physique ou
23 sexuel à la maison, cette personne-là est
24 confrontée dans ses valeurs, elle n'a pas
25 nécessairement tous les outils. Donc, le soutien de

1 professionnels qui vont venir aiguiller ses
2 interventions, moduler, la rassurer et lui dire
3 comment intervenir auprès d'un enfant qui peut-être
4 présente des troubles de psychopathologie qui sont
5 très, très, très dérangeants dans une classe, qui
6 peuvent... qui peuvent frapper l'imaginaire des
7 autres élèves dans la classe, donc il faut être
8 accompagné pour faire ça.

9 Alors je pense que l'importance de pouvoir
10 se partager des informations, de pouvoir échanger
11 avec un collègue sont des aspects dans les règles
12 de confidentialité qu'il faut... qu'il faut
13 embrasser, qu'il faut permettre d'avoir accès à ça.
14 Ce seraient... ce seraient les éléments que je vous
15 soulignerais.

16 Q. **[6]** O.K. Puis peut-être vraiment... une petite
17 question rapide, mais vous avez parlé beaucoup de
18 l'importance du dépistage, de l'intervention
19 hâtive, de la prévention. Nous partageons tout à
20 fait ces constats. Autrefois, les CLSC étaient
21 présents dans les écoles primaires et secondaires,
22 infirmières, travailleurs sociaux. C'est quoi votre
23 appréciation de l'état actuel des lieux?

24 R. L'entente de complémentarité qu'on a entre les deux
25 ministères vise beaucoup de choses. Beaucoup,

1 beaucoup de choses. Et je vous dirais que les
2 activités de promotion et de prévention de la santé
3 ont été les premiers volets qui ont été visés par
4 cette entente-là. C'est comme ça que les
5 infirmières se sont retrouvées à venir vacciner,
6 par exemple, à l'école, à venir faire des campagnes
7 massives. Et pendant que l'infirmière faisait une
8 campagne de vaccination, bien elle allait dans
9 plusieurs écoles et elle ne faisait pas le petit
10 plus qu'elle faisait avant, bon.

11 Ces actions-là ont amené une présence des
12 intervenants sociaux, de santé à l'école
13 différente. Et il fallait faire le premier niveau,
14 c'est comme la base, la promotion, tout ça. Plus on
15 avance, plus on chemine dans cette entente-là, plus
16 on se rend compte qu'il faut mettre l'énergie sur
17 les situations complexes. Parce que c'est bien beau
18 la promotion, la prévention, les saines habitudes
19 de vie, les bons groupes alimentaires, tout ça...
20 tout ça, c'est valable, mais quand on est dans une
21 situation de grande vulnérabilité, on a besoin que
22 l'entente fasse plus, fasse mieux et aille plus
23 loin. Donc, je pense qu'on est rendu là. On est
24 rendu à se dire : continuons de faire ce qu'on fait
25 et ce service-là est apprécié, mais permettons

1 qu'une travailleuse sociale, qu'une infirmière,
2 qu'un psychoéducateur du service de la santé vienne
3 dans l'école, outille nos intervenants, accompagne
4 nos intervenants à gérer ces cas complexes-là. Ce
5 serait notre suggestion.

6 Q. **[7]** Merci.

7 R. Je vous en prie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ça va. On va poursuivre avec Jean-Marc-Potvin.

10 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

11 Q. **[8]** Alors merci beaucoup de votre présence et de
12 votre témoignage. Je poursuis sur la question de
13 l'entente de collaboration MEELS-MSSS.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[9]** Cette entente-là, ça fait longtemps qu'elle
16 existe et évidemment la collaboration, la
17 concertation est exigeante en termes de temps. Ça
18 se passe dans chacune des régions du Québec. Quel
19 leadership le Ministère... vous avez dit tantôt le
20 Ministère détermine les orientations dans l'entente
21 nationale, puis c'est régionalement que ça
22 s'applique, quel est le leadership puis le suivi
23 qu'exerce le Ministère sur justement le déploiement
24 au plan régional des collaborations?

25

1 Mme ANNE-MARIE LEPAGE :

2 R. C'est une excellente question parce que ce

3 serait... ce serait dommage quand même d'avoir des

4 priorités nationales et de laisser ça sur la table.

5 Donc, effectivement, le Ministère est très actif

6 sur le plan régional. Nous avons toutes sortes de

7 mécanismes qui sont déjà en place. On a des comités

8 régionaux sur lesquels on a des professionnels du

9 Ministère qui accompagnent des agents régionaux. Il

10 y a, dans nos commissions scolaires, des gens du

11 scolaire qui sont sur les comités régionaux et

12 nous, on les accompagne, ces personnes-là pour

13 s'assurer que les défis qui sont rencontrés dans

14 une région ou dans une autre puissent trouver

15 réponses et que les bons coups des uns, on a un peu

16 un rôle de pollinisateur, si vous voulez, de faire

17 connaître les bonnes approches. Parfois, on va

18 avoir un milieu qui va vouloir expérimenter quelque

19 chose, on le documente, on l'analyse et ensuite, on

20 le fait fructifier ailleurs. On fait beaucoup,

21 beaucoup de formations comme ministère de

22 l'Éducation auprès des intervenants des commissions

23 scolaires et on les accompagne à avoir justement

24 plus de... plus de sens dans les moyens qu'ils

25 mettent de l'avant, pour éviter qu'ils

1 s'éparpillent à faire toutes sortes de moyens qui,
2 peut-être, ne fonctionnent pas bien.

3 Évidemment, on ne le fait tout seul puis
4 pour chaque intervenant éducation, il y a toujours
5 un intervenant santé dans ces milieux-là mais comme
6 ministère vraiment notre... notre apport, c'est de
7 s'assurer de veiller à ce que ça atterrisse dans
8 les milieux et parfois, on peut être appelés à
9 coordonner des travaux pour que les choses soient
10 corrigées.

11 On a aussi un leadership sur le plan
12 national, je vous parlais tantôt du premier (1er)
13 mai dernier, on organise des rencontres nationales
14 de tous nos intervenants santé et éducation et là,
15 mais on met de l'avant des thématiques de
16 réflexion, on les met à contribution pour s'assurer
17 que ce qu'on développe soit pertinent et soit basé
18 sur leurs besoins et ensuite, bien on retourne
19 former à plus large échelle. Donc, il y a un
20 certain catalyseur, un rôle de catalyseur qui est
21 fait par le ministère dans les régions.

22 Q. [10] Est-ce que ça vous permet d'avoir un certain
23 portrait de là où ça va bien puis là où ça va moins
24 bien puis est-ce qu'avec le ministère de la Santé
25 et des Services sociaux, par exemple, vous pouvez

1 avoir des échanges pour revitaliser, par exemple,
2 certaines régions où ça irait moins bien?

3 R. Je pense que, comme dans toute gestion de
4 changements ou de gestion de cas difficiles, il
5 faut avoir l'ouverture et la confiance de pouvoir
6 dire : on rencontre une difficulté. Donc, comme
7 ministère, bien sûr, on est tributaire de
8 l'information dont on dispose. Si quelqu'un ne nous
9 dit pas qu'il rencontre une difficulté dans une
10 région, bien, on ne peut pas le savoir, on n'est
11 pas... on n'est pas des espions. Mais certainement
12 que si un milieu manifeste : « Nous, je ne sais
13 pas, ça fonctionne moins bien ce moyen-là,
14 pourriez-vous nous aider? » Bien sûr, bien sûr.
15 Donc, on a... on a un portrait des bons coups, des
16 stratégies qui sont gagnantes, ça, on les sait mais
17 c'est difficile d'avoir un portrait des milieux qui
18 sont peut-être moins fonctionnels ou moins optimaux
19 puis que ce milieu-là ne se manifeste pas
20 nécessairement à nous.

21 Q. **[11]** Mais je comprenais peut-être que vous aviez
22 quelqu'un du ministère de l'Éducation qui était
23 présent sur les comités régionaux?

24 R. Oui, les comités pour développer des actions, tout
25 à fait, oui.

1 Q. **[12]** O.K. Pas nécessairement sur le comité entente
2 MELS-MSSS que... donc vous n'êtes pas témoin de
3 tout ce qui se passe dans chacune des régions?

4 R. Bien, je pense que c'est important de dire c'est en
5 coleadership avec le ministère de la Santé, nous,
6 on traite beaucoup avec nos intervenants éducation
7 mais l'autre volet, parfois, peut venir plus du
8 ministère de la Santé là, ça, on n'a pas de... on
9 n'a pas de levier de ce côté-là au niveau de notre
10 ministère.

11 Q. **[13]** La dernière entente de complémentarité aussi
12 soulignait que toutes les ressources de communauté
13 peuvent être mises à contribution pour favoriser le
14 bien-être des jeunes enfants mais on... on parle
15 notamment, par exemple, des organismes
16 communautaires des municipalités, le ministère
17 Famille, enfance aussi, est-ce que ça se
18 matérialise dans les différentes régions du Québec
19 de mettre à contribution justement les ressources
20 de la communauté?

21 R. Notre lecture est à l'effet que oui, ces ressources
22 sont très utiles pour les familles, pour les
23 enfants, c'est sûr que, vous parlez du ministère de
24 la Famille, le ministère de la Santé, eux, ils ont
25 un réseau communautaire qui leur est propre. Nous,

1 notre réseau communautaire va être plus centré sur
2 les besoins des enfants, évidemment, donc ça va
3 être des ressources pour le soutien, par exemple, à
4 la petite enfance, la lecture, l'alphabétisation
5 parfois, donc on fait affaire comme ministère avec
6 plusieurs organismes communautaires qui apportent,
7 je pense qu'on dit toujours ça prend un village
8 pour élever un enfant, qui apporte des dimensions
9 humaines et que l'école ne peut pas tout faire là,
10 parfois c'est de l'aide alimentaire, parfois on
11 travaille, par exemple, le Club des petits
12 déjeuners dans nos milieux défavorisés, ce sont des
13 organismes qui ont un apport considérable dans le
14 milieu parce qu'ils viennent répondre à des besoins
15 auxquels l'école ne peut pas tout prendre sous son
16 aile. Alors, on considère que c'est très important
17 de bien les soutenir.

18 Par contre, ces organismes communautaires-
19 là ont toujours le défi de la précarité de leur
20 financement et parfois de leurs ressources humaines
21 également. Donc, il faut être... être compréhensif
22 à leur égard, ils ont quand même des grands défis
23 de leur côté également.

24 Q. **[14]** Mais je comprends que les écoles travaillent
25 donc avec des organismes mais ce que j'essaie de

1 voir c'est : est-ce qu'il y a un leadership, par
2 exemple, au plan régional à travers l'entente MELS-
3 MSSS pour mettre à contribution de façon concertée
4 un certain nombre d'organismes dans le but
5 justement de tisser un genre de filet associé à
6 cette entente-là.

7 R. Tout à fait. Quand vous parlez de nos ressources
8 régionales qui sont dans chacune des dix-sept (17)
9 régions, ces gens-là sont le pivot avec les
10 ressources communautaires du terrain, ils vont, et
11 nous, on en finance un certain nombre d'ailleurs,
12 des organismes communautaires dans les différentes
13 régions, on les choisit justement parce qu'ils
14 répondent à un besoin - à vos souhaits -, on les
15 choisit parce qu'ils répondent à un besoin et on
16 s'assure également de bien les accompagner pour que
17 ces organismes-là soient aiguillés vers les bonnes
18 écoles dans les endroits où les enfants ont besoin.
19 Donc, c'est de cette façon-là qu'on y arrive.

20 Q. **[15]** O.K. Je veux revenir aussi sur la question des
21 travailleurs sociaux mais plus largement des
22 professionnels autres qu'enseignants dans les
23 milieux scolaires, on a eu quand même beaucoup de
24 témoignages à l'effet que c'était... il y en avait
25 de moins en moins de services dans les écoles de

1 cette nature-là, que les psychologues étaient
2 beaucoup centrés sur l'évaluation mais très peu de
3 suivis, les travailleurs sociaux, en fait, il n'y a
4 pas d'accès ou facile, c'est ce qui... c'est ce
5 qu'on a entendu. Alors, il semble, beaucoup nous
6 disent qu'il y a un effritement important du
7 soutien en milieu scolaire auprès des enfants?

8 R. Je vous dirais que le choix des professionnels est
9 laissé au niveau de l'école. C'est important
10 d'avoir une latitude locale pour choisir le type de
11 professionnels dont on a besoin dans notre milieu.
12 Le ministère a investi considérablement depuis les
13 dernières années en ressources professionnelles
14 avec cette latitude de permettre au milieu de
15 choisir, « chez nous, on a plutôt besoin d'un
16 psychoéducateur »; « dans mon école primaire, on a
17 plutôt besoin d'un orthophoniste »; « au
18 secondaire, on aimerait avoir un autre type de
19 ressources professionnelles. » C'est quand même des
20 réinvestissements importants là, en deux mille
21 seize, deux mille dix-sept (2016 -2017), il y a
22 cinquante-huit millions (58 M\$) qui ont été
23 réinvestis, ce n'est pas rien et en deux mille...
24 entre dix-sept, dix-huit (17 - 18) et dix-huit,
25 dix-neuf (18 - 19), les réinvestissements en

1 ressources professionnelles totalisaient trois cent
2 soixante-douze millions (372 M\$), c'est des sous
3 là, c'est presque cinq mille...

4 Q. **[16]** Ça, c'est des ajouts là?

5 R. ... des ajouts de ressources professionnelles.
6 Donc, je pense que ce n'est pas parce que les
7 professionnels ne sont pas... les ressources,
8 l'argent n'est pas là pour les embaucher, parfois,
9 il y a une difficulté de rareté de main-d'oeuvre
10 qui peut jouer contre nous dans certaines
11 professions, je parlais d'orthophonie tantôt, par
12 exemple, c'est un cas bien connu mais il demeure
13 que la disponibilité des ressources, les leviers
14 sont là et il faut... il faut donner le temps aux
15 ressources de s'établir, de s'attaquer aux
16 problèmes les plus cruciaux et de faire une
17 différence. En éducation, les changements ne
18 peuvent pas être instantanés, on travaille avec des
19 humains, on travaille dans un environnement en
20 mouvance perpétuelle et ça prend un certain temps
21 avant que ces impacts-là se fassent sentir.

22 Mais rassurez-vous, il y en a des
23 ressources professionnelles disponibles pour les
24 milieux et ce ne sont pas des choix imposés par le
25 ministère qui dit : « Vous allez engager absolument

1 des psychologues » et tout ça.

2 Dans votre question, vous parliez également
3 que les psychologues font beaucoup d'évaluations et
4 que leur temps est principalement utilisé à faire
5 ça. Vous avez raison, c'est vrai, les psychologues
6 passent beaucoup de temps à faire de l'évaluation,
7 c'est important d'avoir un portrait des difficultés
8 d'un jeune quand on veut bien intervenir. Par
9 contre, ce que le ministère a fait pour essayer
10 d'atténuer ça, c'est qu'auparavant, on finançait
11 les écoles sur la base d'un diagnostic, c'est-à-
12 dire un enfant qui avait un diagnostic ou un code
13 de difficulté, recevait un financement afférent. On
14 a fait un changement important, on a examiné notre
15 mode de financement puis on s'est dit : on ne va
16 pas exiger le diagnostic pour donner l'argent, pour
17 donner les services. Alors, on a rév... inversé la
18 pyramide complètement pour donner le financement
19 sur la base historique du nombre d'enfants qu'ils
20 avaient dans cette commission scolaire-là, qui
21 avait des besoins particuliers et on indexe ça
22 annuellement mais on donne l'argent *a priori* et on
23 dit : « Desservez les besoins, vous vous occuperez
24 d'évaluer les codes de difficultés ou les handicaps
25 ou les difficultés particulières après, vous n'en

1 avez pas besoin pour pouvoir dispenser dès
2 maintenant les services. » Ça, je pense que ça a
3 fait une belle différence, c'est un pas, c'est un
4 petit pas mais le chemin du succès est fait de
5 toutes sortes de petits pas, alors on essaie d'en
6 faire à chaque fois qu'on peut. Donc ça, c'est un
7 changement de paradigme qui a amené une plus grande
8 accessibilité aux services et donc, le psychologue
9 scolaire, en début d'année, pour conclure sur cet
10 aspect de votre question, plutôt que d'être en
11 train d'évaluer tous les nouveaux élèves qui
12 pourraient peut-être avoir un code avant la
13 déclaration de clientèle de fin septembre, bien, il
14 va pouvoir observer dans les classes qui a peut-
15 être besoin d'aide, il va peut-être donner des
16 conseils à une enseignante, donc cette personne-là
17 va être plus disponible pour faire ce genre de
18 chose-là à un moment de l'année qui est charnière
19 dans une rentrée scolaire.

20 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

21 Merci beaucoup.

22 Mme ANNE-MARIE LEPAGE :

23 Je vous en prie.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. On va poursuivre avec Hélène David.

1 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

2 Q. [17] Bonjour, Mesdames Lepage et Monsieur Rousseau,
3 contente de vous revoir, j'ai l'impression du monde
4 à l'envers, vous êtes en étude de crédit et puis je
5 vous pose des questions...

6 Mme JOSÉE LEPAGE :

7 R. Vous avez raison.

8 Q. [18] ... c'est très intéressant de vous voir aller.
9 Vous avez, j'ai deux très gros sujets, alors il
10 faut qu'on se discipline. Le premier n'a pas été
11 mentionné dans la planification stratégique, ça m'a
12 beaucoup étonnée, le mot n'a pas été mentionné,
13 c'est la santé mentale. Alors, à la fois ma
14 collègue Lesly Hill et Jean-Marc Potvin ont
15 indirectement posé la question mais quand vous avez
16 parlé de l'infirmière qui sert à la vaccination
17 essentiellement puis si c'est ça l'entente
18 multiculturelle, pas multiculturelle,
19 interministérielle, que dire de la santé mentale,
20 on a parlé un peu des psychologues, un peu, qui
21 font de l'évaluation mais c'est une priorité
22 nationale, ISQ a mentionné dix pour cent (10 %)
23 d'augmentation de la détresse chez nos jeunes, à
24 l'enseignement supérieur c'est carrément une
25 priorité ultraprioritaire, ils ont mis beaucoup de

1 services en place. J'aimerais ça savoir quels sont
2 concrètement vos services en place pour répondre
3 aux immenses besoins de détresse psychologique chez
4 les jeunes, donc cinq, dix-sept (5 - 17) ans,
5 disons?

6 Mme ANNE-MARIE LEPAGE :

7 R. Merci pour cette question, c'est un sujet qui nous
8 touche beaucoup et qui nous préoccupe beaucoup,
9 pour lequel on est en réflexion sur les meilleurs
10 pistes qu'on pourrait mettre de l'avant pour
11 s'occuper de cela. Il y a eu... il y a eu une
12 première réflexion au niveau, par exemple, je parle
13 du programme d'Éthique et culture religieuse qu'on
14 est en révision et parmi les thèmes qu'on souhaite
15 mettre à la consultation là, qui est en cours
16 présentement, il y a une consultation en ligne sur
17 notre programme d'Éthique et culture religieuse et
18 parmi les thèmes, il y en a un qui parle de
19 développement de la personne dans lequel il y a des
20 éléments de santé mentale.

21 Pourquoi je vous parle d'Éthique et de
22 culture religieuse? Parce que ce programme-là, il
23 est présentement enseigné à tous les niveaux, c'est
24 un cours qui se donne de la première année à la
25 cinquième secondaire, à l'exception d'un troisième

1 secondaire. Donc, voici une fenêtre d'opportunité
2 de rejoindre les enfants à tous les âges sur divers
3 thèmes d'importance différente...

4 Q. [19] Mais disons que je parle plus du parascolaire
5 que du scolaire, un enfant en détresse, ce n'est
6 pas juste la sensibilisation, c'est l'intervention?

7 R. Très bien. Si on est sur l'intervention d'un enfant
8 en détresse, bien sûr, il y a des ressources
9 professionnelles dans l'école. On parlait tantôt
10 des ajouts de ressources professionnelles, ces
11 gens-là sont outillés pour intervenir auprès d'un
12 jeune qui rencontre des difficultés. Quand le
13 problème dépasse les cadres de l'école, quand
14 l'intervention à l'école avec un plan
15 d'intervention qu'on peut faire de concert avec les
16 parents, quand on met de l'avant des ressources de
17 soutien peut-être dans la communauté avec un
18 organisme communautaire, on peut faire appel à
19 quelqu'un qui peut aider l'enfant plus dans son
20 milieu, quand tout cela ne fonctionne pas, on va se
21 tourner vers le ministère de la Santé pour une aide
22 plus clinique, pour de l'aide plus spécifique pour
23 les besoins de ce jeune-là. Mais c'est certain
24 qu'un jeune qui est en détresse, on ne va pas le
25 laisser être en détresse. On a... on a une question

1 de proximité avec les élèves dans l'école et c'est
2 pour ça qu'on dit à nos écoles : choisissez vos
3 ressources professionnelles, parfois ça peut être
4 une ressource technique, hein, un éducateur
5 spécialisé qui est dans le corridor avec qui les
6 élèves vont socialiser puis ils vont se confier à
7 lui, ils vont s'ouvrir sur leur vulnérabilité, leur
8 détresse, cette personne-là peut être l'intervenant
9 désigné pour faire une différence.

10 Q. [20] Mais aux services directs aux élèves, on dit
11 beaucoup qu'il peut avoir un psychologue par cinq,
12 six écoles, que ça prend deux ans avant d'avoir un
13 rendez-vous en pédopsychiatrie, est-ce que vous
14 trouvez qu'actuellement, on répond bien dans le
15 milieu scolaire aux besoins psychologiques et
16 sociaux des enfants, actuellement, avec les
17 professionnels que vous avez sous la main, là?

18 R. Oui. Je pense que la réponse ne peut pas être
19 unidimensionnelle parce que chaque école est
20 différente, les cas sont différents, je ne peux pas
21 donner une réponse universelle à votre question
22 mais on peut toujours faire mieux. On peut toujours
23 faire mieux et comme ministre, je pense que notre
24 prémisse de départ, c'est qu'on ne peut pas juste
25 faire le statu quo, ce n'est jamais suffisant le

1 statu quo, il faut se réinventer, il faut faire
2 mieux d'où l'idée quand on est devant les cas
3 complexes, il faut avoir l'humilité de lever la
4 main puis de demander de l'aide et d'être dans une
5 relation de confiance où cette aide-là va être...
6 cette demande, cet appel à l'aide d'un intervenant
7 va être accueilli favorablement, il va être
8 soutenu. Parce qu'à chaque fois que je soutiens
9 mieux un enseignant ou un intervenant qui travaille
10 avec le jeune en détresse, bien j'aide d'autres
11 jeunes en même temps, donc...

12 Q. **[21]** Je m'excuse de vous bousculer un peu, c'est
13 parce que mon autre sujet est tout aussi important
14 puis là, je pense que votre réponse va être plus
15 définitive, j'imagine, les autochtones...

16 R. Oui.

17 Q. **[22]** ... taux de scolarité, vous en parlez,
18 obtention du diplôme d'études supérieures, d'études
19 secondaires, excusez, je suis biaisée, qu'est-ce
20 que vous avez comme défi du côté des jeunes
21 autochtones et que faites-vous en particulier pour
22 ceux en régions éloignées?

23 R. Oui. On est très présents, le Ministère, comme vous
24 le savez, Madame David, a une... une section
25 particulière qui s'occupe justement des liens avec

1 la communauté autochtone tant sur le plan de leur
2 accompagnement que sur le financement que sur les
3 liens avec les diverses communautés autochtones,
4 puisqu'il y a plusieurs réalités autochtones.

5 Sur le plan, je vous dirais, social, sur le
6 plan de la sensibilité, je pense c'est le plan qui
7 va plus intéresser votre... votre Commission, on
8 est très à l'écoute. Quand il y a eu les vagues de
9 suicide au Nunavik, on a répondu présent, on est
10 allés sur le terrain, on a ajouté des ressources
11 professionnelles, on a dépêché des gens sur place
12 pour les aider, on a outillé avec le concours des
13 locaux parce qu'il faut que ça vienne d'eux
14 également, ils sont très respectueux de leur... de
15 leur leadership sur leur territoire mais vraiment
16 on est... on est présents et on est sensibles à
17 leurs besoins...

18 Q. **[23]** Comment on fait pour augmenter le taux de
19 diplomation pour se rendre au même taux de
20 diplomation que nos jeunes...

21 R. J'y arrivais.

22 Q. **[24]** O.K.

23 R. Sur le plan du curriculum maintenant, ils ont quand
24 même certains défis. Si on prend, par exemple, une
25 commission scolaire où les enfants apprennent dans

1 leur langue maternelle jusqu'à l'âge de la
2 troisième année et qu'ensuite, ils intègrent une
3 langue seconde, quand ils commencent avoir la
4 langue seconde, ils recommencent au B-A BA, donc la
5 Commission scolaire elle-même a réfléchi à des
6 moyens différents de changer son curriculum pour
7 amener les enfants à être plus présents au niveau
8 de langue seconde dès le début. C'est un petit
9 changement mais tout petit changement est un pas
10 dans la bonne direction, donc on les accompagnés à
11 ce niveau-là.

12 Par rapport au cours au niveau du
13 secondaire, ils avaient des cours locaux et ils
14 souhaitaient que nos élèves puissent avoir accès à
15 des examens du ministère pour pouvoir diplômer.
16 Donc, on les a accompagnés pour faire le pont entre
17 leurs cours actuels et le cours du ministère pour
18 s'assurer qu'on puisse avoir les arrimages et les
19 compétences de base. Donc, ce sont des façons
20 d'amener plus de diplomation.

21 Également, je pense qu'un des... un des
22 volets intéressants, c'est les modèles de rôle qui
23 sont présents dans la société autochtone et de
24 travailler avec les jeunes leaders de la communauté
25 autochtone donne de l'espoir à d'autres jeunes qui

1 sont peut-être plus en difficulté donc...

2 Q. **[25]** Est-ce que vous avez des...

3 R. ... le ministère encourage ça.

4 Q. **[26]** ... je m'excuse parce que le temps file vite,
5 est-ce que vous avez des chiffres sur
6 l'augmentation du taux de diplomation avec tous les
7 efforts que vous consacrez?

8 R. Les taux de diplomation, évidemment, ils sont sur
9 une très longue période de temps. C'est certain que
10 pour les communautés autochtones, les efforts dont
11 je vous parle datent des récentes années, donc on
12 n'est pas encore, ces jeunes-là qui sont peut-être
13 en quatrième année, on n'a pas encore leur
14 diplomation, donc on va voir les effets dans une
15 plus longue période. Mais la reconnaissance des
16 acquis qu'on a faits de certains jeunes qui étaient
17 juste sur le bord de diplômé, on a regardé leurs
18 acquis pour voir s'ils pouvaient avoir une
19 reconnaissance de diplôme, a permis à un certain
20 nombre là, je n'ai pas le chiffre avec moi, un
21 certain nombre d'élèves de voir un diplôme leur
22 être décerné. Mais je pense que nos efforts vont
23 être plus à long terme, on va voir les efforts dans
24 une dizaine d'années, quand le curriculum qui a été
25 mis de l'avant avec les tout-petits, pourra être,

1 avoir porté ses fruits sur une plus longue période
2 de temps.

3 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

4 O.K. Merci.

5 R. Je vous en prie.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. On va poursuivre avec André Lebon.

8 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

9 Q. [27] Je voulais vous amener sur une situation un
10 peu spéciale puis voir s'il y avait, ça fait peut-
11 être une dizaine d'années que les enfants
12 autochtones qui viennent au Centre Batshaw, Centre
13 de protection de la jeunesse anglophone, quand ils
14 sont à l'intérieur des murs, ils ne peuvent avoir
15 accès à aucune scolarisation parce qu'il y a un
16 enjeu de juridiction de commissions scolaires puis
17 tout ça, ça fait au moins, à ma connaissance,
18 quinze (15) ans que des démarches sont en cours
19 pour régulariser ça, aucun résultat tangible n'a
20 été fait, est-ce que vous pensez que c'est une
21 situation qui peut se régler éventuellement?

22 Mme ANNE-MARIE LEPAGE :

23 R. Merci de cette question-là. C'est, effectivement,
24 dommage et déplorable qu'on se retrouve dans une
25 situation comme celle-là, je vous l'expose de notre

1 point de vue. Par définition, un enfant qui arrive
2 à l'école, va aller à l'école en français à cause
3 des lois qui sont présentes au Québec, à moins
4 d'être admissible à l'enseignement en anglais.
5 Donc, par défaut, tout le monde va à l'école en
6 français. Donc, un jeune qui se présente dans un
7 Centre jeunesse, à moins de pouvoir démontrer son
8 admissibilité à l'enseignement en anglais, va
9 recevoir de l'enseignement en français. Les jeunes
10 des communautés autochtones dont vous faites
11 référence, étaient dans leur communauté, scolarisés
12 dans leur langue maternelle, comme on parlait
13 tantôt et en anglais...

14 Q. **[28]** Voilà!

15 R. ... mais ne disposaient pas de documentation ou de
16 certificat de naissance ou de preuve que leurs
17 parents avaient eux-mêmes étudié en anglais et ne
18 pouvaient donc pas démontrer leur admissibilité à
19 l'enseignement à l'anglais. Pendant cette période
20 de flou dans laquelle on essaie de trouver un
21 levier, bien ce jeune-là aurait dû recevoir de
22 l'éducation en français, vous comprenez qu'il ne
23 parle pas le français, ce jeune-là a étudié en
24 anglais et dans sa langue maternelle, alors c'est
25 ce qui est regrettable. Et je comprends très bien

1 le problème pour le connaître directement.

2 Donc, ce que le ministère essaie de mettre
3 de l'avant et évidemment, on est dans des lois qui
4 ne sont pas les nôtres là, l'admissibilité à la
5 langue française pour les clientèles qui veulent
6 fréquenter l'école ou le Centre jeunesse dans ce
7 cas-ci, donc ce que le ministère essaie d'étudier,
8 c'est des avenues pour trouver une façon, je vous
9 dirais, *a posteriori*, c'est-à-dire de prendre pour
10 acquis que le jeune se présentant d'une communauté
11 autochtone anglophone où la langue d'usage est
12 l'anglais, eh bien, qu'il travaille en anglais et
13 qu'on fasse la preuve de son admissibilité peut-
14 être dans quelques mois, quand on aura pu déjà lui
15 donner des services éducatifs. Parce que nous,
16 notre mission, c'est toujours le jeune d'abord, il
17 faut donner des services à ce jeune-là et
18 préférablement dans une langue qu'il comprend.

19 Donc, on travaille présentement à trouver
20 des moyens pour concrétiser l'esprit de cet... de
21 cette pensée-là pour donner plus rapidement des
22 services à des jeunes qui sont, effectivement,
23 incapables de les recevoir dans la langue
24 française.

25

1 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[29]** Moi, j'avais une question. Je reviens, vous
5 nous avez parlé du plan stratégique deux mille dix-
6 neuf, deux mille vingt-trois (2019 - 2023) et je
7 mets ça en lien avec le fait que la majorité, en
8 tout cas, une grande partie des signalements sont
9 faits par le milieu scolaire et je suis assez
10 surprise de ne pas entendre de plan d'action du
11 ministère de l'Éducation concernant la
12 surreprésentation des enfants noirs et d'autres
13 communautés issus de l'immigration parce qu'on a eu
14 des chercheurs qui sont venus nous expliquer et
15 nous démontrer les impacts de cette
16 surreprésentation sur les enfants, sur les
17 familles, alors je ne sais pas, peut-être que vous
18 êtes allés trop vite là, j'aimerais bien savoir où
19 s'en va le ministère de l'Éducation avec ça?

20 Mme ANNE-MARIE LEPAGE :

21 R. Très bien.

22 Q. **[30]** Merci.

23 R. En fait, notre... je vous parlais tantôt de notre
24 million (1 M) d'élèves. Sur notre million (1 M)
25 d'élèves, il y a une certaine proportion des élèves

1 qui sont issus de l'immigration. Ce qu'on observe
2 chez le clientèles issues de l'immigration, c'est
3 une très grande valorisation de l'école, en
4 général. La plupart de ces communautés qui sont
5 venues s'établir au Canada, au Québec, ont choisi
6 ce pays-là pour les opportunités de développement,
7 de stabilité, d'éducation. Donc, dans l'ensemble,
8 je pense c'est important de positionner ça parce
9 qu'on est dans une... une analyse démographique
10 quand on parle d'immigration mais pour nous, c'est
11 l'observation qu'on en fait.

12 Je vous disais tantôt, je disais à madame
13 Hill, votre commissaire, qu'on ne tient pas de
14 statistiques sur les enfants qui sont en protection
15 de la jeunesse parce qu'on ne les stigmatise pas
16 avec cette statistique-là, donc pour nous, on n'en
17 fait pas un objectif de notre plan stratégique de
18 réduire la représentation d'un tel groupe dans les
19 enfants qui ont des besoins particuliers parce que
20 nous, on dessert tous les enfants qui ont des
21 besoins, notre quelque million d'élèves parmi
22 lesquels il y aura des enfants de toutes origines.

23 Quand on est dans un Centre jeunesse puis
24 on se retrouve avec une composition de classes où
25 il y a beaucoup d'enfants qui sont d'une même

1 communauté culturelle, je pense que c'est important
2 de leur donner des modèles positifs et de faire du
3 renforcement de leur... de leur sentiment
4 d'appartenance à des valeurs qui sont positives...

5 Q. **[31]** Pardonnez-moi, Madame Lepage...

6 R. Oui.

7 Q. **[32]** ... j'ai de la misère à vous comprendre puis à
8 vous suivre. Ce qu'on nous dit, c'est que le taux
9 de signalement est assez élevé qui provient du
10 milieu scolaire...

11 R. Oui.

12 Q. **[33]** ... vous-même, dans votre témoignage, vous
13 nous avez parlé que vous vouliez faire de la
14 formation concernant les signalements pour les
15 enseignants, l'ensemble des gens qui tournent
16 autour de l'enfant.

17 R. Oui.

18 Q. **[34]** J'ai de la misère à comprendre comment le
19 ministère de l'Éducation qui voit ce problème-là,
20 donc son milieu, le milieu dont il est responsable,
21 il y a un problème de surreprésentation de ces
22 enfants-là, ce que vous me dites, c'est que parce
23 que vous n'avez pas de statistiques précises mais
24 des chercheurs pourront vous les fournir, je ne
25 comprends pas qu'il n'y ait pas d'action prise par

1 ce ministère, responsable de ce milieu, pour éviter
2 ces traumatismes aux enfants et aux familles?

3 R. D'abord, les signalements qui sont faits dans les
4 milieux scolaires ne sont pas nécessairement tous
5 retenus. Certains des signalements vont porter, si
6 on se place sur la négligence éducative, par
7 exemple, avant qu'on ait l'entente cadre, ces
8 signalements-là ne pouvaient pas être retenus. On
9 ne documente pas combien de signalements ont été
10 faits, donc j'ai de la difficulté à pouvoir vous
11 répondre à cette question parce que ce n'est pas
12 une information dont nous disposons comme
13 ministère, combien de signalements ont été faits,
14 pour quel type d'enfant. Si parmi les... les
15 signalements qui sont retenus et les enfants qui
16 ont des difficultés - oui, O.K., c'est un bon
17 point, Christian - parmi les enfants qui ont des
18 difficultés, je pense que nous, tout ce qu'on peut
19 faire, c'est aider à former nos enseignants pour
20 leur permettre, eux, d'avoir plus de sensibilité à
21 toutes les variantes multiculturelles, ça, on peut
22 faire ça mais on ne peut pas agir sur les
23 signalements.

24 Q. [35] Non, ce n'est pas ça, alors puisque vous
25 m'amenez sur la formation...

1 R. Oui.

2 Q. **[36]** ... vous nous avez dit, « effectivement, sur
3 le dépistage le signalement, ça serait nécessaire
4 la formation », donc j'aimerais bien que vous nous
5 disiez c'est quoi le plan qui est prévu, quand est-
6 ce que ça débute la formation, le plan d'action de
7 cette formation-là?

8 R. Dans le fond, on vous soumet des pistes qui, chez
9 nous, sont en réflexion, on est en travaux sur ça,
10 on examine tout ce qui se fait, les bons coups, et
11 on essaie de tirer avantage de ce qui existe. On a
12 pris connaissance, par exemple, du projet SIAM qui
13 amène la collaboration de plusieurs intervenants
14 puis on dit : mais, mon Dieu! Eux ont déjà le volet
15 signalement, confidentialité, peut-être que ça
16 pourrait être une piste pour nous de travailler
17 avec eux plutôt que d'essayer d'inventer la roue
18 tout seul, travailler avec ceux qui l'ont bien
19 fait, faire des ententes, on travaille beaucoup par
20 entente avec les gens qui ont une expertise
21 complémentaire à la nôtre puis on pense que c'est
22 par ces moyens-là qu'on va y arriver plus
23 rapidement. Parce que vous avez raison, il faut que
24 ça se passe le plus rapidement possible et pour
25 nous, c'est une des priorités dans le

1 renouvellement de cette entente-là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 D'accord. Malheureusement, l'heure est vite passée.

4 Je vous remercie pour vos témoignages mais je ne
5 peux pas m'empêcher d'avoir une petite... de vous
6 faire part d'une petite inquiétude. Le ministère de
7 l'Éducation, on se serait attendu à avoir un
8 mémoire, quelque chose de plus étoffé sur les
9 actions du ministère de l'Éducation puisque nos
10 enfants passent les trois quarts de leur temps dans
11 le milieu scolaire et vous vous préoccupez de ça,
12 les enfants, la DPJ, le taux de signalement, on
13 vient d'en parler, vient du milieu scolaire, alors
14 je fais juste vous dire que notre petite déception
15 de ne pas avoir quelque chose de plus étoffé du
16 ministère de l'Éducation. Et un dernier
17 commentaire, vous avez, à juste titre, à plusieurs
18 fois, cité le milieu communautaire, alors j'espère
19 que vous allez être notre porte-parole aussi auprès
20 du gouvernement parce qu'on a fait des
21 « recommande-actions » qui parlent du milieu
22 communautaire à soutenir, alors on compte sur vous
23 aussi pour nous aider dans ces « recommande-
24 actions-là ».

25 Là-dessus, je vous remercie infiniment et

1 j'imagine que vous retournez à Québec?

2 Mme ANNE-MARIE LEPAGE :

3 Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, merci encore et bon retour à Québec et dix
6 minutes (10 min) de pause, le temps d'installer nos
7 prochains témoins. Merci.

8 Mme ANNE-MARIE LEPAGE :

9 Merci.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. Alors, nous poursuivons nos travaux en
15 recevant les représentants de la Commission
16 scolaire de Montréal, en la personne de madame
17 Catherine Harel Bourdon, qui est présidente de la
18 CSDM; monsieur Jean Ouimet, qui est directeur
19 général adjoint à la CSDM; monsieur Benoît
20 Laforest, directeur des services à l'élève; et
21 monsieur Gérald Gauthier, qui est ex-directeur des
22 services à l'élève, ex-directeur aussi d'un centre
23 jeunesse et, aujourd'hui, vous êtes consultant pour
24 la CSDM. Bienvenue à vous quatre.

25 Alors, durant votre témoignage, on devrait

1 notamment aborder les enjeux entourant la
2 collaboration du milieu de l'éducation et les
3 services de Protection de la jeunesse. Votre
4 témoignage, on a soixante (60) minutes ensemble. On
5 vous a suggéré quinze (15) minutes de présentation.
6 On va vous demander de vous en tenir à quinze (15)
7 minutes de présentation. Et ensuite la période
8 d'échanges avec les commissaires. Ça va? Avant de
9 vous laisser la parole, je vais demander au
10 greffier de vous assermenter s'il vous plaît.

11

12 COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

13

14 **CATHERINE HAREL BOURDON,**

15 **JEAN OUMET,**

16 **BENOÎT LAFOREST,**

17 **GÉRALD GAUTHIER,**

18 (Sous serment)

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maintenant, à vous la parole.

22 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

23 Merci, Madame Laurent. Bonjour à tous, mesdames et

24 messieurs les commissaires. D'entrée de jeu, je

25 vous remercie de votre invitation, de votre écoute

1 et de votre engagement envers la jeunesse
2 québécoise. On a déjà été présentés. Peut-être
3 juste spécifier que monsieur Gauthier n'était pas
4 ex-directeur d'un centre jeunesse mais d'une école
5 en centre jeunesse, c'est-à-dire l'école la Lancée
6 qui est située dans le Mont Saint-Antoine à
7 Montréal.

8 Nous avons tous été bouleversés par les
9 événements survenus à Granby. Comme société, nous
10 devons prendre tous les moyens pour assurer la
11 sécurité et l'avenir de nos enfants. Une histoire
12 comme celle-là, c'est une histoire de trop. On n'en
13 veut plus. En tant que plus grande commission
14 scolaire au Québec, la défense des droits et la
15 protection des enfants et des jeunes est au coeur
16 de nos actions. Nous savons et nous voulons saisir
17 l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui pour
18 aborder comment nous pouvons améliorer de façon
19 durable leur qualité de vie et comment nous pouvons
20 faciliter le travail des intervenants qui oeuvrent
21 auprès d'eux.

22 Avant d'aller plus loin, si vous me
23 permettez, j'aimerais décrire un peu notre
24 mission. Nous avons plus de cent quatorze mille
25 (114 000) élèves à la Commission scolaire de

1 Montréal, dont soixante-quatorze mille (74 000)
2 élèves du préscolaire, primaire et secondaire, dans
3 cent quatre-vingt-dix (190) établissements
4 scolaires. Nous comptons un très grand nombre
5 d'élèves à besoins particuliers.

6 En plus de nos trois écoles spécialisées
7 plus susceptibles d'accueillir les jeunes du Centre
8 jeunesse de Montréal ou de la DPJ, ce sont les
9 écoles Charles-Bruneau, Henri-Julien et Espace-
10 Jeunesse. Nous avons deux écoles exclusivement
11 réservées aux jeunes des centres jeunesse, l'école
12 Dominique-Savio et l'école de la Lancée sur le site
13 du Mont St-Antoine, où j'ai été commissaire
14 scolaire de ce quartier pendant dix (10) ans.

15 Nous sommes particulièrement préoccupés par
16 la question de la scolarisation des enfants pris en
17 charge par la Direction de la protection de la
18 jeunesse. La réussite de ces enfants est très
19 préoccupante, voire catastrophique. C'est dans ce
20 sens que désire se positionner la Commission
21 scolaire de Montréal face à la Commission spéciale
22 sur les droits des jeunes et de la protection de la
23 jeunesse. La réussite des élèves est l'essentielle
24 mobilisation de tous les acteurs autour de la
25 réussite de ceux-ci. Nous savons que la réussite

1 scolaire des élèves pris en charge par la DPJ
2 n'atteint pas les cibles espérées, ce qui est
3 particulièrement le cas pour les jeunes hébergés ou
4 placés.

5 Une récente étude de la chaire de recherche
6 du Canada sur l'évaluation des actions publiques à
7 l'égard des jeunes et des populations vulnérables
8 de l'ENAP nous le confirme. Selon cette étude, dix-
9 sept pour cent (17 %) des jeunes de la DPJ suivis
10 dans le cadre de ce projet avaient atteint le
11 niveau scolaire qui correspondait à leur âge, soit
12 le cinquième secondaire, comparativement à
13 soixante-quinze pour cent (75 %) des jeunes
14 québécois du même âge. Les statistiques sont
15 parlantes.

16 Compte tenu de la situation préoccupante de
17 la scolarisation des élèves, il faut se donner les
18 moyens de réussir. Non seulement comme société,
19 nous devons protéger ces enfants avec une loi
20 d'exception, mais en plus nous ne parvenons pas à
21 leur faire réussir leur cheminement scolaire, ce
22 qui est une aberration. La CSDM a conscience de
23 cela. Et elle tente depuis longtemps de trouver des
24 solutions. Toutefois, le défi est colossal. Et
25 force est d'admettre que l'école n'y parviendra pas

1 seule.

2 L'école inclusive. Dans ce contexte, la
3 CSDM a pris le tournant historique vers l'école
4 inclusive, une approche qui sous-tend que c'est
5 l'école qui doit s'adapter à l'élève et non
6 l'inverse. L'école doit être à l'écoute des élèves.
7 La CSDM s'est notamment dotée d'un plan
8 d'engagement vers la réussite qui vise notamment
9 une plus grande réussite des élèves à besoins
10 particuliers. La collaboration figure en tête de
11 liste des approches à privilégier tout comme
12 l'école inclusive et l'enseignement universel.

13 La DPJ partage-t-elle notre vision des
14 choses? Sommes-nous ensemble pour nous occuper
15 d'une manière bienveillante des enfants? La DPJ
16 met-elle la scolarisation des enfants au coeur de
17 ses préoccupations? La DPJ prend-elle le temps
18 d'écouter les élèves et les partenaires qui
19 travaillent avec ceux-ci ou impose-t-elle sa
20 vision?

21 L'école ne trouve pas sa place dans le
22 processus de réadaptation des enfants pris en
23 charge par la DPJ. De nombreuses décisions prises
24 ont un impact majeur sur le cheminement scolaire
25 des élèves sans que les professionnels de l'école

1 soient impliqués. On ne peut plus laisser tomber
2 nos jeunes. Nous devons tous ensemble travailler à
3 leur réussite. Malgré le fait qu'il y a deux lois,
4 la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la
5 protection de la jeunesse, ont actuellement de la
6 difficulté à se conjuguer.

7 Le rôle de l'école est indéniable dans la
8 réussite des élèves. Mais nous sommes aussi
9 convaincus de la nécessité d'améliorer sensiblement
10 l'intervention conjointe des deux réseaux.
11 Actuellement, l'école est trop souvent soumise aux
12 décisions et aux actions de la DPJ. On doit se
13 rappeler qu'un des points de repère fondamental
14 dans la vie d'un enfant, c'est l'école. C'est
15 parfois le seul lieu de stabilité dans la vie de
16 l'enfant. L'enfant y passe au moins vingt-cinq (25)
17 heures par semaine.

18 Nous avons déjà observé que les changements
19 d'école pour les enfants, qu'ils soient pris en
20 charge par la DPJ ou non, sont des facteurs de
21 risque importants. Nous croyons que lorsqu'il est
22 question de stabilité et de projet de vie, l'école
23 doit assurément siéger à la table et participer
24 activement aux décisions qui touchent l'enfant. On
25 doit tout faire pour lui faire vivre des succès et

1 des réussites et non pas générer des échecs par
2 notre manque de communication ou de collaboration.

3 La DPJ et la Loi sur la protection de la
4 jeunesse doivent reconnaître la scolarisation dans
5 la vie d'un enfant comme étant un des principaux
6 moteurs de son développement, et ce, malgré une
7 situation psychosociale très difficile, une
8 communauté pour faire réussir nos jeunes. Chose
9 certaine, si nous voulons permettre à ces jeunes de
10 vivre une transition harmonieuse vers la vie adulte
11 en les équipant d'une formation utile, la
12 collaboration avec tous les joueurs engagés auprès
13 des jeunes doit s'actualiser et se bonifier.

14 À la CSDM, nous travaillons avec des
15 milieux communautaires afin de compléter notre
16 offre et d'être plus à l'écoute des attentes et des
17 besoins de ces jeunes. Nous souhaiterions toutefois
18 une implication plus concrète de la part de la DPJ
19 et du centre jeunesse dans le cheminement scolaire
20 de leurs jeunes. L'école a été trop souvent pour
21 eux un lieu d'échec. Nous devons nous arrêter pour
22 les écouter et comprendre leurs réelles
23 aspirations.

24 Malgré les efforts importants faits par le
25 personnel des écoles et de la DPJ, les enjeux de

1 manque de ressources, d'instabilité du personnel,
2 de réorganisation avec la dernière réforme en
3 santé, de manque de temps prennent le pas et
4 réduisent considérablement les effets des efforts
5 faits de part et d'autre pour les élèves, mettre
6 sur pied une collaboration active, claire et
7 porteuse de réussite.

8 Je dois souligner qu'au printemps dernier
9 un premier pas a été fait. Les partenaires des
10 CIUSSS et des commissions scolaires de Montréal ont
11 finalement signé une entente de complémentarité
12 régionale après de durs labeurs et beaucoup de
13 temps. Cette entente tente de mobiliser les acteurs
14 des milieux de la santé, des services sociaux et de
15 l'éducation autour des enfants et des jeunes d'une
16 manière générale, globale.

17 Toutefois, pour la CSDM, la réussite
18 scolaire des enfants suivis par la DPJ passe par
19 une meilleure collaboration entre la DPJ et la CSDM
20 par l'implantation du plan d'engagement vers la
21 réussite de la CSDM et surtout par la mobilisation
22 active de tous les acteurs impliqués avec les
23 élèves sur le terrain dans le quotidien de ces
24 enfants. Cette collaboration doit se formaliser au-
25 delà des comités, se structurer et ne plus reposer

1 sur des initiatives ponctuelles ou individuelles.

2 Écoles sur les sites. Je me permets
3 maintenant d'aborder la question des écoles sur les
4 sites du Centre jeunesse de Montréal. Dans les
5 dernières années, le ministère de l'Éducation a
6 déployé directement dans les écoles les ressources
7 financières afin qu'elles puissent bonifier leurs
8 soutiens professionnels. On appelle ça la
9 subsidiarité. Toutefois, les écoles de sites sont
10 exclues de ces mesures et, de ce fait, ne peuvent
11 pas procéder à l'embauche de plus de
12 professionnels.

13 Le ministère de l'Éducation considère que
14 l'entente de complémentarité entre le Centre
15 jeunesse de Montréal et la CSDM compense cela.
16 L'entente entre l'école et le Centre jeunesse vise
17 à soutenir la scolarisation des élèves en écoles de
18 sites et, pour ce faire, octroie de minces
19 ressources, éducateurs spécialisés, et un chef de
20 service à temps partiel. Ces ressources ont bien
21 évidemment été revues à la baisse depuis quelques
22 années dans le contexte de réduction du nombre
23 d'élèves. Ils sont, à notre avis, bien
24 insuffisantes.

25 C'est peut-être dans ce contexte que nous

1 pourrions avoir une meilleure complémentarité par
2 du soutien clinique et professionnel fourni par le
3 Centre jeunesse de Montréal. Aussi, les deux
4 organisations se connaissent peu et connaissent peu
5 leurs zones de compétence, les enjeux liés au
6 régime pédagogique, à la Loi de la protection de la
7 jeunesse, et j'en passe. Ce sont deux solitudes.

8 Constats de l'équipe école. Afin d'étayer
9 nos propos, nos équipes école ont fait des constats
10 qui se trouvent dans notre mémoire. Il est à savoir
11 que, dans les milieux scolaires spécialisés, on
12 trouve une grande stabilité du personnel et une
13 équipe passionnée et engagée. J'ai vraiment pu le
14 voir sur place. Lorsqu'il y a de la stabilité dans
15 l'équipe d'intervenants, la travailleuse sociale
16 notamment, les deux milieux peuvent véritablement
17 collaborer. Cependant, il y a beaucoup
18 d'intervenants dans les équipes du Centre jeunesse
19 et beaucoup de roulement de personnel, ce qui rend
20 la communication très difficile. La collaboration
21 est trop aléatoire.

22 Les enseignantes ont également beaucoup
23 progressé sur la question des troubles
24 d'apprentissage et travaillent sur ces difficultés
25 auprès des élèves. Il s'agit d'une expertise de

1 pointe qu'il est essentiel de maintenir dans les
2 milieux. Toutefois, force est de constater que
3 l'école ne trouve pas sa place dans le processus de
4 réadaptation. De nombreuses décisions prises par la
5 DPJ ont un impact majeur sur le cheminement
6 scolaire des élèves sans que les professionnels de
7 l'école soient impliqués. La DPJ se place souvent
8 comme décideur de la scolarisation ou n'est pas
9 consciente de l'impact de ses décisions en regard
10 de la scolarisation.

11 Écoles spécialisées, classes spécialisées
12 et ordinaires. Comme je le mentionnais plus tôt, la
13 CSDM a aussi trois écoles spécialisées plus
14 susceptibles d'accueillir des jeunes de la DPJ. Il
15 s'agit de l'école Charles-Bruneau au primaire et
16 des écoles Henri-Julien et Espace-Jeunesse au
17 secondaire. Étant donné une certaine concentration
18 d'élèves en provenance de la DPJ dans ces milieux,
19 une collaboration s'est installée au fil des ans.
20 Toutefois, là encore les mêmes défis qu'en écoles
21 de sites persistent.

22 Les enfants peuvent aussi être intégrés en
23 classes ordinaires. C'est le cas de la majorité des
24 enfants suivis par la DPJ. Il est toutefois à noter
25 que, très souvent, l'école n'est pas au courant de

1 la présence de la DPJ dans un dossier d'élève. Nous
2 croyons que l'école, à tout le moins la direction,
3 devrait en être informée. Cela permettrait
4 assurément d'exercer une certaine vigie en évitant
5 la divulgation large de l'information et la
6 stigmatisation de l'élève. Bien évidemment, un
7 encadrement clair permettrait de bien traiter cette
8 information afin d'éviter sa diffusion sans
9 autorisation.

10 Signalement. Dans le même ordre d'idée, je
11 me dois d'aborder l'enjeu délicat du signalement
12 qui suscite de sérieux malaises dans les écoles,
13 même si le signalement est un processus
14 confidentiel. Lorsqu'il y a un signalement d'un
15 membre du personnel de l'école, c'est la personne
16 qui a fait le signalement qui reçoit l'information
17 quant à savoir si le signalement est retenu ou non.
18 On comprend alors qu'en vertu du respect de la
19 confidentialité, il n'y a que cette personne qui
20 connaît le résultat de l'enquête de la DPJ. Nous
21 croyons que, minimalement, la direction devrait
22 être informée de la décision prise.

23 Les règles entourant cette confidentialité
24 ne sont pas claires et mettent un peu tout le monde
25 mal à l'aise. D'autant plus que plusieurs personnes

1 interviennent avec cet élève. Au-delà des règles de
2 confidentialité, et en tout respect de celles-ci,
3 l'école devrait être considérée comme un joueur
4 particulier. La CSDM n'a pas la compétence pour
5 contester la validité des décisions prises par la
6 DPJ lors des signalements. Mais fréquemment, les
7 milieux ne la comprennent pas. Si nous voulons
8 construire cette confiance, nous devons agir avec
9 respect de cet aspect. Ce n'est pas sans rigueur et
10 réflexion qu'une direction d'école fait un
11 signalement à la DPJ. Elle prend alors une décision
12 qui a beaucoup d'impact pour son élève, sa famille,
13 la famille d'un enfant et son école. Pourrions-nous
14 réfléchir à mieux utiliser le milieu scolaire en
15 pareille occasion?

16 C'est dans ce contexte que nous vous
17 présentons différentes recommandations dans le
18 mémoire. Je ne vous les nommerai pas toutes, mais
19 j'en retiendrai quelques-unes. Dans les
20 recommandations générales :

21 - de reconnaître dans la loi l'importance du
22 cheminement scolaire de ces enfants dans leur
23 réadaptation;

24 - de reconnaître concrètement l'école et la
25 commission scolaire comme des partenaires

- 1 privilégiés de la DPJ;
- 2 - de reconnaître l'école comme un facteur de
3 protection, stabilité pour ces élèves et de définir
4 clairement la complémentarité entre les deux
5 réseaux;
- 6 - de former un comité de réussite dans chaque école
7 de site, comité formé d'un cadre de chaque
8 organisation et d'intervenants avec un mandat
9 centré sur des actions concrètes à poser sur la
10 réussite des élèves et pour définir la
11 complémentarité;
- 12 - assurer la place des professionnels de l'école et
13 de la CSDM dès l'admission d'un jeune dans un site
14 d'hébergement du Centre jeunesse afin d'éclairer la
15 DPJ sur l'impact scolaire des décisions et faire
16 des recommandations;
- 17 - tenir systématiquement une rencontre
18 d'orientation avec l'école ou la CSDM avant le
19 déplacement d'un enfant afin d'en évaluer les
20 impacts sur sa scolarisation;
- 21 - permettre aux commissions scolaires d'offrir à
22 ces jeunes des services de scolarisation jusqu'à
23 vingt et un (21) ans, comme elles le font déjà pour
24 les élèves à besoins particuliers;
- 25 - informer systématiquement la direction de l'école

1 de la présence d'enfants suivis par la DPJ à
2 l'école; baliser l'utilisation et la
3 confidentialité de cette information;
4 - assurer un suivi systématique aux écoles qui ont
5 effectué un signalement;
6 - assurer la participation des professionnels de
7 l'école ou de la CSDM afin d'éclairer la DPJ sur
8 l'impact scolaire des décisions et faire des
9 recommandations pour les jeunes aussi qui sont
10 suivis dans les écoles spécialisées, les classes
11 spécialisées ou dans les classes régulières.

12 Et nombre de ces recommandations touchent à
13 la question de la collaboration. Nous avons trop
14 souvent la perception que la loi d'exception, qui
15 est la Loi de la protection de la jeunesse, prend
16 le pas sur la Loi sur l'instruction publique. Les
17 deux mandats, école, DPJ, devaient être
18 complémentaires.

19 La scolarisation doit maintenant faire
20 partie des éléments de réadaptation des enfants et
21 des jeunes et doit faire l'objet d'une
22 concertation, d'une collaboration et d'une
23 implication de tous obligatoire et incontournable.
24 Ce sont des conditions essentielles à la réussite
25 de ces jeunes et à faire d'eux des citoyens

1 engagés, épanouis, maîtres de leur destinée. Merci
2 beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci pour votre présentation. Alors, on va débiter
5 la période de questions avec Hélène David.

6 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

7 Q. [37] Oui, c'est peut-être un hasard que je parle en
8 premier, mais je ne pense pas exagérer en disant
9 que vous faites un constat assez accablant de cette
10 collaboration, non seulement LIP, LPJ -excusez- la
11 Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la
12 protection de la jeunesse, mais de tout l'ensemble
13 de la collaboration.

14 Vous commencez en disant que la réussite de
15 ces enfants est catastrophique. C'est une
16 aberration. L'école doit être inclusive. Est-ce que
17 la DPJ valorise l'école vraiment pour les jeunes
18 sous sa protection? On génère des échecs par manque
19 de collaboration avec la DPJ. Il y a un manque de
20 ressources, de temps, et caetera. On ne peut plus
21 baser la collaboration sur des initiatives
22 personnelles. Les deux milieux, donc DPJ et école,
23 sont deux solitudes. L'école ne trouve pas sa place
24 dans le processus de réadaptation, enjeu de
25 confidentialité, sérieux malaise dans les

1 signalements, et caetera, et caetera.

2 Si on avait besoin de se poser des
3 questions sur comment ça fonctionne, je pense que,
4 ici, on a beaucoup de travail à faire. Et là-
5 dessus, je vous remercie de mettre en lumière un
6 certain nombre, beaucoup de choses que nous
7 pourrions améliorer. Un des exemples qui nous
8 venait, c'est, par exemple, le changement fréquent
9 d'école, l'instabilité du milieu scolaire quand les
10 enfants sont sous la protection de la DPJ. Vous
11 n'en avez pas parlé peut-être directement, mais
12 indirectement. Bon.

13 Alors, je vous apporte cet exemple pour
14 vous permettre peut-être d'élaborer à partir de cet
15 exemple-là sur comment vous travaillez avec ces
16 enfants-là sous la protection. Est-ce que c'est une
17 bonne idée? Est-ce qu'on pourrait faire autrement
18 par rapport à cette instabilité scolaire?

19 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

20 R. Bien, en fait, je suis avec deux personnes qui s'y
21 connaissent encore mieux que moi. Je vais laisser
22 aussi monsieur Gauthier répondre. Mais un élément
23 important, c'est que l'instabilité, le changement
24 d'école, ça vient apporter chez le jeune, chez
25 l'élève des éléments supplémentaires à ce qu'il vit

1 au niveau psychosocial. Dans certains cas, un
2 changement d'école, ça peut être un élément qui est
3 profitable, mais il faut vraiment analyser la
4 situation avec l'équipe école. Parce que s'il y a
5 un lien déjà de créé avec l'école, puis qu'il y a
6 un déracinement pour atterrir dans une nouvelle
7 école, dans un changement de quartier et même de
8 commission scolaire, c'est certain que la nouvelle
9 école doit recréer des liens de confiance avec
10 l'élève. Et c'est parfois très difficile.

11 Q. **[38]** Et ce que vous dites ou de ce que je conclus,
12 c'est que l'école n'est pas nécessairement
13 consultée pour partager cette réflexion sur le
14 changement d'école?

15 R. Absolument pas.

16 M. BENOÎT LAROREST :

17 R. Bien, en fait, je peux me permettre d'être
18 anecdotique, mais de le montrer. Au printemps
19 dernier, une situation classique qui est arrivée où
20 j'ai eu une demande à mon bureau pour offrir un
21 transport scolaire à un élève qui venait de
22 recevoir une ordonnance, qui était déplacé, qui
23 changeait de commission scolaire, alors que dans
24 son école ça se passait très bien. Et je contestais
25 le fait de dire, hey, on va le transporter à forts

1 coûts, quarante-cinq (45) minutes de transport le
2 matin, quarante-cinq (45) minutes de transport le
3 soir, alors que cet enfant-là... Donc, on a été mis
4 devant le fait accompli. Il fallait réagir.

5 On est souvent en mode de réaction dans ce
6 temps-là. Alors que l'analyse n'a pas été faite à
7 la base en disant, O.K., quelle est la situation
8 scolaire de cet élève-là, qu'est-ce que ça veut
9 dire. Je comprends que le Centre jeunesse est
10 souvent aux prises avec une gestion de places. On
11 est aux prises avec ça aussi. Mais il reste qu'il
12 faut regarder le meilleur profil. Toutes les études
13 qui se réalisent en ce moment, il y en a qui se
14 passent, qui nous disent que, peu importe le type
15 d'enfant, là, le déplacer de milieu scolaire, c'est
16 un facteur de risque élevé. Et, là, je ne parle
17 même pas des enfants de la DPJ. Un enfant dit
18 régulier qu'on déplace deux à trois fois dans son
19 parcours primaire, on le met hautement à risque
20 d'échec et de décrochage. Imaginez avec un enfant
21 qui a la situation d'un enfant de la DPJ!

22 Q. [39] Mais cet exemple-là justement quand vous avez
23 dit ou vous avez osé dire peut-être, ça n'a pas
24 beaucoup de bon sens ou, en tout cas, il est très
25 bien adapté, comment ça se passe dans... Est-ce que

1 vous avez droit au chapitre, comme on dit?

2 R. Je vais vous dire, à ce moment-là, on est obligé de
3 faire jouer des cartes qui n'ont pas de sens.
4 C'est-à-dire comme moi qui étais directeur du
5 service ait dû appeler ma collègue du CIUSSS de
6 l'Est puis qu'on se parle tout le monde à haut
7 niveau, alors que tout ça aurait dû se faire au
8 niveau de l'école dès le départ. Puis qu'on a
9 rattrapé la situation. Des fois on peut; des fois
10 on ne peut pas. Mais on a rattrapé la situation en
11 situation d'urgence et de crise.

12 Pendant ce temps-là, le petit « pit » vit
13 une insécurité, il ne sait pas où il va aller à
14 l'école, et pas à l'école. Il n'est pas dans sa
15 classe. Il perd des jours de classe. Ça aussi c'est
16 un élément important dans ces données-là. On s'est
17 donc ramassé avec une situation où cet enfant-là,
18 pendant trois semaines, en quatrième année, n'est
19 pas allé à l'école. Parce qu'il a fallu que ça
20 monte jusqu'à la direction de services. On n'avait
21 pas de procédure, de protocole clair à la base pour
22 traiter la demande comme il faut.

23 Q. **[40]** Puis est-ce que c'est anecdotique de ne pas
24 avoir de procédure et de protocole ou...

25 R. Non.

1 Q. **[41]** ... c'est le cas?

2 R. C'est le cas.

3 Q. **[42]** Il n'y a pas de protocole?

4 R. C'est le cas.

5 Q. **[43]** Comment on peut faire pour améliorer la
6 collaboration entre la CSDM, disons, parce que, là,
7 c'est de vous dont il est question, et, vous avez
8 parlé du CIUSSS?

9 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

10 R. Bien, je vais me permettre...

11 Q. **[44]** Il y a des cas complexes aussi, de plus en
12 plus complexes.

13 R. Je vais me permettre de vous dire qu'on a reçu un
14 peu en catastrophe, juste avant les fêtes ou...

15 M. BENOÎT LAROREST :

16 R. À la mi-janvier.

17 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

18 R. Au retour des fêtes donc. Il y a un sentiment
19 d'urgence. Ça fait qu'on s'est retrouvé avec un
20 document juridique de protocole d'entente qui nous
21 a été soumis. Et on a reçu ça à la mi-janvier pour
22 une signature le vingt-huit (28) janvier. Puis je
23 peux vous dire que la position des cinq commissions
24 scolaires de l'île de Montréal, autant les
25 anglophones que les francophones, c'est qu'on ne

1 veut pas consentir à la signature de ça. Il faut se
2 parler. Il faut élaborer ensemble des ententes et
3 non pas recevoir une entente qu'on doit signer en
4 deux semaines.

5 Q. **[45]** Excusez! Je ne suis pas sûre de comprendre de
6 quoi il est question. Je sais que vous avez un
7 papier sous les mains.

8 R. Oui. Je vais demander peut-être à monsieur Laforest
9 de décrire un petit peu plus.

10 M. BENOÎT LAROREST :

11 R. Bien, en fait, c'est une demande de la Direction de
12 la protection de la jeunesse, qui a été de déposer
13 un projet d'entente pour... en complémentarité de
14 services avec les commissions scolaires. C'est un
15 peu le pendant... Je ne sais pas si vous connaissez
16 l'entente de complémentarité que nous avons avec
17 les différents CIUSSS sur l'île de Montréal. Mais
18 c'est un peu semblable. Entre autres, il y a
19 différentes parties. Je nomme celle du
20 consentement. Donc, l'idée, c'est d'avoir un
21 consentement plus uniforme entre les deux lois de
22 la part des parents pour être capable d'accéder,
23 entre autres, à de l'information sur les jeunes qui
24 deviennent sous la protection de la DPJ.

25 Donc, on est vraiment dans une entente qui

1 a été rédigée entre des avocats du ministère de la
2 Santé et du ministère de l'Éducation. Il y a là
3 aussi un... On sent un sentiment d'urgence où on a
4 une pression à devoir signer cette entente-là qui,
5 présentement, n'est pas à point. Donc, il y a un
6 bloc de la part des cinq commissions scolaires à
7 l'idée de prendre le temps qu'il faut pour
8 réfléchir sur cette entente-là. Mais c'est un
9 exemple de modalité qui doit être établie entre la
10 Direction de la protection de la jeunesse et les
11 commissions scolaires de l'île de Montréal pour
12 justement qu'on puisse traiter de façon
13 complémentaire et, je dirais, un peu
14 multidisciplinaire sur certains cas de situations
15 complexes.

16 Q. **[46]** Mais est-ce que je peux comprendre de ce que
17 vous dites que ce qui vous met inconfortable et qui
18 retarde, j'imagine, la signature, c'est que vous
19 trouvez que c'est un exemple de non-dialogue entre
20 deux entités...

21 R. Tout à fait.

22 Q. **[47]** ... qui devraient être beaucoup plus
23 partenaires?

24 R. Tout à fait. Bien, on donne l'exemple parce que
25 c'est une entente qui a été rédigée par des avocats

1 du ministère de l'Éducation et du ministère de la
2 Santé, avec représentation du ministère de la
3 Santé, mais sans représentation du ministère de
4 l'Éducation. Puis, ça, c'est nommé. C'est nommé.
5 C'est nommé d'entrée de jeu. Donc, c'est clair
6 qu'il y a déjà en partant une absence qu'il faut
7 pallier.

8 Q. [48] Mais est-ce qu'on pourrait dire que votre
9 revendication principale ou ce que vous déplorez le
10 plus se résumerait en, il n'y a pas de dialogue,
11 c'est les deux solitudes dont vous parlez?

12 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

13 R. Oui. Bien, un des éléments principaux de notre
14 mémoire, c'est la question de la communication.
15 Puis pour bien communiquer, on ne peut pas nous
16 demander de signer une entente en deux semaines
17 faite par des avocats. Moi, je vais aller plus loin
18 que mes collègues, là. Par exemple, avec le SPVM,
19 cinq commissions scolaires ont fait un protocole
20 d'entente avec le SPVM pour certaines
21 interventions, mais ça se fait avec des rencontres
22 de part et d'autre en regardant tous les impacts
23 des décisions qui sont prises. Puis ensuite, on
24 procède à une signature par les différentes
25 commissions scolaires. Puis parfois il peut y avoir

1 des annexes particulières, une entente globale pour
2 les cinq puis des annexes particulières. Je parlais
3 tantôt des écoles de sites. Je ne sais pas si mes
4 collègues des quatre autres commissions scolaires
5 ont tous des écoles de sites, mais il peut y avoir
6 des situations spécifiques qui se retrouvent en
7 annexe.

8 Q. **[49]** Merci beaucoup.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. On va poursuivre avec Jean-Simon Gosselin.

11 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

12 Q. **[50]** Merci. Merci. Un peu comme ma collègue madame
13 David, l'observation préliminaire, c'est que vous
14 faites un portrait accablant de la scolarisation
15 des jeunes hébergés, et en fait un constat d'échec.
16 Ce n'est pas compliqué. Alors, vous avez parlé des
17 cinq commissions scolaires de l'île de Montréal. Je
18 suis de Québec, je suis moins familier avec... Est-
19 ce que vous avez des échanges avec vos partenaires
20 commissions scolaires? Est-ce que... On va les
21 rencontrer mais pas toutes, là. Mais est-ce que
22 c'est partagé ça ou c'est propre à la région
23 francophone ou à la clientèle francophone?

24 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

25 R. Bien, nous, on a fait notre propre mémoire. Donc,

1 je ne peux pas dire que je parle pour mes
2 collègues.

3 Q. **[51]** Non, non, mais dans vos échanges inter-
4 commissions scolaires, est-ce que vous avez... Est-
5 ce qu'il y a des solutions gagnantes ailleurs
6 finalement qu'on pourrait utiliser?

7 M. GÉRALD GAUTHIER :

8 R. En fait, oui, il y a une structure actuellement
9 qu'on a réactivée v'là quatre ans, qui est la table
10 régionale où siègent les commissions scolaires, les
11 cinq commissions scolaires de l'île, francophones
12 et anglophones, et les CIUSSS. On est dans une
13 entente de complémentarité entre les CIUSSS et les
14 commissions scolaires. On n'est pas spécifiquement
15 sur le Centre jeunesse.

16 Alors, on a fait cette entente-là. C'est
17 extraordinaire. Il y a un dialogue, il y a une
18 conversation là. Mais on comprend que, au niveau de
19 cadres supérieurs, on est encore très, très loin du
20 terrain. Et ça prend beaucoup de temps et beaucoup
21 d'énergie pour faire descendre vers le terrain.
22 Est-ce que tout le monde partage la vision du
23 manque de communication? Je ne veux pas parler pour
24 eux. Mais je pense bien que oui, là. Je pense que
25 ce n'est pas... Ce n'est pas particulier. On est

1 dans ça. Et sans jeter de blâme, là.

2 Mes collègues des centres jeunesse sont
3 dans exactement la même vision. C'est-à-dire on n'a
4 pas réussi encore, et les dernières années, je
5 dirais, avec la restructuration de la santé et
6 services sociaux n'a pas aidé, là. Ça faisait six
7 ans qu'on ne s'était pas parlé dans une table
8 formelle. Six années où il y a eu pas de rencontres
9 entre les CIUSSS ou les CSSS et les commissions
10 scolaires.

11 Là, on a réinstallé cette table-là, et tant
12 mieux. Mais ce n'est pas par là que le gros du
13 travail va se faire. On est rendu à aller sur le
14 terrain, concrètement comment est-ce qu'on va agir
15 pour développer cette complémentarité-là puis ce
16 travail collaboratif. Là, on est vraiment deux
17 solitudes, deux silos encore.

18 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

19 R. Peut-être juste mentionner par rapport au constat
20 de catastrophe. Nous, on part d'une étude sur le
21 dix-sept pour cent (17 %) de réussite. Par contre,
22 évidemment, c'est sur les enfants qui sont, disons,
23 les plus hypothéqués parce que c'est une étude sur
24 les enfants qui sont en sites. Donc, on n'a pas de
25 statistiques, puis je pense que ça a déjà été

1 évoqué à la Commission, sur les élèves qui sont
2 intégrés en classes ordinaires ou en classes
3 spécialisées en écoles ordinaires. C'est très
4 difficile d'avoir des données statistiques pour
5 faire un suivi de ces élèves-là au niveau de la
6 réussite, puis ça je pense que ce serait aussi une
7 recommandation importante, là, comment arriver à
8 avoir des données pour, dans le fond, mesurer si on
9 trouve différentes solutions pour mesurer si ça...
10 parce que le but ultime, c'est d'améliorer la
11 réussite de ces élèves-là.

12 Q. **[52]** Oui, je comprends ce que vous nous dites en
13 fait, là, c'est que... en fait, c'est quatre-vingt-
14 trois pour cent (83 %) des jeunes hébergés qui ne
15 réussissent pas à être à dix-sept (17) ans où ils
16 devraient être. Évidemment, il y a des jeunes en
17 famille d'accueil, que ceux-là ne sont pas
18 identifiés, espérons qu'effectivement, là, pour les
19 enfants hébergés ailleurs qu'en centre de
20 réadaptation, les données sont meilleures, mais
21 vous ne les connaissez pas, c'est ça que je
22 comprends.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[53]** Dans une perspective peut-être un peu plus
25 encourageante j'aimerais ça que vous nous parliez

1 un peu de ce que vous appelez « l'école
2 inclusive ». À quel moment le virage s'est pris?
3 Enfin, l'école qui s'adopte aux élèves plutôt que
4 l'inverse et comment ça se concrétise, ça, dans la
5 réalité, là, ce mot... cette phrase-là de « l'école
6 inclusive ».

7 R. Je pourrais vous dire qu'au départ ça a fait
8 réagir, c'est certain.

9 Q. **[54]** C'est quand que le virage s'est pris?

10 M. BENOÎT LAFOREST :

11 R. Bien c'est sous monsieur Gauthier que ça s'est...
12 ça s'est amorcé il y a deux ans, donc il y a eu des
13 journées, là, thématiques sur l'inclusion. Et à
14 partir de moment-là, on a instauré à la Commission
15 scolaire un déploiement de services, une mission
16 d'abord au service à l'élève, qui vise l'inclusion,
17 donc l'idée c'est de garder les élèves à besoins
18 particuliers dans leur milieu naturel le plus
19 longtemps possible et de déployer les services en
20 conséquence.

21 Donc, on vient soutenir et accompagner,
22 dans un premier temps, les ressources de l'école
23 avec des équipes d'experts qui vont permettre
24 justement, au regard du plan d'intervention de ces
25 élèves-là, de mettre en place des recommandations

1 pour les milieux, par les milieux, pour être
2 capable de garder l'élève dans leur... dans leur
3 milieu naturel le plus longtemps possible. Donc, on
4 est vraiment dans une réponse à l'intervention qui
5 est graduée selon les... selon les cas. Donc, on
6 vient intervenir dans un premier temps avec les
7 ressources de l'école; ensuite dans un deuxième
8 temps avec des ressources plus spécifiques et plus
9 expertes des services à l'élève, avec des équipes
10 d'impact au niveau des élèves qui sont autistes,
11 qui sont en difficulté langagière ou en difficulté
12 grave de comportement ou d'apprentissage.

13 Q. **[55]** Donc, il y a une philosophie, là, qui se
14 déploie dans toute la Commission scolaire. Pas
15 proprement aux clientèles en...

16 R. Bien...

17 Q. **[56]** Mais évidemment qui a plus d'impact dans ces
18 clientèles-là.

19 R. Oui, tout à fait.

20 Q. **[57]** Mais c'est pas propre à la DPJ, là, aux
21 clientèles DPJ.

22 R. Non

23 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

24 R. On a treize mille (13 000) élèves sur nos soixante-
25 quatorze mille (74 000) élèves du préscolaire,

1 primaire, secondaire, on a plus de treize mille
2 (13 000) élèves à besoins particuliers, qui ont des
3 plans d'intervention adaptés. Et... bien en fait ce
4 qu'on s'aperçoit c'est que juste sortir l'élève de
5 son milieu régulier pour aller en classe
6 spécialisée ou en école spécialisée, dans certains
7 cas c'est une solution, mais dans d'autres cas on
8 avait certains suivis de cohorte qui nous
9 montraient qu'ils n'arrivaient jamais à une
10 qualification ou à un diplôme. Donc, c'est toute la
11 philosophie qui change, d'intervenir, d'axer sur la
12 prévention. D'être dans le milieu puis d'avoir des
13 équipes spécialisées et cliniques qui vont dans les
14 écoles plutôt que de faire sortir l'élève.

15 Q. **[58]** Peut-être une dernière question à monsieur
16 Gauthier, là, pour essayer d'avoir une perspective
17 d'espoir.

18 M. GÉRALD GAUTHIER :

19 R. Il y en a.

20 Q. **[59]** Est-ce que, à travers des échanges informels
21 ou formels avec des collègues de d'autres régions
22 qui ont aussi des centres de réadaptation - c'est
23 pas juste à Montréal qu'il y a des jeunes hébergés
24 - est-ce qu'il y a des régions ou des commissions
25 scolaires et des CISSS ou CIUSSS qui réussissent?

1 R. Bien en fait, oui.

2 Q. [60] Si oui... si oui, avec quelles... c'est quoi
3 les conditions gagnantes pour la scolarisation des
4 jeunes hébergés en centre de réadaptation, très
5 pointu, là.

6 R. Moi, je pense que la première condition, on l'a,
7 c'est-à-dire qu'on a des cadres qui sont
8 volontaires, dynamiques dans ça. L'entente de
9 complémentarité c'est ce qu'elle a décrit, c'est ce
10 qu'elle a mis sur la table par papier. Maintenant,
11 il faut... il faut faire descendre cette volonté-là
12 au niveau du terrain, dans les milieux précisément.
13 Et là, se donner des moyens à la fois concrets,
14 mais à la fois je dirais philosophiques. La DPJ a
15 sa mission et est dedans à fond, avec intensité. La
16 commission scolaire y est aussi. Là, il faut se
17 passer des messages très, très clairs entre...
18 entre institution pour dire : bien au milieu de ça,
19 il y a un élève qui a des besoins - un élève ou un
20 enfant, appelons-le comme on veut - qui a des
21 besoins, parfois par une loi d'exception, mais
22 assurément pour tout son parcours en besoin de
23 scolarisation. Il faut mettre ça au centre, là, il
24 faut, philosophiquement, politiquement, on a placé
25 ça au milieu puis se dire à tout le monde : c'est

1 pas ton mandat et mon mandat, c'est notre mandat, à
2 la fois sa réussite scolaire, mais aussi sa
3 réadaptation, là.

4 Et c'est là qu'on a de plus en plus de
5 difficulté, je dirais, à faire ça. Les milieux
6 scolaires se sont beaucoup spécialisés dans leur
7 volet pédagogique et c'est très bien ainsi, c'est
8 leur mission. Et à côté, on a le volet de
9 réadaptation, le volet clinique. Là, il faut que
10 les deux se parlent pour agir sur cet élève-là. Et
11 c'est ce que déplorent les milieux, l'aspect plus
12 clinique du suivi d'un jeune, je ne le maîtrise
13 pas, je ne le connais pas, donc je ne pourrai pas
14 avoir accès à un élève qui va être disponible pour
15 apprendre. Il faut tout ça.

16 Est-ce que ça se passe? Oui, ça se passe
17 dans les milieux, je dirais même à Montréal, là. On
18 a... on a une vision qui est dramatique, mais en
19 même temps il y a plein de beaux projets, il y a
20 plein de bonnes situations qui se déroulent.
21 Maintenant, ils tiennent juste aux individus. Il
22 faut se trouver ça, il faut que ce soit formel. Il
23 faut qu'on ait une occasion, je pense, d'aller plus
24 loin. Il faut que ce soit parce que là ça tient
25 vraiment aux individus qui sont en place.

1 Q. **[61]** Merci, Monsieur. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci. On poursuit avec Lesley Hill.

4 Mme LESLEY HILL, commissaire :

5 Q. **[62]** Alors merci d'être là. Je vais nous amener un
6 peu plus large sur la prévention. On sait que les
7 écoles sont des milieux de vie, c'est des lieux
8 exceptionnels pour rejoindre les enfants, pour
9 mettre en place des choses pour répondre aux
10 besoins non seulement des enfants, mais de leurs
11 parents souvent aussi. Donc, on a peu parlé de la
12 première... les fameux services de proximité des
13 CLSC, mais pour la Commission ici, tout cet
14 arrimage entre les écoles et les services de
15 proximité devrait être la base en quelque part du
16 filet social de protection pour essayer d'éviter
17 justement des situations dramatiques où les jeunes
18 sont signalés. Donc, pouvez-vous nous dire un peu
19 l'état des lieux de la collaboration actuellement
20 entre les écoles et les CLSC?

21 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

22 R. Bien peut-être aborder d'abord que l'école
23 communautaire c'est au coeur des actions de la
24 Commission scolaire de Montréal depuis nombre
25 d'années. Je pense que c'est en deux mille huit

1 (2008) qu'on a adopté des éléments de l'école
2 communautaire. On a vraiment créé des comités de
3 quartier aussi, donc dans chaque quartier on a des
4 directions d'école avec des... des présidents de
5 conseil d'établissement qui sont des parents, avec
6 le commissaire scolaire, des organismes
7 communautaires, des partenaires institutionnels qui
8 siègent. Donc, il y a une volonté de travailler par
9 quartier, localement.

10 Et puis je vais devoir, Madame Hill, faire
11 un parallèle entre ce qui s'est passé en santé puis
12 ce qui va se passer en éducation avec le projet de
13 loi 40 en ce moment. Parce que toute cette
14 collaboration-là et cette école communautaire-là,
15 elle est quand même portée par plusieurs acteurs,
16 mais entre autres par le commissaire scolaire de
17 quartier. Et la disparition des élus scolaires
18 prévue dans le projet de loi 40, ça va... ça va
19 déstabiliser ce travail d'équipe-là dans les
20 communautés et ça va avoir un impact aussi parce
21 que, au quotidien, les commissaires scolaires font
22 le lien. Moi, quand j'ai été commissaire, par
23 exemple, de Tétraultville, il y avait une nouvelle
24 recherche, une nouvelle étude qui avait été faite
25 par, je crois, l'Université Laval, puis c'étaient

1 des formations à l'intention des parents pour de la
2 prévention justement, pour pas se retrouver dans
3 des situations délicates avec les familles.

4 Et c'est par mon travail de commissaire
5 scolaire à l'époque, où on avait invité ces gens-là
6 à venir présenter aux directions d'école puis aux
7 parents des conseils d'établissement ce projet-là
8 lors... lors d'un comité de quartier pour que ça
9 puisse se déployer dans l'ensemble des écoles et
10 que les équipes-écoles et les directions invitent
11 les parents à participer à ces formations-là puis
12 que ce soit démystifié et que ce ne soit pas juste
13 les parents en difficulté qui participent à la
14 formation. Donc, c'est un exemple parmi d'autres,
15 puis je pourrais vous en nommer énormément dans
16 chacune des communautés. Mais c'est sûr que j'ai
17 une très grande inquiétude par rapport à cette
18 nouvelle réforme-là, qui est la réforme en lien
19 avec le projet de loi 40, avec ce qu'on a vécu,
20 monsieur Gauthier disait tout à l'heure qu'avec la
21 réforme en santé, pendant six ans il n'y a pas eu
22 de communication de haut niveau entre les CIUSSS et
23 les commissions scolaires.

24 Donc, c'est certain que pour amener une
25 collaboration, une communication, puis faire vivre

1 l'école communautaire dans les communautés puis
2 faire en sorte que la prévention soit au coeur...
3 au coeur de la réalité terrain de tous, bien c'est
4 sûr que cette nouvelle réorganisation de
5 gouvernance scolaire va avoir un impact négatif.

6 Q. **[63]** O.K. Je comp...

7 M. GÉRALD GAUTHIER :

8 R. Je veux me permettre de dire qu'il est triste de
9 voir que la culture du travailleur social très
10 proche des milieux, comme on l'a eue, est à peu
11 près disparue. On a un travailleur social qui est à
12 distance, qui est au bout du téléphone, qu'on
13 connaît peu dans les milieux et oui, je pense qu'il
14 y a un travail conjoint de première ligne à faire
15 là dans l'école. Je pense qu'au Québec on le rate,
16 ce morceau-là, on rate d'être tous ensemble en mode
17 préventif dès l'école. C'est pas le mandat premier
18 de l'école, l'école est là pour scolariser, oui,
19 socialiser, mais je pense que là les autres joueurs
20 doivent venir jouer avec nous autres dans la cour
21 d'école, là, pour être dans ce mode préventif-là.
22 Et je ne suis pas surpris de voir l'augmentation
23 des signalements, là. Je ne suis pas surpris non
24 plus de voir les directions qui, plus rapidement
25 peut-être, signalent, faute d'autre chose. Faute

1 d'un CLSC qui va offrir un service rapidement.

2 Q. **[64]** Donc, vous constatez un effritement...

3 R. Tout à fait, tout à fait.

4 Q. **[65]** ... au niveau des services de protection.

5 R. Les... je vais me permettre de dire que souvent on
6 prend des raccourcis parce que c'est par là que ça
7 va fonctionner. Je veux aller à l'hôpital, je suis
8 mieux de rentrer en ambulance qu'à pied. Bien dans
9 les services sociaux, je suis mieux passer par le
10 signalement.

11 Q. **[66]** O.K.

12 M. BENOÎT LAFOREST :

13 R. Si je peux...

14 Q. **[67]** Oui.

15 R. ... me permettre, moi aussi j'aimerais ça apporter
16 un petit peu de lumière sur... au bout du tunnel,
17 sans que ce soit un train.

18 M. GÉRALD GAUTHIER :

19 R. Oui.

20 M. BENOÎT LAFOREST :

21 R. En fait, suite à l'entente de complémentarité qu'on
22 a signée avec les quatre CIUSSS, parce qu'on est
23 concerné par quatre CIUSSS, là, sur le territoire
24 de la Commission scolaire de Montréal, il y a quand
25 même un... il y a un comité régio... local, CSDM

1 avec les quatre CIUSSS concernés. Et on s'est donné
2 trois éléments dans notre plan d'action, qui
3 étaient dans un premier temps de diffuser auprès de
4 l'ensemble des directions le contenu de l'entente
5 de complémentarité et de faire connaître les
6 différentes offres de service de première ligne des
7 CIUSSS auprès de toutes les directions. Alors ça,
8 ça a été fait cette année.

9 Dans un deuxième temps aussi, on se donne
10 des modalités pour être capable de traiter des
11 situations complexes, donc si on parle d'élèves,
12 là, qui sont en grande rupture de fonctionnement.
13 Et le troisième élément de notre plan d'action,
14 c'est de donner aussi des formations conjointes,
15 donc on va avoir deux formations conjointes avec
16 l'ensemble des professionnels de la Commission
17 scolaire et des intervenants justement des
18 différents CIUSSS pour avoir des modalités plus
19 communes quant à nos interventions.

20 Et dernière chose aussi, c'est pour les
21 interventions de deuxième et troisième ligne, entre
22 autres, pour les élèves souffrant de déficience
23 intellectuelle puis les élèves autistes, donc on a
24 eu une rencontre avec les écoles spécialisées et
25 les services de deuxième et troisième ligne des

1 quatre CIUSSS. Donc, il y a quand même... il y a
2 quand même des éléments qui s'installent suite à
3 l'entente de complémentarité et il y a des... il y
4 a un réseautage intéressant qui, je pense, va
5 porter fruit.

6 Q. **[68]** Ça a valu la peine, votre intervention, ça
7 donne un peu de lumière. C'est excellent.

8 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

9 R. Puis peut-être pour vous donner d'autres lumières
10 aussi...

11 Q. **[69]** Oui.

12 R. ... les adolescents, les jeunes croient beaucoup
13 aux CLSC, ils connaissent les CLSC dans les
14 quartiers, mais malheureusement le déploiement de
15 certains services, entre autres en santé mentale,
16 parce qu'on a vraiment une problématique auprès de
17 nos élèves en termes de santé mentale, d'anxiété,
18 les taux d'anxiété qui sont en augmentation
19 fulgurante. Donc, ces services-là dans les CLSC ne
20 sont pas toujours au rendez-vous. Et pourtant, les
21 jeunes ont une confiance envers les CLSC.

22 Q. **[70]** Peut-être vraiment court parce qu'il me reste
23 une minute, mais vous parlez de communication
24 depuis le début, puis on comprend la concertation
25 de haut niveau qui découle d'entente, mais quand on

1 parle vraiment du terrain puis qu'est-ce qui doit
2 se passer localement autour de l'enfant, est-ce que
3 vous seriez de l'avis qu'il faudrait systématiser
4 des plans de service interdisciplinaires
5 individualisés dans toutes les situations de jeunes
6 avec des difficultés ou des besoins complexes?

7 R. Bien je vais laisser monsieur Gauthier répondre.

8 M. GÉRALD GAUTHIER :

9 R. Bien tout à fait.

10 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

11 R. Mais à l'école Dominique-Savio, là, que j'ai
12 visitée récemment, c'est vraiment essentiel je
13 crois, là, d'avoir ces ententes de complémentarité
14 puis de travailler, puis que la scolarisation,
15 comme on disait, fasse partie de la réadaptation
16 aussi. Et de trouver des moyens d'impliquer le plus
17 possible le jeune dans son chemin de vie. Parce
18 que, dans le fond, c'est ça qu'on fait avec lui. On
19 lui... on lui donne tous les atouts, tous les
20 outils pour se bâtir un chemin de vie, donc je ne
21 sais pas si vous pouvez...

22 M. GÉRALD GAUTHIER :

23 R. Bien tout à fait. Ça fait longtemps qu'on en parle,
24 puis on ne réussit pas à l'actualiser, mais je
25 pense que le PSII est essentiel, là, il va

1 falloir... c'est le premier pas à faire pour
2 asseoir tout le monde alentour de la table, et j'y
3 inclus les parents d'ailleurs, qu'on laisse
4 souvent...

5 Q. **[71]** Tout à fait.

6 R. ... notamment les parents de la DPJ, très, très
7 loin de l'école, là. Ils sont très peu impliqués.
8 Ça fait qu'on élabore notre plan d'intervention,
9 qui est très pédagogique, parfois un peu
10 comportemental, avec des vieux relents. Puis de
11 l'autre côté, on ne sait pas trop ce que la DPJ a
12 comme plan. Il y a quelque chose à faire là, c'est
13 un premier pas qu'il faudrait systématiser quant à
14 moi. On en parle beaucoup, les tables régionales
15 l'ont nommé, dire comment on va... on va
16 l'implanter, c'est pas simple, parce qu'il y a une
17 question de temps. J'en ai fait un, moi, dans ma
18 carrière. Je suis passé trente-cinq (35) ans
19 alentour du centre jeunesse, là, puis des écoles.
20 J'en ai fait un, puis c'est l'année passée, ça fait
21 que...

22 Q. **[72]** O.K. Merci.

23 R. ... il faut... il faut bouger.

24 Q. **[73]** Ça tarde.

25 R. Oui.

1 M. BENOÎT LAFOREST :

2 R. Je vous dirais aussi que... je parlais tantôt de
3 formation conjointe pour notre plan d'action local,
4 bien ça en fait partie, là.

5 M. GÉRALD GAUTHIER :

6 R. Oui.

7 M. BENOÎT LAFOREST :

8 R. C'est une formation qui va être offerte aux sept
9 cents (700) professionnels de la commission
10 scolaire sur le PSII par les gens du CIUSSS. Donc,
11 on va au moins avoir les mêmes modalités de
12 fonctionnement.

13 Q. **[74]** Il ne faut pas cibler le formulaire, mais le
14 fait que le monde s'assoit.

15 R. S'assoit, tout à fait.

16 Q. **[75]** Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. André Lebon.

19 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

20 Q. **[76]** Bonjour. Je vais vous faire un petit résumé de
21 ma compréhension, puis je pense que je veux juste
22 illustrer le défi qu'a la Commission Laurent par
23 rapport au mandat qu'on nous a donné. D'un côté, on
24 a des principes et vous en avez émis de superbes,
25 comme l'école inclusive, puis on achète ça. Dans le

1 social, il y a aussi le principe de Jordan qui dit
2 qu'un enfant a droit aux services dont il a besoin,
3 puis que ça ne doit pas être un enjeu de structure.
4 Ça fait que l'école inclusive c'est un peu le même
5 principe, on devrait... c'est à l'école de
6 s'adapter, pas à l'enfant de s'adapter. Ça fait que
7 je trouve qu'au Québec on a des principes, puis
8 après ça il y a comme un vacuum, un vide absolu, et
9 là on a des initiatives individuelles. Vous l'avez
10 très bien souligné, vous dites : hey, il y en a des
11 espoirs parce qu'il y a des initiatives
12 individuelles qui donnent espoir et qui
13 fonctionnent. Mais on va entre des penseurs puis
14 des artisans, où est l'« achievement », où est la
15 réalisation? Votre pragmatisme, Monsieur Laforest
16 et Monsieur Gauthier, m'a réjoui parce que vous
17 êtes des gens de terrain puis vous dites : regarde,
18 là, c'est là... On a un problème, là.

19 Puis je pense qu'à la Commission Laurent
20 notre défi - puis je vais vous revenir avec une
21 question après - c'est d'arrimer au plan systémique
22 l'assurance que l'intention va être connectée sur
23 l'action. Là, on a du mal à connecter ça, c'est
24 épouvantable. Puis on a le « dream team » de la
25 CSDM ici aujourd'hui. Puis à ma droite j'ai le

1 « dream team » de l'ancien CIUSSS du Centre-Sud. Je
2 connais ces gens-là personnellement, je sais que
3 c'était pas une question d'intention. Où est notre
4 maudit problème au Québec? Décor entre la
5 conception puis l'action. Je me tourne vers vous,
6 vous semblez avoir des pistes de solution, vous
7 nous en suggérez et je me dis : attendez, là,
8 l'élastique va vous revenir très vite parce que
9 les... les recommandations que vous faites, là, si
10 on décide de les pousser puis de les appliquer,
11 votre enjeu ça va être de dire : comment je
12 m'assure que ça, mon personnel, je suis la plus
13 grosse commission scolaire du Québec, je suis avec
14 les plus gros CIUSSS du Québec, comment on va faire
15 en sorte pour illustrer notre succès puis que les
16 enfants soient au coeur? On a... tous nos principes
17 le disent, là, ça fait qu'on n'a pas un problème de
18 principe, on n'a pas un problème d'intention, on a
19 un problème... c'est « doer », il y a des
20 « achieveer ». Je cherche le mot français, des
21 réalisateurs, des rassembleurs, mais comment
22 allons-nous régler cet enjeu-là? Je vous remercie
23 de votre ouverture, je vous remercie de votre
24 franchise, mais vous mettez bien la table à la
25 recherche de solutions.

1 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

2 R. Mais je pense que dans les milieux, dans les écoles
3 il faut qu'il y ait un lien de confiance entre les
4 deux entités, les deux organisations pour
5 travailler ensemble, pour trouver des solutions
6 pour les élèves, je ne sais pas si vous...

7 M. GÉRALD GAUTHIER :

8 R. Bien je vais me permettre de dire... j'aime
9 beaucoup la façon que vous le décrivez. Les cadres
10 de haut niveau sont là. Mes collègues des CIUSSS,
11 ceux de la commission scolaire, tout le monde sont
12 dans cette pensée-là. Et ce pour quoi on l'a fait,
13 c'est parce qu'on a été forcé par les sous-
14 ministres. V'là quatre ans, les sous-ministres de
15 la Santé et Éducation ont dit : « that's it », vous
16 vous assoyez, on veut une entente dans deux ans. Je
17 pense qu'on est rendu là. Il va falloir forcer les
18 choses, il va falloir dire aux gens du terrain :
19 vous vous assoyez et vous réalisez. Vous vous
20 mettez là-dedans.

21 De notre côté, c'est sûr que toute la
22 question de l'école inclusive pose des problèmes
23 majeurs, là, on va se le dire, de ressources, de
24 philosophie, de syndical, de contraintes de
25 convention collective. Mais il faut mettre le pied

1 là-dedans. On l'a mis, ça avance, on voit des
2 milieux qui progressent qui font des réalisations
3 extraordinaires, mais il faut forcer ça. Il faut
4 arrêter de juste suggérer. Je suis à la retraite,
5 je suis un consultant, je peux me permettre ça.

6 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

7 R. Je vais me perm...

8 Q. [77] Merci de l'ouverture.

9 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

10 R. Je vais...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 On apprécie beaucoup, Monsieur Gauthier.

13 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

14 R. Mais je vais me permettre d'ajouter quelque chose
15 aussi, c'est qu'à la Commission scolaire de
16 Montréal, sur nos treize mille (13 000) élèves à
17 besoins particuliers, puis c'est pas tous des
18 élèves DPJ, on s'entend, on sait qu'à travers nos
19 soixante-quatorze mille (74 000) élèves il y a des
20 élèves DPJ puis qu'il y en a là-dedans qui ont des
21 besoins particuliers puis qui ont des plans
22 d'intervention. Mais à travers ces treize mille
23 (13 000) élèves-là, il y en a cinquante pour cent
24 (50 %) qui sont intégrés en classe régulière, puis
25 cinquante pour cent (50 %) qui sont en classe

1 spécialisée puis en école spécialisée. C'est...
2 c'est pas beaucoup comparativement au secteur
3 anglophone, où on est à des taux... où l'élève
4 d'inclusion, de l'élève en classe régulière, est de
5 quatre-vingts pour cent (80 %) et plus. Et le
6 message qu'envoie le ministre de l'Éducation quand
7 il dit qu'il veut nous donner des sous pour ouvrir
8 des classes spécialisées, le message qu'il envoie
9 aux enseignants puis aux équipes écoles c'est de
10 privilégier que l'élève quitte la classe. Et ça,
11 c'est très dangereux et c'est très inquiétant pour
12 le futur parce que les études démontrent que
13 l'élève qui quitte la classe, des fois il ne
14 revient pas dans sa classe régulière et souvent il
15 n'a pas la qualification au bout du compte et de
16 diplomation à la fin de son parcours scolaire.

17 M. GÉRALD GAUTHIER :

18 R. Je veux juste me permettre d'en rajouter. Et notre
19 financement est là-dessus aussi, là. On a beau dire
20 les dernières années le ministère de l'Éducation a
21 revisité le financement des EHDAA, prétendant que
22 ce serait moins catégoriel, que ça permettrait aux
23 professionnels d'agir auprès des élèves plutôt que
24 de les évaluer, mais c'est faux parce que le
25 financement est encore une question de cotes de

1 difficultés qui doivent être évaluées. On n'a pas
2 bougé là-dessus, c'est juste qu'on a une reddition
3 de comptes qui est moins lourde, c'est vrai, c'est
4 un fait, mais on doit encore avoir des élèves qui
5 ont des évaluations pour que la commission scolaire
6 obtienne du financement, qui va permettre d'offrir
7 des services. Ça fait qu'on est dans un... une
8 philosophie qui va d'un côté avec un financement
9 qui va de l'autre côté. Ça ne nous aide pas
10 beaucoup.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, j'avais... Oui?

13 M. BENOÎT LAFOREST :

14 R. Monsieur Lebon, je vous amène un petit peu de
15 lumière encore j'espère. On parle souvent de deux
16 solitudes, mais au regard du comité régional, suite
17 à l'entente encore de complémentarité, on a tablé
18 sur une pratique très probante qui a bien
19 fonctionné en Estrie et plutôt que de se donner des
20 ressources de part et d'autre du côté de la santé
21 et du côté de l'éducation, on a décidé au comité
22 régional de se payer une ressource commune, qui est
23 un agent pivot qui s'occupe, entre autres... puis
24 je vous donne l'exemple dans le PSII la difficulté
25 qu'on avait c'était de rassembler, de coordonner

1 puis de concerter l'ensemble des intervenants
2 autour d'un cas d'élève qui vit des situations
3 complexes, et qui souvent relève de la DPJ, et
4 d'être capable d'asseoir tout ce monde-là.

5 Alors on a nommé un agent pivot qui,
6 présentement, s'occupe de faire le réseautage entre
7 la santé, l'éducation, de convoquer des rencontres
8 et de faire en sorte que tout le monde se parle,
9 que tout le monde partage au sujet d'un élève qui
10 vit une situation complexe. Donc, il y a des façons
11 de faire. Vous utilisez des termes anglophones,
12 mais en management il y a un terme
13 « accountability » en anglais, qui n'existe pas en
14 français. C'est une forme de reddition de comptes
15 qui est plus avancée, qui est plus formelle, qu'on
16 a à travailler, là, de part et d'autre en santé et
17 en éducation.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[78]** Merci. J'ai une question. Je ne peux pas
20 m'empêcher, je l'ai posée tantôt au ministère de
21 l'Éducation qui est passé avant vous, on a eu des
22 chercheurs depuis le début de la Commission, qui
23 nous ont démontré, chiffres à l'appui, la sur-
24 représentations des enfants noirs à la DPJ. Vous
25 êtes de la Commission scolaire de Montréal, comment

1 vous voyez ça? Comment vous voyez votre... parce
2 qu'il faut se rappeler qu'une bonne partie des
3 signalements viennent du milieu scolaire, alors
4 c'est quoi votre plan d'action? Parce que, moi,
5 j'ai été vraiment... je suis tombée en bas de ma
6 chaise quand... les chiffres, mais quand on voit ça
7 derrière des chiffres, ce sont des enfants et des
8 familles, marqués par ces signalements. Alors
9 qu'est-ce que vous faites à la Commission scolaire
10 de Montréal?

11 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

12 R. Je vais juste commencer en vous témoignant, quand
13 on a fait la journée pédagogique sur l'inclusion,
14 on avait des ateliers puis comme présidente je me
15 promenais de table en table, d'atelier en atelier,
16 puis dans un des ateliers c'étaient des directions
17 d'école qui étaient assises ensemble. Puis il y a
18 une direction d'école qui racontait qu'elle avait
19 eu une intervention auprès d'un parent qui disait :
20 « Moi, dans mon pays, j'étais un bon parent,
21 j'étais un bon papa. Pourquoi, ici, je ne suis pas
22 un bon papa? » Donc, il y a toute l'adaptation
23 aussi aux valeurs éducatives puis aux façons de
24 faire du Québec. Ces gens-là partent de plein de
25 pays différents, on a l'ONU à travers notre

1 commission scolaire. Et... et souvent c'est pas
2 par... il faut les aider à être des bons parents,
3 il faut les aider à comprendre comment fonctionne
4 notre système de valeurs ici au Québec, puis
5 comment fonctionne aussi... quels sont les droits
6 des enfants par rapport à leur pays d'origine, où
7 les droits étaient probablement différents ou les
8 manières de faire différentes. Donc ça, veut, veut
9 pas, avec cinquante pour cent (50 %) de nos élèves
10 qui n'ont pas le français comme langue maternelle,
11 puis avec le nombre d'enfants qu'on reçoit en
12 accueil et francisation à chaque année, c'est un
13 mandat qu'on a. Puis là je le sais que je ne
14 répons pas spécifiquement à la question...

15 Q. [79] Non, plus je vous entends... plus je vous
16 entendais, plus je crinquais, mais on va le prendre
17 autrement. Je comprends, vous me dites
18 effectivement le parent qui vous dit : moi, dans
19 mon pays d'origine, j'étais un bon parent.
20 D'accord. Le problème c'est, les chercheurs nous
21 l'ont expliqué, c'est le signalement, le taux élevé
22 de signalements, donc de sur-représentation de
23 certaines communautés, particulièrement les
24 communautés noires. Et ensuite, le signalement on
25 me répond toujours : « Oui, mais ils ne sont pas

1 retenus ». Ils ne sont pas retenus, mais le drame a
2 été vécu pareil par ces familles-là et par ces
3 enfants.

4 Alors tantôt le ministère de l'Éducation a
5 dit : bon, on va regarder la formation. Parce que
6 là, vous me donnez le point de vue de l'intervenant
7 qui dit : oui, mais c'est pas de même, mais
8 effectivement les...

9 R. Mais les...

10 Q. **[80]** ... parents, ils demeurent des bons parents
11 et...

12 R. L'exemple que je vous donnais c'est pour dire que
13 la direction, elle n'a pas fait un signalement.

14 Q. **[81]** Non, je comprends.

15 R. La direction, elle a accueilli le parent, puis elle
16 a regardé avec le parent comment elle pouvait
17 travailler avec la communauté, avec le CLSC local
18 pour aider le parent dans son rôle. C'est pour ça
19 que je vous donnais cet exemple-là.

20 Q. **[82]** O.K.

21 R. Parce qu'elle a fait de la prévention.

22 M. GÉRALD GAUTHIER :

23 R. Je vais me permettre de dire que le fait qu'on ait
24 adopté une orientation qui fait de nous une école
25 inclusive n'est pas étrangère à cette situation-là.

1 C'est-à-dire qu'au départ, avant de parler d'élèves
2 EHDAA en termes d'inclusion, on a parlé
3 d'intégration des communautés, de toutes les
4 communautés quelles qu'elles soient. Et ça, ça
5 sous-tend, bien évidemment, mais il faut amener ça
6 sur le terrain, là, ça sous-tend de prendre la
7 personne qui est devant nous pour ce qu'elle est,
8 avec ce qu'elle est. Pas autrement. Et avec les...

9 Q. **[83]** Et ça, ça prend de la formation, je reviens à
10 ce que disait...

11 R. Ça prend de la formation, de l'expérience.

12 Q. **[84]** ... le vice-président Lebon : les bons
13 principes, mais ça va atterrir comment?

14 R. Tout à fait, mais...

15 Q. **[85]** Et de la formation.

16 R. Ce changement de culture-là n'est pas évident, mais
17 il se fait, il se réalise parce que petit à petit
18 toutes nos interventions de commission scolaire, de
19 conseillances sont alentour de cette façon de voir
20 les choses-là. Donc, qui... qui a-t-on devant nous
21 autres et quelle est la réponse adéquate à leurs
22 besoins. Et non pas de leur offrir une réponse déjà
23 toute faite, qui n'est pas en réponse à leurs
24 besoins. Mais c'est pas simple.

25

1 M. BENOÎT LAFOREST :

2 R. Moi, Madame Laurent...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[86]** O.K. Je vais arrêter, là. Oui, allez-y.

5 R. Moi, Madame Laurent, je trouve que l'exemple que
6 vous amenez est fort éloquent quand on parle de
7 deux solitudes parce que, moi, c'est la première
8 fois que... que j'en entends parler, que... qu'il y
9 a particu... il y a beaucoup de signalement,
10 particulièrement...

11 Q. **[87]** Tout à fait.

12 R. ... pour la communauté noire.

13 Q. **[88]** Oui.

14 R. Donc, c'est évident qu'au regard de la gestion de
15 ce genre de données statistiques-là, il est évident
16 qu'on doit partager ce genre d'informations-là pour
17 qu'on puisse ensuite, au niveau de notre plan
18 d'engagement vers la réussite, prendre des mesures
19 qui vont être beaucoup plus en proximité puis en
20 soutien et en accompagnement, au regard de... de
21 ces... de la source du problème que ces données-là
22 vont nous apporter.

23 Q. **[89]** En tout cas, on a eu d'excellents...

24 d'excellentes interventions, d'excellents
25 témoignages de chercheurs. Vous pourrez les

1 retrouver sur le site de la Commission, c'est
2 vraiment éloquent, je vous invite à le faire. Alors
3 voilà. Il y avait une autre question que je voulais
4 vous poser. On a encore du temps. Quand vous parlez
5 des écoles de site, je trouve ça intéressant parce
6 que vous dites de former un comité de réussite dans
7 chaque école de site. Puis je suis allée, j'étais
8 avec Gilles Fortin quand on est allés à Dominique-
9 Savio en visite et je mets ça en lien avec les
10 jeunes qu'on a entendus au tout début de la
11 Commission, qui nous ont dit : « Moi, j'ai besoin
12 qu'on écoute ma parole. Moi, on ne m'entendait pas.
13 Moi, on ne m'a pas demandé mon avis tout au long de
14 mon parcours ». Et je me disais : pourquoi ne pas
15 intégrer des élèves à l'intérieur de ce comité de
16 réussite? Il s'agit de leur vie en fait.

17 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

18 R. Bien pourquoi pas? Nous aussi c'est important que
19 l'élève soit au coeur de son projet de vie, là, je
20 le disais tout à l'heure, donc qu'il soit partie
21 intégrante aussi de plusieurs rencontres. Puis
22 évidemment, ça dépend de l'âge de l'élève aussi,
23 là, il faut s'adapter selon l'âge de l'élève. Si
24 vous voulez aller aussi à l'école la Lancée, ça
25 nous fera plaisir de vous recevoir. C'est un petit

1 choc, là, c'est des garçons de douze-dix-sept (12-
2 17) ans, qui sont au mont Saint-Antoine. Mais
3 effectivement, parce que quand ils arrivent à
4 l'adolescence, le fait de les outiller puis de les
5 accompagner dans leur projet de vie puis qu'ils
6 soient partie prenante et que ce ne soit pas
7 d'autres personnes qui décident pour eux... j'ai
8 moi-même remis un prix à un jeune, qui avait sa
9 première qualification, mais il était rendu
10 beaucoup plus vieux, comme... dans... on a une
11 école pour adultes, qui offre des qualifications à
12 des adultes qui ont eu des vies difficiles. Et il
13 m'a dit : « Bien moi, Madame Harel Bourdon, j'étais
14 un enfant de la DPJ puis quand je suis sorti à dix-
15 huit (18) ans, la première chose que j'ai voulu
16 faire c'est faire des conneries. Et maintenant que
17 je suis parent moi-même, je ne veux pas reproduire
18 avec mon enfant ces conneries-là, puis c'est pour
19 ça que je me suis inscrit puis que j'ai obtenu
20 cette qualification-là ». Ça fait que je pense que
21 c'est important. Monsieur Gauthier?

22 M. GÉRALD GAUTHIER :

23 R. Bien tout à fait. J'ai pas grand-chose à dire sur
24 ça. On est... on l'a nommé dans le mémoire en
25 disant : il faut les écouter, là.

1 Q. [90] Tout à fait.

2 R. Alors on est condamnés à les écouter, si on ne fait
3 pas ça...

4 Q. [91] C'est pour ça que je vous invite concrètement
5 à penser à les inclure...

6 R. Tout à fait.

7 Q. [92] ... dans ce comité de site. Et aussi vous
8 parlez de les soutenir jusqu'à vingt et un (21)
9 ans. Là aussi, on a eu beaucoup, beaucoup de
10 chercheurs qui nous ont dit : à dix-huit (18)
11 ans... bon, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Alors
12 déjà ça passe vite une heure (1 h) en votre
13 compagnie. Merci infiniment pour votre témoignage
14 et nous allons prendre dix (10) minutes de pause,
15 le temps d'installer un autre témoin. Merci
16 infiniment.

17 R. Merci.

18 Mme CATHERINE HAREL BOURDON :

19 R. Merci.

20 M. BENOÎT LAFOREST :

21 Merci.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 _____

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Alors, nous recevons maintenant un
3 représentant Avenir d'enfants, madame Julie Meloche
4 qui est directrice générale d'Avenir d'enfants,
5 bienvenue.

6 Mme JULIE MELOCHE :

7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Et madame Sonia Daly. Est-ce que je prononce bien?
10 Ou c'est en anglais, Daly?

11 Mme SONIA DALY :

12 C'est correct.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Qui est conseillère experte. Merci de votre
15 présence. Alors, on rappelle qu'Avenir d'enfants a
16 pour mission de mobiliser les forces vives du
17 Québec autour du billet « Naître, de nos tout-
18 petits et de leur famille ». Et votre témoignage
19 devra nous permettre, notamment, d'aborder les
20 enjeux entourant la prévention, le filet social
21 pour les enfants de zéro-cinq ans.

22 Alors, on a une heure ensemble. On vous a
23 suggéré quinze (15) minutes de présentation. On
24 vous demande de vous en tenir à quinze (15) minutes
25 pour permettre la période d'échanges, ensuite, avec

1 les commissaires. Ça va?

2 Mme JULIE MELOCHE :

3 Parfait.

4 Mme SONIA DALY :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, avant de vous laisser la parole, je vais
8 demander au greffier de vous assermenter, s'il vous
9 plaît.

10

11 AVENIR D'ENFANTS

12

13 **JULIE MELOCHE,**

14 **SONIA DALY,**

15 (Sous serment)

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Alors, je vous donne la parole et on nous a
19 distribué le dernier document que vous avez remis
20 tout à l'heure. Merci. À vous la parole.

21 Mme JULIE MELOCHE :

22 J'aimerais d'abord vous saluer, Madame la
23 présidente, Régine Laurent, Messieurs Lebon et
24 Rivard, ainsi que tous les commissaires, et vous
25 remercier de nous permettre de témoigner devant

1 vous, aujourd'hui.

2 Nous sommes très reconnaissantes de cette
3 invitation à venir vous partager la perspective
4 d'Avenir d'enfants sur la protection de la jeunesse
5 ainsi que sur le soutien aux enfants et aux
6 familles québécoises.

7 Rappelons qu'Avenir d'enfants a été
8 constitué dans le cadre d'un partenariat de dix
9 (10) ans entre la Fondation Lucie et André Chagnon
10 et le gouvernement du Québec. Notre mission est de
11 contribuer, par le soutien, à la mobilisation des
12 communautés locales, au développement global des
13 enfants de cinq ans et moins vivant en situation de
14 pauvreté afin que chacun d'eux aient toutes les
15 chances d'avoir un bon départ dans la vie.

16 La prochaine diapositive vous présente
17 Avenir d'enfants en quelques chiffres. Mentionnons
18 que nous avons développé une expertise dans le
19 soutien à la mobilisation et dans le développement
20 de processus permettant le travail collectif.

21 Précisons-le, d'entrée de jeu, nous ne
22 sommes pas ici pour plaider la poursuite ou le
23 maintien de l'organisation Avenir d'enfants. Notre
24 mandat se conclura dans six mois et nos énergies
25 sont actuellement concentrées à assurer que la

1 mobilisation en petite enfance au Québec puisse,
2 elle, se poursuivre et se renforcer.

3 Il y a, en ce moment, au Québec, plusieurs
4 chantiers en cours pour réfléchir à ce que l'on
5 peut faire, à ce que l'on doit faire pour que les
6 enfants puissent grandir, s'épanouir et atteindre
7 leur plein potentiel tout en étant protégés et en
8 sécurité et que leurs parents soient bien
9 accompagnés.

10 Nous avons en mains des évidences
11 scientifiques et économiques démontrant que la
12 petite enfance est le meilleur moment pour agir et
13 on sait que l'action collective est une des
14 meilleures façons d'y arriver.

15 Le dépôt du bilan des dix (10) ans d'Avenir
16 d'enfants, en octobre dernier, en présence de plus
17 d'une centaine de partenaires, a également permis
18 de faire le point sur dix (10) ans d'action
19 collective en petite enfance, un projet unique en
20 son genre.

21 Cet exercice de bilan nous a permis
22 d'avancer de grandes recommandations et des pistes
23 d'action concrètes pour mieux répondre aux besoins
24 des enfants et des familles du Québec. Plusieurs de
25 celles-ci ont été reprises dans le mémoire que nous

1 vous avons déposé.

2 Ces recommandations, elles trouvent
3 notamment écho dans les premières recommandations
4 dévoilées par la présente Commission, en décembre,
5 que nous avons accueillies très favorablement.
6 Elles trouvent aussi écho, finalement, dans le
7 rapport Agir pour que chaque tout-petit développe
8 son plein potentiel, commandé par le Ministre de la
9 famille, monsieur Mathieu Lacombe, et dévoilé le
10 vingt-trois (23) janvier dernier.

11 Notons que le travail ayant mené au dépôt
12 de ce rapport avait réuni les grandes têtes de
13 réseaux en petite enfance au Québec ainsi que des
14 représentants du ministère de la Santé et des
15 Services sociaux, de l'Éducation et de la Famille.

16 On commence donc à avoir toute une chorale
17 qui chante pas mal la même chanson. Avenir
18 d'enfants occupe une place d'observateur privilégié
19 de tout ce qui se fait au bénéfice des enfants et
20 des familles en raison de sa position en soutien
21 aux partenaires en petite enfance à l'échelle
22 nationale. Cette position nous permet d'apprécier
23 la convergence entre toutes ces positions et
24 recommandations.

25 Je passerais, maintenant, la parole à ma

1 collègue Sonia Daly, afin de vous présenter les
2 éléments démontrant l'importance et la valeur
3 ajoutée d'agir ensemble pour nos tout-petits et
4 leurs familles. Sonia

5 Mme SONIA DALY :

6 Merci, Julie. Tout d'abord, j'aimerais, moi aussi,
7 prendre le temps de saluer Madame la Présidente,
8 Régine Laurent, les vice-présidents, Monsieur
9 Lebon, Monsieur Rivard et ainsi que tous les
10 commissaires.

11 Le triste décès de la fillette de Granby
12 nous a malheureusement rappelé que nos services,
13 nos collectivités et toute notre société échappent
14 encore des familles et des enfants. Il y a
15 visiblement des trous dans notre filet de
16 protection que nous peinons à combler. Des
17 villages, des villes et toute une société qui ont
18 besoin d'être tricotés plus serrés. Mais comment
19 faire? Par où commencer?

20 En fait, nous savons depuis fort longtemps
21 qu'une façon de resserrer les mailles du filet est
22 de travailler ensemble, collectivement, à renforcer
23 le tissu social autour des familles et des enfants.
24 C'était d'ailleurs une des recommandations d'« Un
25 Québec fou de ses enfants ».

1 C'est un proverbe qui sonne un peu cliché
2 tellement il a été dit, mais il s'avère, néanmoins,
3 très juste. Oui, ça prend tout un village pour
4 élever et protéger un enfant. Ça prend un village
5 outillé et fort. Renforcer les villages, c'est
6 précisément ce que le travail collectif fait.

7 Mais c'est quoi, exactement, du travail
8 collectif? En fait, dit simplement, ce sont des
9 initiatives favorisant les relations, l'implication
10 et l'entraide entre les citoyens. Des citoyens de
11 Maison de la famille, des services de garde, des
12 écoles, des CLSC, des acteurs municipaux et bien
13 d'autres partenaires qui décident de mettre en
14 commun leurs efforts et leurs ressources pour
15 travailler ensemble.

16 Bref, des personnes et des projets qui
17 visent une seule chose, que toutes les familles et
18 tous les enfants reçoivent la bonne aide, au bon
19 moment, par la bonne personne. Avant que ça aille
20 mal, avant que ça dégénère, avant qu'il soit trop
21 tard.

22 Pourquoi soutenir ce travail collectif?
23 Parce que c'est une stratégie qui a fait ses
24 preuves tant dans la recherche que dans
25 l'intervention. Le tissu social qu'on désigne

1 parfois comme « capital social » et le travail
2 collectif en partenariat, sont clairement
3 identifiés dans la littérature comme des facteurs
4 de protection pour le développement des enfants.

5 Le travail collectif est aussi reconnu
6 comme un facteur de réussite, dans bons nombres de
7 mesures préventives que nous avons implantées au
8 Québec. Notamment, le programme SIPPE, l'Initiative
9 AIDES ou encore le projet Ma famille ma communauté,
10 pour ne nommer que ceux-là.

11 L'Institut national de santé publique, dans
12 sa publication « Les conditions de succès des
13 actions favorisant le développement global des
14 enfants », un document fort qui a été publié ici,
15 identifie le travail collectif comme une des dix
16 (10) conditions de succès. En fait, c'est la
17 condition numéro 1, dans ce document-là.

18 Le travail collectif est également un moyen
19 reconnu pour contrer les multiples barrières
20 d'accès qui empêchent les familles et les enfants
21 de fréquenter les opportunités de soutien qui se
22 présentent sur leur chemin. En offrant des horaires
23 variés, des approches différentes, des solutions
24 adaptées selon les besoins, et caetera.

25 Le travail collectif est également ancré

1 dans le milieu de l'intervention. En permettant
2 d'agir simultanément auprès des enfants, des
3 parents et de l'ensemble de la communauté, le
4 travail collectif s'appuie sur le modèle écologique
5 utilisé depuis plus de trente (30) ans en santé
6 publique.

7 Ce n'est donc pas pour rien que le travail
8 collectif est une stratégie mise de l'avant par des
9 organisations internationales reconnues telles que
10 l'OMS, l'OCDE et la Banque mondiale. Et qu'est-ce
11 que ça donne, finalement, le travail collectif?
12 Concrètement?

13 En fait, ça emmène des changements positifs
14 dans la vie d'un parent, l'emmener à s'engager dans
15 sa communauté et à faire une différence auprès
16 d'autres parents. Vous avez, ici, des témoignages
17 qu'on a retirés, en fait, de notre bilan.

18 Ça permet de répondre aux besoins des
19 familles plus rapidement et ça permet, aussi, de
20 déjouer les pronostics défavorables pour les
21 enfants dans des communautés qu'on sait très
22 vulnérables.

23 Vous avez, ici, à travers le témoignage
24 d'une mère, d'un intervenant et d'une chercheure,
25 un petit échantillon de ce que travailler ensemble

1 permet d'accomplir. Dans les dix (10) dernières
2 années, Avenir d'enfants a accompagné et soutenu
3 financièrement des milliers de projets portés par
4 plusieurs acteurs de la communauté qui ont réussi,
5 réellement, à resserrer les mailles du filet de
6 protection autour des enfants et des familles.

7 Ces réussites ne sont pas toujours
8 évidentes à documenter, mais un partenariat
9 innovateur entre l'UQO et des communautés de
10 l'Outaouais, ont notamment permis de mettre en
11 évidence, concrètement, l'impact du travail
12 collectif dans plusieurs communautés.

13 Je me permets, aujourd'hui, de vous
14 présenter quelques résultats d'un projet. C'est un
15 projet parmi tant d'autres, mais je tenais à vous
16 l'illustrer. Le réseau Aide à l'enfant, qui, comme
17 vous le voyez, cherchait à répondre à des
18 préoccupations d'actualités. Comment joindre les
19 familles et les enfants? Comment éviter de perdre
20 le lien avec eux? Comment répondre à leurs besoins
21 rapidement? Et caetera.

22 En travaillant ensemble, des intervenants
23 du CLSC, des intervenants de la Maison de la
24 famille, des éducatrices en service de garde, des
25 professionnels de la Commission scolaire et

1 l'ensemble des partenaires du regroupement local
2 ont fait des miracles en peu de temps.

3 En effet, entre deux mille quatorze (2014)
4 et deux mille seize (2016), ces personnes et leurs
5 organisations, ont réussi à faire en sorte que
6 soixante pour cent (60 %) des enfants attendent
7 moins de deux semaines avant que leurs demandes de
8 services soient acheminées au CLSC.

9 Entre deux mille quinze (2015) et deux
10 mille seize (2016), les références vers le CLSC ont
11 augmenté de quarante-quatre pour cent (44 %). Des
12 défis développementaux ont été détectés plus tôt
13 chez les enfants, alors que l'âge moyen de
14 détection a diminué de trois ans à deux ans et dix
15 (10) mois.

16 Mais, ce travail collectif, même s'il fait
17 des miracles, au quotidien, dans nos communautés,
18 n'est pas de la magie. Il y a des conditions de
19 succès essentielles à réunir pour pouvoir faire une
20 différence dans la vie des familles et des enfants.

21 Ces conditions sont connues depuis très
22 longtemps. Ça prend des partenaires engagés qui
23 travaillent dans un véritable climat de
24 collaboration, des mécanismes ou des outils communs
25 qui permettent d'apprendre, de s'évaluer et de

1 s'ajuster, des actions complémentaires en
2 continuité qui se renforcent mutuellement, une
3 vision commune des changements qui sont visés, des
4 communications soutenues entre les partenaires, la
5 présence d'une structure de soutien comme une
6 coordination dédiée à faciliter le travail
7 collectif et bien sûr, ça prend des ressources
8 humaines et financières conséquentes avec l'ampleur
9 des changements que l'on souhaite réaliser.

10 Mme JULIE MELOCHE :

11 Merci, Sonia. Force est de constater que nous
12 savons, au Québec, ce que nous devons faire pour
13 nos enfants. Les propositions sont sur la table, la
14 démonstration de l'importance d'agir le plus tôt
15 possible, et de façon concertée, n'est plus à
16 faire.

17 Un mot sur le fait que l'action concertée
18 ou le travail collectif, c'est le socle sur lequel
19 nous pouvons prendre appui pour déployer des
20 solutions innovantes pour répondre à des problèmes
21 complexes comme ceux sur lesquels se penche votre
22 Commission et ceux sur lesquels les partenaires du
23 comité du ministère de la Famille se sont penchés.
24 « On est loin des gens qui font des meetings pour
25 prendre du café et jaser. » Commentaires,

1 malheureusement, trop souvent entendus.

2 Nous sommes, maintenant, à l'étape de
3 concrétiser ces propositions, de les mettre en
4 oeuvre en partenariat avec les milliers de
5 partenaires qui oeuvrent au jour le jour auprès des
6 enfants et des familles.

7 Ces partenaires, nous savons qu'ils doivent
8 pouvoir compter sur un soutien à la coordination de
9 leurs actions à l'échelle locale et régionale. Il
10 faut une personne dont c'est le travail à temps
11 plein de coordonner les plans d'action,
12 d'entretenir la mobilisation des partenaires.

13 Nous savons que la présence de travailleurs
14 de proximité, dans les communautés, permet de
15 briser l'isolement des familles, de créer le lien
16 de confiance nécessaire pour les accompagner et les
17 emmener à bénéficier des services.

18 Et si les partenaires locaux et régionaux
19 sont bien coordonnés, nous savons qu'il nous faut
20 un comité de pilotage national afin d'arrimer les
21 efforts déployés à l'échelle nationale, comme
22 recommandé par Fannie Dagenais et Jean-Pierre
23 Hotte, les co-présidents du comité Agir, pour que
24 chaque tout-petit développe son plein potentiel.

25 En conclusion, après toute une décennie

1 d'expériences, d'apprentissages et de
2 démonstrations des avancées permises par l'action
3 collective en petite enfance, j'espère que vous
4 conviendrais avec moi que nous ne pouvons nous
5 permettre de revenir en arrière.

6 Bref, nous savons quoi faire, nous l'avons,
7 en très grande partie, expérimenté au cours des dix
8 (10) dernières années dans le cadre du projet
9 historique pour les enfants et les familles du
10 Québec qu'aura été Avenir d'enfants.

11 Projet qui a fait l'envie à l'étranger, aux
12 États-Unis, en Europe et en Australie. Les
13 résultats obtenus pour favoriser le développement
14 des enfants sont trop importants pour nous
15 permettre de perdre ces acquis.

16 Je répète que nous ne plaidons pas, ici, le
17 maintien de l'organisation Avenir d'enfants que je
18 représente, mais bien la poursuite de sa mission
19 pour ce qu'elle représente comme condition
20 fondamentale de réussite quant aux ambitions
21 gouvernementales en matière de soutien aux enfants
22 et aux familles, particulièrement les plus
23 vulnérables.

24 Il y a urgence d'agir car le succès de
25 l'implantation du programme et de la plate-forme

1 Agirtôt porté par la ministre Carmant, ainsi que
2 les réformes à apporter à la DPJ qui découleront
3 des travaux de la présente Commission en dépendent.

4 Ne pas poursuivre, c'est perdre les acquis
5 développés grâce à cent cinquante millions (150 M)
6 de fonds publics investis au cours des dix (10)
7 dernières années. Si des annonces concrètes et
8 claires ne sont pas faites dans les prochaines
9 semaines, ça se perd. Le socle se désagrège.

10 Il y a urgence d'agir pour le réseau de
11 partenaires soutenus par Avenir d'enfants, il est
12 minuit moins une. Des personnes et des organismes,
13 partout au Québec, sont en attente de savoir s'ils
14 pourront poursuivre leur travail de soutien des
15 enfants et des familles du Québec, s'ils pourront
16 continuer à travailler ensemble aux mailles du
17 filet de protection de ces enfants.

18 Nous concluons en rappelant qu'Avenir
19 d'enfants a été créé en deux mille neuf (2009) par
20 une loi comme étant la Société de gestion du fonds
21 pour le développement des jeunes enfants. Cette loi
22 a été votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale.

23 Dix (10) ans plus tard, nous croyons qu'il
24 nous faut continuer à nous élever au-dessus de la
25 mêlée pour que le développement du plein potentiel

1 de chaque enfant et leur protection soient une
2 priorité sociétale.

3 Il nous faut mettre les enfants à l'abri de
4 la joute partisane des changements de priorités ou
5 de gouvernements. L'avenir de nos enfants est trop
6 important pour cela. Adoptons des mesures à long
7 terme, décloisonnons l'action interministérielle et
8 ministérielle, comme nous avons emmené les
9 partenaires à le faire à l'échelle locale et
10 régionale, et mettons en place une véritable
11 structure de coordination nationale mettant à
12 profit les forces gouvernementales et celles de la
13 société civile.

14 À l'instar des communautés autochtones,
15 osons réfléchir le futur à plus long terme pour les
16 sept prochaines générations pour que nos tout-
17 petits d'aujourd'hui soient les fiers parents et
18 grands-parents de demain. Je vous remercie de votre
19 attention et nous sommes maintenant prêtes à
20 répondre à vos questions.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. Alors, on va débiter la période de questions
23 avec Gilles Fortin.

24 M. GILLES FORTIN, commissaire :

25 Bonjour, Mesdames, merci de votre visite et surtout

1 des réalisations que vous avez accomplies au cours
2 des dix (10) dernières années. On parle tous,
3 toujours, de concertation, de complémentarité. Je
4 pense que vous avez réussi dans ce domaine-là.

5 Q. [93] Et ma première question, ça serait de vous
6 demander : Quel est le premier conseil que vous
7 donneriez à des gens qui veulent lancer une
8 opération de concertation et de complémentarité?
9 Quel est l'ingrédient principal pour faire chanter
10 la chorale à l'unisson?

11 Mme JULIE MELOCHE :

12 R. Le premier ingrédient, je vous dirais qu'il est pas
13 mal déjà en place, Monsieur Fortin. C'est sûr que
14 la première étape est souvent de faire le portrait
15 de ce qui est en place et de s'assurer que
16 l'ensemble des joueurs sont autour de la table.

17 Mais je vous dirais, qu'encore pour les
18 prochains mois, au local et au régional, ces
19 instances-là existent déjà. Alors, mon premier
20 conseil serait de faire... on peut vous aider à
21 faire cette cartographie-là, on l'a déjà. Ça serait
22 d'aller voir, dans le fond, est-ce que tous les
23 joueurs qu'on a besoin sont toujours autour de la
24 table?

25 Le conseil suivant, c'est de leur permettre

1 de travailler à partir d'une vision commune et des
2 besoins de leur communauté. Des priorités qu'ils
3 identifient dans leur communauté. Bien sûr, en lien
4 avec les intentions d'un gouvernement, par exemple,
5 ou des recommandations d'une Commission.

6 Avenir d'enfants, on demandait aux gens de
7 travailler ensemble. On avait un agenda qui était
8 très clair, c'était celui de travailler en
9 prévention à identifier les failles, à identifier
10 ce qui manquait comme liant, comme élément de
11 service, dans leur communauté.

12 Je compléterais en vous disant que pour que
13 ça se passe de façon efficace, il faut que ces
14 instances-là soient accompagnées par de l'expertise
15 en évaluation, de l'expertise pour leur permettre
16 d'intégrer, au fur et à mesure de leurs actions,
17 les constats qu'ils font, les apprentissages.

18 Donc, ça prend quelqu'un qui a, comme je le
19 disais un peu plus tôt, le travail d'assurer la
20 liaison, d'assurer la coordination entre ces gens-
21 là. Quelqu'un dont c'est le travail de maintenir
22 cette coordination-là en forme, je dirais, puis
23 active. Ça serait ma première recommandation.

24 Sonia, je ne sais pas si tu vois autre
25 chose?

1 Mme SONIA DALY :

2 R. Euh... oui, en fait, une des choses qu'on a
3 apprises dans notre expérience des dix (10)
4 dernières années concerne, en fait, le financement
5 qu'on peut donner à ces différentes instances-là.
6 En fait, vous ne serez pas surpris si je vous dis
7 qu'il y a beaucoup de bailleurs de fonds au Québec,
8 l'institutionnel, le privé, et caetera. Et chacun a
9 ses intérêts particuliers, ses façons de faire, ses
10 outils, ces formats d'évaluation, de reddition de
11 comptes.

12 Ça, c'est un enjeu majeur, en fait, qu'on a
13 pu constater dès la très jeune vie d'Avenir
14 d'enfants et on a pu rediriger, un peu, en fait,
15 notre bateau en décidant de permettre aux gens de
16 planifier de façon écosystémique.

17 Donc, de considérer à la fois l'enfant, la
18 famille et la communauté. Et une des choses qui est
19 ressorties beaucoup, en fait, dans les deux, trois
20 dernières années, c'est l'intérêt, la conviction
21 que les gens ont pour continuer à travailler
22 ensemble parce qu'ils voient...

23 On dit souvent, travailler seul, ça va plus
24 vite, mais travailler ensemble, on va plus loin. Ça
25 s'est avéré très vrai, en fait, et les gens ne

1 veulent plus retourner à différentes sources de
2 financement, avec des périodes très courtes de
3 financement sur un an, sur deux ans.

4 Donc, si on veut vraiment soutenir le
5 travail collectif, il faut penser, en fait, à
6 financer à plus long terme, un minimum de trois
7 ans. Ça fait partie de nos recommandations,
8 d'ailleurs. Parce que bien souvent, si les gens
9 veulent innover, expérimenter des nouvelles choses,
10 bien, ça prend du temps à mettre en place, à
11 documenter, et caetera.

12 Donc, un minimum de trois ans et éviter,
13 également, la multiplication, en fait, des sources
14 de financement parce que un, c'est beaucoup de
15 travail pour les partenaires sur le terrain. Qu'ils
16 dédient à des fins administratives plutôt que les
17 dédier aux familles et aux enfants, et à leur
18 communauté. Et deuxièmement, en fait, ça
19 complexifie là, la vision d'ensemble dans une
20 communauté.

21 Mme SONIA DALY :

22 R. En fait, peut-être, je me permettrais juste un
23 petit complément avant de passer à l'autre
24 question. Le rapport dont j'ai fait mention, à
25 plusieurs reprises, qui est celui qui a été déposé

1 au ministère de la Famille contient, à mon avis...
2 Je... je... je cherche le bon mot en français. Le
3 mot qui me vient c'est seulement anglais là, le
4 « road map », la carte routière, dans le fond, en
5 terme de plans d'action et de priorités qui
6 pourraient très bien être pris en considération
7 assez rapidement. Les grands morceaux sont là-
8 dedans.

9 Q. [94] Je vais reprendre votre idée de carte
10 routière. On sait, vous l'avez dit, que votre
11 mandat ou je ne sais pas, se termine dans quelques
12 mois. Quelle devrait être la carte routière à
13 partir de cette période-là pour maintenir les
14 acquis?

15 Mme JULIE MELOCHE :

16 R. La première action à poser, et c'est de plus en
17 plus urgent de le faire, serait de concrétiser les
18 annonces qui ont quand même été faites, à quelques
19 reprises, et ce, même juste avant les Fêtes, à
20 l'effet qu'il y a des sommes qui avaient été
21 prévues pour maintenir, au moins pendant trois ans,
22 poursuivre, peut-être pas tout à fait à la même
23 hauteur, mais tout de même, le maintien de la
24 concertation locale et régionale.

25 Alors, si rapidement il y avait un signal

1 clair qui était donné, pour être en contact, au
2 quotidien, avec les ressources sur le terrain, ces
3 gens-là sauraient qu'ils peuvent planifier puis
4 continuer. Première chose.

5 Dans les autres choses qu'il y aurait à
6 faire, à mon avis, c'est qu'on puisse avoir accès
7 au dépôt d'un rapport qui a été fait par le
8 ministère de la Famille qui constituait, dans le
9 fond, à évaluer l'action du fond sur le
10 développement des jeunes enfants, c'est-à-dire
11 l'action d'Avenir d'enfants.

12 On a travaillé, on a collaboré très
13 étroitement. L'ensemble des partenaires d'Avenir
14 d'enfants... En fait, les partenaires sur le
15 terrain, ont contribué, par voie de sondage, puis
16 ces gens-là attendent... attendent les résultats,
17 puis on pense qu'il y a des réponses là-dedans.

18 En fait, il y a une partie des réponses, il
19 y a une première partie de rapport dont on a mis
20 des résultats, clairement, dans notre bilan là,
21 associés à l'efficacité du travail en mobilisation
22 locale et régionale.

23 Donc, je vous dirais, qu'à court terme,
24 parce que la conséquence, actuellement... Quand je
25 vous disais tout à l'heure que le socle s'effrite.

1 On a le portrait, actuellement, de quatorze (14)
2 régions sur dix-sept (17) au Québec. La situation,
3 c'est que, comme les gens savent qu'on essaie
4 d'être le plus responsable possible dans la façon
5 de faire les choses, les gens savaient déjà depuis
6 un certain temps que le financement se finirait,
7 pour eux, en juin.

8 Alors, les gens sont très habiles à
9 planifier, mais ils sont obligés de faire des
10 choix. Comme la coordination, on va réduire ses
11 heures pour maintenir un peu plus longtemps une
12 action qui est importante auprès des familles.

13 Ou... là, ils sont en train de se débattre
14 avec : « On cherche-tu de la pérennité de
15 financement pour les ressources de coordination? Ou
16 pour nos agents de milieux? De proximité auxquels
17 j'ai parlé. Puis, plus on avance dans le temps,
18 plus on va être là-dedans.

19 Puis on sait qu'il y a certaines régions,
20 présentement, où quand les heures diminuent. Au
21 niveau de la coordination, on sait très bien que
22 les partenaires qui s'assoient autour de ces
23 tables-là, c'est du monde engagé qui sont, par
24 ailleurs... Tout le monde, dans des réseaux dans
25 des organisations.

1 Donc, c'est sûr que la mobilisation,
2 éventuellement, même s'ils continuent à vouloir
3 s'investir, bien, ça se porte un peu à bout de
4 bras. Ça fait qu'on sait qu'il peut y avoir de
5 l'effritement, puis il y en a déjà là, qui a
6 commencé.

7 Alors, pour nous, il y a une urgence là,
8 c'est clair parce que nous, nos opérations se
9 terminent en juin et la fermeture définitive de
10 l'organisation est en septembre. Voilà.

11 Q. [95] Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. On va poursuivre avec Andrés Fontecilla.

14 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

15 Q. [96] Bonjour, Mesdames. Donc, pour suivre sur la
16 question de l'urgence. Écoutez, dans une vie
17 antérieure, j'ai été en mesure de voir l'impact
18 d'Avenir d'enfants dans les milieux. Mais
19 j'aimerais vous entendre plus dans le détail là sur
20 l'impact d'un arrêt de financement des
21 concertations locales. Qu'est-ce qui va se passer
22 dans les différents milieux? Soit en région-
23 ressources? Soit dans les milieux urbains? Vous
24 avez mentionné, également, la tentation forte ou la
25 tension entre financer une ressource de

1 coordination, de mobilisation, et ou prendre cet
2 argent-là et financer les services (inaudible) à la
3 population. Ce qui est, évidemment, très, très
4 tentant là. Mais j'aimerais vous entendre là sur
5 les conséquences de la disparition de ce
6 financement-là.

7 Mme JULIE MELOCHE :

8 R. Dans le fond, peut-être qu'en complément à ce que
9 j'ai dit jusqu'à maintenant, je vous dirais qu'il y
10 a certains... Il y a des actions, clairement, qui
11 ne se feront plus. Il y en a parce qu'on a
12 travaillé fort à emmener les partenaires à penser
13 leurs actions dans une logique de changement de
14 pratiques.

15 Alors, les choses qui s'intègrent, des
16 nouvelles façons de faire qui s'intègrent. Ça, on
17 est assez confiant que ça va demeurer, mais tout ce
18 qui... Il y a un moment donné où est-ce que ça
19 prend des sous parce qu'il y a des ressources
20 humaines d'impliquées.

21 Donc, la conséquence, c'est qu'il va y
22 avoir des interruptions d'actions qui étaient très
23 innovantes. Puis quand on parle d'innovations,
24 souvent, bien, ça prend un certain temps de... de,
25 je dirais, de pérenniser ces actions-là. Donc, ça,

1 c'est clair qu'il va y avoir des services en moins.

2 L'autre chose qui nous apparaît évidente,
3 présentement, c'est que pour des raisons
4 strictement logiques là, puis d'économie, les
5 mobilisations en petite enfance vont essayer de se
6 greffer à d'autres genres de concertations.

7 Donc, on parle de... bon, de saines
8 habitudes de vie. Quoi que, en passant, les
9 concertations qui existaient à l'époque où Québec
10 en forme existait, en saine alimentation, saines
11 habitudes de vie, elle continue, un peu,
12 présentement parce qu'Avenir d'enfants est encore
13 là, mais il y en a... Ça s'est plutôt éteint là.

14 Mais, bref, donc, les concertations en
15 petite enfance vont venir se greffer à des
16 concertations plus larges, soit en développement
17 social ou autres.

18 Mme SONIA DALY :

19 R. Persévérance scolaire.

20 Mme JULIE MELOCHE :

21 R. Persévérance scolaire. Ce qui est très bien, en
22 soit. Ce qu'on remarque, par ailleurs, c'est
23 qu'est-ce que ça fait quand il n'y a pas une espèce
24 de priorisation qui est nommée sur la petite
25 enfance. Bien, tout ce qui sont les enjeux de

1 prévention sont un peu dilués dans une grande masse
2 de préoccupations, quand on est sur des tables qui
3 couvrent plus de thématiques.

4 Mme SONIA DALY :

5 R. D'ailleurs, si je peux me permettre...

6 Mme JULIE MELOCHE :

7 R. Oui.

8 Mme SONIA DALY :

9 R. ... une petite parenthèse. Là, on parlait du
10 rapport du ministère de la Famille qui est attendu,
11 tout à l'heure. En fait, on a eu accès à une
12 portion des données pour notre bilan des dix (10)
13 dernières années. Puis la portion à laquelle on a
14 eu accès était très intéressante.

15 En fait, d'une part, ça mentionnait qu'une
16 très grande majorité des partenaires confirmait
17 que, suite au soutien d'Avenir d'enfants, ils
18 considéraient avoir réussi à rejoindre plus
19 efficacement les familles, et notamment les
20 familles plus vulnérables.

21 Donc, ça, c'est un très bon coup pour nos
22 trois mille (3 000) et plus partenaires. Mais
23 également, ce qu'on apprenait, c'est que c'était
24 variable, en fait, en fonction du type de
25 concertation, donc du type de mobilisation qui

1 répondait à cette question-là. En fait, les
2 concertations, les mobilisations, qui étaient
3 vraiment dédiées à la petite enfance, avaient
4 tendance à répondre plus positivement dans une plus
5 grande majorité, en fait, sur le fait qu'elles
6 rejoignaient plus efficacement un plus grand nombre
7 de familles vulnérables versus les concertations
8 qui ont décidé de se greffer, en fait, quelque
9 chose de plus grand, comme le développement social,
10 et caetera.

11 Ça ne veut pas dire que c'est
12 nécessairement une mauvaise chose. C'est
13 probablement dû en partie au fait que ces greffes-
14 là, en fait, sont quand même assez récentes étant
15 donné la fin éminente d'Avenir d'enfants, donc ça
16 met du temps parfois à être... à être fonctionnel.
17 Mais en même temps ce que ça nous dit aussi, c'est
18 que quand il y a présence de plusieurs enjeux, bien
19 peut-être qu'effectivement la prévention peut
20 être... la prévention, c'est-à-dire agir le plus
21 tôt possible peut être mis de côté.

22 Q. [97] Donc, vous craignez en quelque sorte une
23 dissolution de la question de la petite enfance
24 dans des concertations plus globales...

25

1 Mme JULIE MELOCHE :

2 R. À certains...

3 Q. [98] ... en développement social...

4 R. Tout à fait.

5 Q. [99] ... plus large. Mais, dites-moi, est-ce que
6 vous êtes en mesure de quantifier, d'un point de
7 vue financier, les besoins annuels en mobilisation
8 des milieux là dont on aurait besoin?

9 R. Bien, en fait, les chiffres qu'on a actuellement
10 nous disent que, strictement pour les ressources de
11 coordination, par exemple. On est, à l'heure
12 actuelle, on était encore à sept millions (7 M) à
13 peu près il y a un an. Compte tenu de ce que je
14 vous décris, on est à cinq millions (5 M) par année
15 là, je dirais. C'est-à-dire comme une ressource de
16 coordination dans cent trente et un (131)
17 regroupements locaux de partenaires.

18 Est-ce que c'est exactement ça, t'sais? Je
19 suis très, très candide en vous disant, tantôt une
20 des recommandations c'était « Faisons un
21 portrait », mais à l'heure actuelle ça représente
22 ça là d'avoir des accès à des concertations
23 locales.

24 Pour ce qui est des agents de proximité, on
25 était plus autour de deux millions (2 M) par année.

1 On parle là, l'évaluation qu'on a de ce que, nous
2 autres, on a soutenu, c'est à peu près cinquante-
3 cinq (55) versus temps complet là, équivalant à
4 temps complet. Et ça, c'est des ressources.

5 Et je reviens un peu sur la question de...
6 votre question de départ. Ça, concrètement, c'est
7 du monde qui ne sillonne plus les parcs, qui ne
8 sillonne plus les rues, qui ne sont plus en train
9 de créer le climat de conscience... de confiance
10 qui permet d'établir ce lien-là avec des parents
11 puis de prévenir des situations qui peuvent aller
12 jusqu'à des affaires qu'on connaît qui sont,
13 t'sais... concrètement.

14 Mme SONIA DALY :

15 R. Je peux peut-être ajouter aussi que... Bien
16 d'abord, vous dire que nos partenaires partout au
17 Québec ont fait des efforts considérables dans les
18 dernières années pour pérenniser l'ensemble de ce
19 qu'ils ont développé. Et il y a effectivement
20 beaucoup de projets qui ont été intégrés à même des
21 écoles, des municipalités, des bibliothèques. Bon.
22 J'ai vraiment beaucoup d'exemples en tête où ça
23 s'est réellement produit.

24 Sauf qu'en même temps, ce qu'on a envie de
25 vous dire, c'est que il y a tout de même un

1 minimum. Même si on pérennise, en fait, la grande
2 majorité de ce qui a été développé, il y a quand
3 même un minimum, un fonds de roulement nécessaire
4 pour que la mobilisation puisse perdurer dans le
5 temps. Et ça, c'est une constante qui demeure.

6 Vous avez parlé aussi, Monsieur Fontecilla,
7 des régions. En fait, chez Avenir d'enfants ça a
8 toujours été une réalité qui nous tenait vraiment à
9 coeur parce qu'il y a un déséquilibre entre, par
10 exemple, des régions qui sont... qui ont beaucoup
11 plus de populations versus les régions plus
12 éloignées.

13 Et je pense que c'est un enjeu important.
14 En fait, on parlait de l'urgence d'agir, mais en
15 région j'ai envie de dire que c'est encore plus
16 vrai. Pourquoi? Parce qu'on parle beaucoup
17 dernièrement de pénurie de main-d'oeuvre. Mais, la
18 pénurie de main-d'oeuvre ça touche aussi le milieu
19 social, les intervenants, le milieu de la
20 mobilisation.

21 Vous savez, une ressource qui coordonne
22 l'ensemble des efforts collectifs, le travail
23 collectif, ça ne court pas les rues ce genre de
24 ressource-là. C'est une ressource avec un profil de
25 compétence assez particulier.

1 D'ailleurs, nos partenaires partout au
2 Québec sont rendus experts, je vous dirais, pour
3 cibler les bonnes ressources que ça prend pour
4 réaliser ce travail-là. Mais, encore une fois, en
5 contexte de pénurie de main-d'oeuvre, ça demeure un
6 enjeu et c'est encore plus vrai en région.

7 Et aussi ce qui est important de mentionner
8 à mon avis, c'est qu'en région, c'est souvent les
9 mêmes personnes, en fait, qui vont participer aux
10 projets en persévérance scolaire, en petite
11 enfance, anciennes habitudes de vie. Il n'y a
12 pas... donc elles portent souvent plusieurs
13 chapeaux puis il y a un enjeu d'essoufflement ici
14 de... Bref, le soutien est vraiment, je vous
15 dirais, encore plus important pour les régions qui
16 sont plus éloignées.

17 Q. [100] Vous avez la... initialement, c'était... vous
18 l'avez mentionné là, un fonds crée par une loi.
19 Donc, un fonds dédié. Et si maintenant il y a un
20 nouveau fonds pour couvrir les besoins dont vous
21 faites mention, mais qui fait partie d'un
22 programme.

23 Vous, est-ce que ça devrait être un fonds
24 dédié? Vous pensez que ça devrait être un fonds
25 dédié ou ça peut... C'est quoi la forme idéale là,

1 le véhicule du programme qui pourrait financer ces
2 activités-là?

3 Mme JULIE MELOCHE :

4 R. Bien, moi, je pense qu'on a gagné beaucoup en
5 sensibilité par rapport à l'importance d'agir tôt,
6 puis à la prévention. Mais, il y a encore du
7 travail à faire, à mon avis, suffisamment pour
8 qu'on veuille que ce soit des sommes qui soient
9 dédiées, à mon avis.

10 De façon concrète, ça veut dire un fonds
11 avec une structure. Dans le fond, une des
12 recommandations que je ferais là, c'est qu'il y ait
13 des gens qui soient dans une situation un peu de
14 neutralité, je dirais, pour accompagner les milieux
15 puis qu'il y ait... Ce que ça permet, c'est une
16 certaine flexibilité puis une certaine agilité dans
17 la façon de décentraliser les sommes.

18 L'idée du comité de pilotage national, je
19 reprends encore mon exemple, on l'avait illustré
20 tout à l'heure, oup! Pardon, dans une diapo, pour
21 moi, elle est intéressante parce qu'il y a des gens
22 qui sont à même de recevoir les besoins, de
23 décentraliser des sommes des programmes, des
24 initiatives au local et au régional. Puis dans le
25 modèle qu'il y a là, il y a une partie là qui

1 n'était pas présentée puis il y a toute une
2 structure où...

3 Je sais que le mot « structure » on ne
4 l'aime pas tout le temps là, je suis consciente de
5 ça, mais trouvons un autre nom là. Si c'est juste
6 le mot, trouvons un autre mot.

7 Il y a un besoin à côté de ce qui est sur
8 l'acétate présentement, de tout un soutien à
9 l'action qui est là, qui est de l'évaluation, du
10 partage de connaissance, de la formation en
11 continue du personnel. Alors, tout ça ensemble,
12 avec des sommes qui sont dédiées au travail
13 collectif en petite enfance puis à des actions
14 concrètes.

15 Le travail de milieu, c'est quelque chose
16 qui a été mentionné dans les recommandations avant
17 Noël qui est mentionné dans différents rapports.
18 C'est une affaire concrète qui devrait être
19 financée et dédiée.

20 Q. **[101]** Merci beaucoup.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. On va poursuivre avec Jean-Simon Gosselin.

23 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

24 Q. **[102]** Moi, je suis un peu mêlé. Vous nous dites...

25 Je trouve que c'est un peu paradoxal que vous nous

1 dites, après dix (10) ans, on est comme chanceux,
2 ça tombe là, le dix (10) ans là. Donc, la
3 Commission Laurent a la chance de voir un peu le
4 bilan. Puis à Sept-Îles on a eu un bilan régional,
5 c'est extrêmement intéressant. La question n'est
6 pas là.

7 Mais, dans le fond, il y a des résultats
8 probants extrêmement intéressants avec les
9 approches que vous avez favorisées, mais en même
10 temps, le socle s'effrite. Donc, on a bâti une
11 belle maison depuis dix (10) ans, mais là elle va
12 peut-être tomber. C'est ça que je trouve un peu...
13 j'ai de la misère un peu à rejoindre tout ça.

14 Je continue, puis c'est une petite
15 introduction, mais c'est important qu'on sache que
16 les organismes, les regroupements que vous soutenez
17 sachent ce qui s'en vient. Mais en même temps, vous
18 nous dites « mais il y a beaucoup de choses qui
19 sont intégrées dans des activités. » Encore là,
20 comprenez-vous là. Qu'est-ce que vous voulez?

21 Mme JULIE MELOCHE :

22 R. O.K. En fait, ce que...

23 Q. **[103]** Bien oui, mais...

24 R. Oui. Non. Tout à fait, c'est très clair comme
25 question, je vais vous répondre très clairement. Ce

1 que Sonia, ce à quoi Sonia faisait référence tout à
2 l'heure en termes d'actions, je vais vous donner
3 des exemples concrets.

4 Les gens nous déposaient annuellement ou à
5 trois ans un plan d'actions. Par exemple, il y
6 avait des actions qui mettaient en collaboration du
7 travail avec l'école puis la bibliothèque.

8 Quand ça a fait ses preuves ces actions-là,
9 bien le monde municipal et scolaire ont dit :
10 « Bien, on va être capable de trouver un peu
11 d'argent puis on va maintenir ça, puis les
12 changements de pratique font que ça va rouler. »
13 Alors, ça, c'est un exemple concret.

14 Ce sur lequel c'est... puis ça, la
15 condition gagnante pour que ce genre d'affaires-là
16 continuent, même si c'est financé par d'autres, qui
17 manque, c'est la ressource de coordination puis
18 c'est le travail de proximité. Très concrètement,
19 c'est des choses qui sont moins faciles à
20 pérenniser parce que, un peu plus nouvelles, mais
21 vraiment fondamentales puis en même temps très
22 anciennes comme condition de succès. Sonia vous a
23 mis des références puis on en a plein d'autres. La
24 recherche le démontre que c'est une condition de
25 succès. C'est une façon de travailler qui est

1 différente, mais c'est fondamental. Je ne sais pas
2 si ça répond.

3 Q. **[104]** Ça, ça devrait venir d'où? De qui? Encore
4 d'un partage public-privé?

5 R. Écoutez, là-dessus, bien humblement, c'est
6 difficile pour moi de vous répondre, dans le sens
7 où c'est clair que ça prend, à mon avis, une
8 partie... ça prend de l'engagement du gouvernement
9 là-dedans, t'sais. Puis là la mécanique après, moi,
10 je ne me mêlerai pas de ça là.

11 Mais, une chose est claire, c'est que c'est
12 une façon de faire qui a fait ses preuves. Alors, à
13 mon avis, c'est... c'est... quand le gouvernement
14 veut implanter des façons de faire, il faut qu'il
15 donne de l'argent puis des conditions gagnantes
16 aussi, t'sais.

17 Q. **[105]** Mais, avez-vous des informations que ça va
18 complètement tomber à l'eau ou, au contraire, il y
19 a des annonces officieuses ou des propos ou des
20 informations que vous avez que finalement là, ça ne
21 tombera pas à l'eau. La maison ne tombera pas.

22 R. Hum. Les informations qu'on a sont les suivantes,
23 puis la première est qu'au moment où on a su que,
24 bien après que les partenariats ne se
25 renouvelleraient pas avec le gouvernement, assez

1 rapidement il y a eu éventuellement des annonces
2 qui ont été faites sur un quarante-cinq millions
3 (45 M) qui allait continuer à être dédié au soutien
4 à la mobilisation locale et régionale.

5 Il y a eu changement de gouvernement et ça
6 a été quand même ramené comme information dans le
7 cadre de la soirée où on a présenté notre bilan.
8 Cette information-là a été remise de l'avant par le
9 ministre Lacombe. Je le mentionnais, je pense, dans
10 mon introduction, dans notre introduction.

11 Au début de... à la fin de l'année, c'est-
12 à-dire dans un événement dans la Capitale
13 nationale, le ministère Lacombe est revenu là-
14 dessus, mentionnant aussi là le fameux rapport dont
15 on parlait tantôt qui est le rapport d'évaluation
16 qui est fait par le ministère de la Famille.

17 Nous, on a contribué depuis longtemps
18 très... de façon très active puis on est prêt à
19 continuer à le faire, à des réflexions qui se sont
20 portées au ministère de la Famille pour des suites
21 possibles une fois Avenir d'enfants, la vie
22 d'Avenir d'enfants terminée. Alors, on sait qu'il y
23 a ça, mais on n'a rien de concret là. On n'a aucune
24 indication.

25 Puis à la limite, c'est pas vers nous qu'il

1 faut la donner l'indication, c'est vers les gens
2 qui sont sur le terrain, t'sais. Nous autres, on
3 est... on va rester tout à fait ouvert à contribuer
4 jusque dans... On est... moi, je suis dans une
5 démarche de legs présentement. Alors, contenu,
6 processus de reddition de comptes, de gestion,
7 d'évaluation, on est prêt à collaborer jusqu'à la
8 fin pour transférer ça, partager les processus avec
9 lesquels on a travaillé, tout est sur la table tant
10 qu'à nous.

11 Mme SONIA DALY :

12 R. Est-ce que je pourrais réagir peut-être à votre
13 question par rapport au paradoxe quelques minutes?
14 En fait, je voulais vous dire que c'est plus facile
15 de détricoter un filet de protection que de le
16 tricoter.

17 Et le jour où on pourra se dire que, ça y
18 est, le travail est fait. On n'a plus rien à faire,
19 ça c'est autoportant, n'arrivera jamais. Pourquoi?
20 Parce que les communautés, c'est vivant, ça bouge,
21 il y a du roulement de personnel. Il y a des
22 citoyens qui viennent, qui vont. On a soutenu
23 beaucoup de comités de parents dans les dix (10)
24 dernières années.

25 Les comités de parents, ça bouge là. Les

1 enfants ont grandi, ils ne sont plus à la garderie,
2 ils sont rendus à l'école, au secondaire, ils sont
3 adultes.

4 Q. **[106]** Oui, oui.

5 R. Donc, c'est toujours un travail constant, en fait.
6 C'est vrai que j'ai parlé beaucoup, vous parliez
7 notamment de rendre plus de services à la
8 population. Concrètement, dans les dix (10)
9 dernières années, le soutien d'Avenir d'enfants a
10 permis plus de soutien directement à la population.

11 Ceci dit, le danger quand on augmente la
12 quantité de services, c'est de faire chacun chez
13 soi ce qu'on veut faire parce que ça réussit bien.
14 Les silos, c'est pas à l'avantage ni des enfants,
15 ni des familles. Et c'est pour ça que, oui, il y a
16 des initiatives, des innovations, en fait, qui ont
17 été intégrées à même à même les institutions. Il y
18 a des efforts incroyables qui ont été faits pour
19 garder ces projets-là, ces services-là. Sauf qu'en
20 même temps, le travail collectif, c'est un travail
21 de tous les instants.

22 Ça a besoin d'être nourri au quotidien et
23 c'est exactement ça, en fait, qu'on espère qui
24 pourra se poursuivre dans le temps. Parce que non,
25 ce n'est pas vrai que ça peut être repris par

1 différents intervenants qui ont déjà plusieurs
2 dossiers à suivre, qui vont aussi s'occuper, à
3 temps partiel peut-être, de la mobilisation. Ça ne
4 fonctionne pas.

5 Q. **[107]** Dans un autre ordre d'idée, le travail
6 collectif et votre petit graphique ici là...

7 R. Oui.

8 Q. **[108]** ... est-ce qu'on peut s'en servir pour la
9 Protection de la jeunesse aussi? Parce que quand on
10 regarde ça là, il me semble que c'est la recette.

11 Mme JULIE MELOCHE :

12 R. Définitivement.

13 Q. **[109]** J'aimerais avoir aussi vos observations parce
14 que la petite enfance que vous aidez, c'est des
15 enfants qui auraient pu être négligés puis...

16 R. Bien, définitivement. Quand on parle du tricot de
17 Sonia, notre mission était zéro-cinq ans,
18 développement optimal des enfants, particulièrement
19 ceux en contexte de vulnérabilité, de
20 défavorisation. Il est bien évident que le travail
21 qui a été fait puis qui pourrait continuer à se
22 faire permet certainement de prévenir des
23 situations qui se... qu'ils ne se ramassent pas à
24 la DPJ par exemple, c'est clair. Les partenaires
25 qui siégeaient autour des tables de concertation et

1 qui siègent encore pour le moment, il y en avait
2 qui venaient. Moi, j'ai été agente... j'ai commencé
3 dans le fond comme agent de développement puis
4 j'avais des partenaires qui étaient de la DPJ qui
5 siégeaient là.

6 Donc, il y a, c'est clair, quand on
7 travaille en prévention pour les enfants, on ne se
8 limite pas aux orteils puis au langage, hein! On
9 va... on va, dans le fond, dans toutes les
10 directions, incluant le soutien à apporter aux
11 parents pour les accompagner le mieux possible dans
12 des situations qui peuvent les frapper parfois.

13 Q. **[110]** Et j'allais plus loin que ça là. C'est
14 presque le mode d'emploi pour une protection de la
15 jeunesse avec une vision commune, des partenaires
16 engagés, des actions qui se renforcent. Si on met
17 ça dans le système de protection de la jeunesse, on
18 risque d'avoir les mêmes résultats que vous avez
19 eus avec la petite enfance.

20 R. Moi, je vous applaudirais, Monsieur Gosselin.

21 Q. **[111]** Merci. C'est ça que je voulais.

22 Mme SONIA DALY :

23 R. Moi, j'ai envie de vous dire que c'est... bien, je
24 ne suis pas du genre à privilégier des recettes
25 parce que, encore une fois, chaque communauté est

1 unique et a ses propres besoins. Mais, ceci dit, ce
2 que vous avez là, en fait, c'est la recette pour
3 des villages forts. Que ce soit avec l'intervention
4 de la protection de la jeunesse, des maisons de la
5 famille.

6 Et encore une fois, j'insiste beaucoup sur
7 les citoyens parce qu'un village, ça ne contient
8 pas juste des organisations et des services. Ça
9 contient aussi des citoyens. Et les citoyens
10 peuvent faire des choses extraordinaires pour leur
11 concitoyens. Donc, ce que vous avez là, en fait,
12 c'est vrai pour renforcer une communauté. Des
13 communautés fortes, ça permet à des familles
14 d'avoir la force de bien aimer leurs enfants,
15 d'être disponible pour eux puis, à des enfants,
16 d'être protégés avant qu'il soit trop tard
17 justement.

18 Q. **[112]** Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[113]** Merci. Alors, je veux m'assurer que je
21 comprends bien. Dans votre conclusion, vous nous
22 dites... là vous nous dites qu'il y a urgence
23 d'agir. Ce que je comprends, c'est qu'il y a une
24 nécessité d'avoir un signal politique clair pour
25 être capable de maintenir les acquis, maintenir ce

1 que vous avez décrit là, l'expertise des
2 coordonnateurs, la mobilisation des partenaires et
3 tout ça.

4 Vous avez besoin de ce signal pour dire à
5 ce monde-là sur le terrain, dans les communautés
6 proches du monde, « ça s'en vient ». Et je suis
7 d'autant plus sensibilisée, si j'ai bien compris,
8 notre commissaire Lorraine Richard est absente
9 comme d'autres parce qu'on a des forums citoyens en
10 même temps.

11 Mais, si elle était là, elle vous parlerait
12 longuement de ce qu'on a pu constater, quand la
13 Commission est allée à Sept-Îles, comment est-ce
14 qu'il faut tenir compte du grand territoire et non
15 pas uniquement du nombre de personnes. Et comment
16 est-ce que c'est important. Puis on a vu, on a vu
17 la... je ne dirais pas la détresse, mais beaucoup
18 d'inquiétudes par rapport à juin deux mille vingt
19 (2020).

20 Et ce que je comprends aussi, corrigez-moi,
21 cette expertise-là, l'importance de garder zéro-
22 cinq ans et non pas zéro, cent (100) ans.

23 Mme JULIE MELOCHE :

24 R. Comme on l'a mentionné, il y a certains risques à
25 faire ça. On est conscient qu'en région, on parle

1 de région éloignée, la multiplication d'instance de
2 concertation, c'est pas nécessairement gagnant.
3 Alors, dans des cas comme ça, ma recommandation
4 serait : allons-y avec ce que le milieu... avec ce
5 dont le milieu est capable. Mais...

6 Q. **[114]** Mais, d'une façon générale?

7 R. Mais, mettons peut-être une petite exigence de
8 financement associée à un pourcentage, par exemple,
9 qui serait préservé pour le moins neuf mois...

10 Q. **[115]** Hum, hum.

11 R. ... à cinq ans par exemple.

12 Q. **[116]** O.K. Merci. André Lebon.

13 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

14 Q. **[117]** Merci. Grâce au travail de mes collègues, je
15 pense que ça a été bien mis en évidence, les
16 indicateurs ou les ingrédients qui seraient à
17 préserver. Je vais revenir plus sur l'urgence
18 d'agir que madame Laurent a un peu illustrée.

19 Vous nous dites deux choses, s'il n'y a pas
20 d'annonce rapide, il y a une interruption de
21 services qui est à prévoir. Puis ça, je pense qu'on
22 vient de faire le tour du Québec, on est en train
23 de faire un tour du Québec. Il y a plus de deux
24 mille (2 000) intervenants qui viennent nous dire
25 « l'expertise perdue quand on abolit des postes

1 puis qu'après ça on essaie de les reconstruire. »

2 Ça fait que ce que j'entends de votre
3 appel, un cri du coeur, dans le fond, c'est de dire
4 « on a construit une expertise, ne la sabordons pas
5 ou sabotons pas. » Et même si on arrivait plus tard
6 pour dire « ah! On va réinvestir » bien, on aurait
7 sacrifié un actif. Ça fait que, moi, j'entends
8 cette urgence-là. Donc, la notion de « timing »
9 puis là si on veut parler clairement, vous nous
10 avez donné des chiffres en plus, c'est chiffré. Ça
11 fait que c'est pas la fin du monde.

12 Puis vous nous dites qu'il y avait quand
13 même des annonces, hein! Il y avait comme une
14 sensibilité du ministère de la Famille et de
15 d'autres aspects du gouvernement, d'autres
16 ministères à ça. Ça fait que, nous là, dans le
17 fond, je nous invite à dire « le chien de garde,
18 c'est le budget qui s'en vient là. »

19 S'il n'y a pas rien dans ce budget-là pour
20 protéger ça là, ça y est, on vient de passer un
21 message aux collectivités de dire « vous
22 reconstruirez peut-être sur d'autres bases parce
23 qu'on trouve ça bien bon. Mais, on reconstruira sur
24 d'autres bases. » Alors, il y a une consolidation
25 urgence puis, moi, je pense que, un peu comme nos

1 appels à l'action de décembre, c'est un test face
2 au gouvernement de dire « jusqu'où vous être
3 sérieux là? Jusqu'où vous allez concrétiser les
4 ingrédients de base? »

5 Puis pour moi, ingrédients de base puis
6 vous avez parlé même dans les suggestions de Jean-
7 Pierre Hogue et Fannie Dagenais dans le... t'sais,
8 bien, votre comité de pilotage, on a d'immenses
9 enjeux d'assurer deux choses. Une coordination,
10 parce que quand on veut travailler multi-équipe, ça
11 prend une coordination puis les gens nous l'ont dit
12 là, on se le fait dire. Ça prend quelqu'un qui fait
13 que c'est efficace, que ça travaille ensemble.

14 Donc, coordination, leadership, on a des
15 enjeux là-dessus à la Commission. Puis l'autre
16 chose, proximité, alors pas juste des dispatcher,
17 mais des gens qui... Vous avez dit, demain matin,
18 c'est des gens qui sont dans les parcs. Vous avez
19 fait un beau... pas laïus, mais... Vous avez dit
20 « conscience » au lieu de « confiance ».

21 Mme JULIE MELOCHE :

22 R. Oui.

23 Q. **[118]** Mais, moi, je pense que c'est des acteurs de
24 conscience aussi, c'est pas juste des acteurs de
25 confiance. Ça fait que, bref, vous nous avez donné

1 la recette puis pas la solution parce que chaque
2 recette permet de créer sa solution. Mais, vous
3 avez... Moi, je pense que, puis Jean-Simon l'a bien
4 soulevé, il prend votre diagramme puis il dit
5 « dans le fond, on sait un peu comment faire. »
6 bien, c'est ça dix (10) ans d'Avenir d'enfants. On
7 sait mieux comment faire.

8 Alors, c'est pas une question, mais c'est
9 l'urgence. Parlez-moi de l'urgence. Vous nous avez
10 dit, c'est « interruption d'actions. » Vous nous
11 confirmez ça?

12 Mme JULIE MELOCHE :

13 R. Bien, en fait, on pourrait vous donner le portrait
14 regroupement par regroupement là, t'sais, le détail
15 de... Mais, concrètement, les actions se terminent
16 avec le financement en juin, sauf celles, comme
17 j'ai expliqué, que les gens ont été capables de
18 rentrer...

19 Q. **[119]** Pérenniser.

20 R. ... pérenniser. O.K. Mais, coordination puis
21 travail de proximité, il y a un plaidoyer en cours
22 actuellement qui est parti de l'Estrie. On pourrait
23 vous faire suivre la vidéo qui explique clairement
24 le travail de proximité puis qu'est-ce qui va se
25 perdre en Estrie, mais c'est ailleurs au Québec

1 aussi là. Il y a des agents de proximité pour
2 lesquels il n'y aura plus de budgets. Donc, dans
3 l'urgence, il y a ça.

4 Puis là, je me permettrais peut-être une
5 suggestion, on est là pour ça.

6 Q. **[120]** Oui.

7 R. Si on n'est pas capable de tout rebrasser, pas
8 rebrasser, mais solidifier complètement, on peut-tu
9 se donner du temps? On peut-tu annoncer
10 minimalement des affaires qui seraient de l'ordre
11 d'un pont avec des objectifs concrets que les gens
12 auraient à rencontrer mais qui permettrait de
13 placer deux, trois affaires.

14 T'sais, si on n'est pas capable d'annoncer
15 toutes les solutions d'un coup, on peut-tu
16 minimalement envoyer un signal de dire
17 « continuez ». Puis même, il y a peut-être
18 certaines des recommandations que vous avez faites
19 qui pourraient commencer à s'expérimenter.

20 Puis dans le rapport du comité AGIR, on a
21 priorisé, je faisais partie du comité, on a
22 priorisé des actions qui peuvent se mettre en
23 place. Ça fait que, on peut-tu minimalement envoyer
24 un signal qui dirait aux gens « c'est pas tout
25 final, mais on vous donne de l'air pour être

1 capable de continuer, d'une part, mais surtout pour
2 être capable d'accueillir les recommandations de la
3 Commission ici et celles du rapport AGIR?

4 Mme SONIA DALY :

5 R. Si je peux me permettre.

6 Q. **[121]** Oui. Allez-y, je vous en prie.

7 R. En fait, puisqu'on parle d'urgence d'agir, en fait,
8 on a beaucoup parlé de la coordination du travail
9 de milieu. Je vais saisir cette balle-là au bond.
10 Le travail de milieu, bien souvent il est porté par
11 un réseau. Le réseau communautaire qui se retrouve
12 d'ailleurs dans vos recommandations. Et en fait, je
13 ne vous apprends rien si je vous dis que les
14 différents réseaux, en fait, pour Avenir d'enfants,
15 tous les partenaires ont toujours eu une importance
16 égale.

17 Ceci dit, ce serait faux de prétendre
18 qu'ils sont... qu'ils jouissent de la même équité
19 dans les ressources. Donc, il y a un réseau, en
20 fait, notamment le réseau communautaire qui est
21 vulnérable suite au départ d'Avenir d'enfants, qui
22 a énormément soutenu le travail de milieu et qui le
23 soutient encore.

24 Et quand on parle, en fait, du réseau
25 communautaire, on parle des organismes

1 communautaires familles. Ça inclut aussi le
2 centre... les centres de ressources périnatales. On
3 a financé dans les dernières années beaucoup
4 d'actions en matière de périnatalité qui sont très
5 importantes parce qu'on peut difficilement agir
6 plus tôt, agir plus en prévention que durant la
7 période périnatale.

8 Il y a des organismes communautaires
9 familles qui font aussi des... qui donnent aussi
10 des services en périnatalité. Il y a le (inaudible)
11 de garderies communautaires qui sont parfois dans
12 des organismes communautaires familles ou pas.
13 Mais, ce que je peux vous dire, en fait, c'est
14 qu'Avenir d'enfants a été un témoin vraiment
15 privilégié dans les dernières années de la part de
16 l'ensemble des organisations, mais notamment, de
17 l'apport considérable des organismes communautaires
18 familles.

19 Ils sont porteurs d'un très grand volume
20 d'actions parmi les plans d'action qu'on a financé
21 dans les dernières années. Ce sont des participants
22 assidus et appréciés dans les regroupements locaux
23 partenaires. Ils ont des contributions qui sont
24 très significatives dans les communautés, d'abord
25 parce qu'ils ont une approche spécifique à eux qui

1 est informelle, qui permet d'établir des liens avec
2 des familles vulnérables qui ne sont pas
3 nécessairement jointes autrement.

4 Ils font preuve de beaucoup de flexibilité,
5 de souplesse, d'adaptation, des qualités qui sont à
6 la fois appréciées chez les familles, mais aussi
7 chez les partenaires avec qui ils travaillent.
8 C'est pourquoi ils sont très sollicités par
9 d'autres organisations pour travailler ensemble.

10 Et ce qu'il faut comprendre aussi, c'est
11 que les organismes communautaires familles, ce sont
12 des milieux de vie dans les communautés. Ce ne sont
13 pas seulement des endroits où on va faire quelque
14 chose. Ce sont des endroits où on peut simplement
15 être.

16 Donc, donc voilà pourquoi, en fait, c'est
17 une ressource aussi précieuse. Puis évidemment,
18 Avenir d'enfants a beaucoup soutenu, en fait, ces
19 différents projets qui ont permis, en fait, de
20 développer ces milieux de vie-là. Et c'est vrai, je
21 parle des organismes communautaires familles, mais
22 c'est vrai aussi pour d'autres sortes d'organismes
23 communautaires, loisir, sécurité alimentaire, et
24 caetera, qui rejoignent aussi beaucoup de parents.

25 Et Avenir d'enfants, dans son expérience,

1 n'a pas soutenu directement la mission des
2 organismes communautaires familles, mais je pense
3 qu'on peut dire que, d'expérience, ce serait
4 vraiment une chose à faire. C'est vital pour le bon
5 fonctionnement de ces organisations-là. Ils ont
6 aussi besoin qu'on soutienne leurs instances
7 régionales, nationales qui permettent de renforcer,
8 en fait, ce réseau-là à différents niveaux.

9 Il y a aussi un soutien en évaluation qui
10 est nécessaire. On parlait de l'importance de
11 documenter ce qu'on fait, de s'évaluer, de
12 valoriser, en fait, le travail collectif. C'est
13 encore... c'est aussi vrai, en fait, dans le milieu
14 communautaire pour pouvoir valoriser ces savoirs-là
15 et ces pratiques-là qui sont différentes, mais
16 toutes aussi importantes, en fait, que celles de
17 d'autres réseaux.

18 D'ailleurs, je me permets, en fait, dans
19 l'urgence d'agir, de nommer un projet qui est en
20 démarrage actuellement et qui va permettre de
21 documenter les impacts de l'action des organismes
22 communautaires familles.

23 Il y a un financement qui est assuré
24 jusqu'à à peu près en juin, mais après, c'est un
25 mystère. Donc, peut-être qu'il y a lieu là aussi de

1 soutenir quelque chose à ce niveau-là.

2 Puis c'est clair que, en fait, les
3 organismes communautaires familles ont un impact
4 majeur, puis parmi les urgences d'agir, moi, je
5 situerais celle-là parmi les urgences aussi, mais
6 tout en précisant quand même, puis je fais écho à
7 vos recommandations, que les organismes
8 communautaires familles sont tout de même les mieux
9 placés, en fait, pour définir les besoins, la
10 hauteur ou l'ampleur du financement à leur mission,
11 en fait, qui est nécessaire à leur bon
12 fonctionnement.

13 Mais, c'est un long plaidoyer, mais je
14 tenais vraiment à préciser, en fait, que dans
15 l'urgence d'agir, ça, c'est un réseau auquel il
16 faut vraiment s'attarder dans les prochains mois.

17 Q. **[122]** Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[123]** Merci. Merci pour ce vibrant plaidoyer. On
20 n'a plus un mot à dire pour défendre les organismes
21 communautaires, particulièrement les organismes
22 communautaires familles. On comprend par ce
23 plaidoyer qu'on a en vous aussi un organisme et des
24 personnes qui vont défendre auprès du gouvernement
25 notre recommandation du mois de décembre. Merci.

1 On a besoin de toutes les forces vives pour
2 arriver à avoir ce financement que nous souhaitons
3 particulièrement pour les organismes communautaires
4 familles.

5 Alors, merci pour votre témoignage et, je
6 pense, c'est madame Meloche, vous disiez « on a
7 maintenant une chorale qui chante pas mal la même
8 chanson. » Alors, je peux vous dire, au nom des
9 commissaires, vous l'avez dit, on ne peut pas
10 revenir en arrière, c'est surtout pas le travail
11 que nous faisons, c'est pas dans cette optique-là,
12 bien au contraire. On veut poursuivre la mélodie et
13 pour tous les enfants du Québec. Et un de notre
14 leitmotiv, c'est audace et courage.

15 Alors, merci infiniment. Et je m'excuse, je
16 pense que vous étiez accompagnées de gens à
17 l'arrière, de chaque côté du bureau. Alors, recevez
18 nos salutations. Et je m'excuse de ne pas vous
19 avoir salué au début de la présentation. Vous
20 pouvez être fiers de la présentation de vos
21 collègues. Merci infiniment.

22 Alors, nous prenons la pause et nous
23 reprenons à quatorze cinq (14 h 05). Merci.

24 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

25 Merci.

1 Mme JULIE MELOCHE :

2 Merci.

3 Mme SONIA DALY :

4 Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Avant de vous laisser la parole, juste faire
10 un rappel. Vous voyez, de temps en temps là, il en
11 manque plus de commissaires cet après-midi, c'est
12 parce que nous tenons des forums en même temps et
13 ça va être comme ça jusqu'au treize (13) février.

14 Alors, compte tenu du temps qu'on veut
15 rentrer pour les travaux de la Commission. Donc, on
16 tient des forums en même temps que nos audiences,
17 durant deux semaines.

18 Alors, nous recevons, maintenant, madame
19 Marie-Ève Clément qui est professeure au
20 département de psychoéducation et de psychologie à
21 l'Université du Québec en Outaouais, campus de
22 Saint-Jerôme, et vous êtes titulaire de la chaire
23 de recherche du Canada sur la violence faite aux
24 enfants, bienvenue.

25 Et vous êtes accompagnée de madame

1 Véronique Menand, qui est étudiante au doctorat au
2 département des Sciences de l'éducation de
3 l'Université du Québec en Outaouais, aussi,
4 bienvenue.

5 Alors, avec vous, on va aborder les enjeux
6 entourant la violence à l'endroit des enfants, la
7 transmission intergénérationnelle de la violence
8 physique et psychologique envers les enfants, ainsi
9 que l'évaluation des programmes de prévention et
10 d'intervention.

11 Alors, nous avons soixante (60) minutes
12 ensemble. Tel que suggéré, on vous demande de vous
13 restreindre à quinze (15) minutes de présentation
14 et ensuite, ça sera échanges avec les commissaires.
15 Ça vous va?

16 Mme MARIE-ÈVE CLÉMENT :

17 Oui.

18 Mme VÉRONIQUE MENAND :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Avant de vous laisser la parole, je vais
22 demander au greffier de vous assermenter, s'il vous
23 plaît.

24

25

1 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

2

3 **MARIE-ÈVE CLÉMENT,**

4 Département de psychologie et de psychoéducation

5 (Sous serment)

6

7 **VÉRONIQUE MENAND,**

8 Département des sciences de l'éducation

9 (Sous serment)

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, Mesdames, à vous la parole.

13

14 Mme MARIE-ÈVE CLÉMENT :

15 Bonjour. Alors, on voudrait d'abord vous remercier
16 de nous accueillir cet après-midi pour parler de
17 nos travaux de recherche. Évidemment, jusqu'à
18 maintenant, vous avez déjà entendu beaucoup de
19 chercheurs, beaucoup d'intervenants venir présenter
20 leurs propres travaux et vous verrez que certains
21 constats ou certaines recommandations qu'on fait
22 vont dans le même sens que ce qui a déjà présenté.

23 Par contre, dans le fond, en recherche, je
24 tiens à souligner que c'est l'accumulation des
25 connaissances et la convergence des résultats issus

1 des études qui fait en sorte qu'on peut avoir une
2 certaine rigueur et que ça valide les conclusions
3 qu'on peut tirer des études. Donc, dans cet esprit-
4 là, on espère que notre apport sera pertinent et
5 alimentera la réflexion.

6 En fait, la présentation, on voudrait vous
7 parler de constats qu'on a regroupés en deux axes.
8 Un premier axe qui porte sur le profil des
9 difficultés vécues par les familles au Québec, et
10 le deuxième axe, sur la réponse des professionnels
11 à ces difficultés-là.

12 Les constats qu'on vous présente, de
13 manière générale, sont issus de la recherche
14 scientifique et de recherches réalisées au Québec
15 depuis vingt (20) ans, notamment une étude... une
16 vaste enquête qu'on a faite récemment auprès de
17 professionnels, de mille sept cents (1700)
18 professionnels qui travaillent auprès des familles.
19 Des professionnels qui sont issus du secteur de la
20 santé, du secteur de l'éducation et du secteur
21 psychosocial.

22 On vous présente, aussi, des constats issus
23 d'études longitudinales, mais le premier axe... En
24 fait, tous les constats qu'on vous présente là,
25 c'est des constats issus des enquêtes qui sont

1 réalisées au Québec depuis vingt (20) ans.

2 Ici, je tiens à souligner que, malgré le
3 fait que le Québec n'a plus de politique de santé
4 publique qui vise explicitement la maltraitance
5 envers les enfants, la diminution de la
6 maltraitance. Donc, il n'y a plus de politique
7 depuis deux mille douze (2012).

8 On peut quand même souligner
9 l'investissement du Ministère de la Santé et des
10 Services sociaux à la surveillance populationnelle
11 de la violence envers les enfants parce qu'au
12 Québec, on est le seul endroit dans le monde qui
13 conduit périodiquement, à tous les cinq ans, des
14 enquêtes de population par sondages téléphoniques.
15 Des enquêtes qui sont représentatives de l'ensemble
16 des familles du Québec, auprès des parents.

17 Donc, il y a des enquêtes qui sont
18 réalisées depuis mille neuf cent quatre-vingt-dix-
19 neuf (1999) et qui nous permettent de comprendre
20 l'évolution et l'ampleur de la violence dans les
21 familles.

22 Donc, le premier axe, en fait, porte sur
23 les difficultés vécues par les enfants, les
24 familles du Québec et c'est des constats qui sont
25 issus de ces enquêtes-là, et tout particulièrement

1 de la dernière enquête de l'Institut de la
2 statistique du Québec sur la violence envers les
3 enfants.

4 Il faut savoir que la recherche montre que
5 les difficultés que les parents vivent au plan
6 personnel, au plan familial et au plan social,
7 affectent leur expérience de la parentalité. Et le
8 cumul de ces difficultés-là fait en sorte que les
9 parents sont moins optimaux, si on veut, dans la
10 réponse aux besoins des enfants et dans les
11 pratiques disciplinaires envers les enfants.

12 Donc, ici, je vous présente des résultats
13 qui sont issus de la dernière enquête
14 populationnelle et ce sont des résultats qui sont
15 représentatifs de l'ensemble des parents du Québec,
16 tant les pères que les mères, qui vivent avec au
17 moins un enfant... quarante pour cent (40 %) du
18 temps avec un enfant âgé de moins de dix-sept (17)
19 ans.

20 Donc, ce qu'on constate, c'est que les
21 parents sont nombreux à avoir différentes
22 difficultés personnelles. Au niveau du stress
23 parental, c'est un parent sur trois, au Québec, qui
24 vit une forme de stress lié au fait d'avoir un
25 enfant qu'il trouve difficile.

1 C'est aussi entre un parent sur dix (1/10)
2 et un parent sur six (1/6) qui vit des problèmes de
3 consommation d'alcool ou de drogue et c'est une
4 proportion aussi importante de parents qui vivent
5 avec des problèmes d'insomnie au cours d'une année.

6 Donc, ces chiffres-là montrent que les
7 parents, dans une proportion assez importante,
8 vivent différentes difficultés au plan personnel,
9 des difficultés qui peuvent affecter l'expérience
10 de la parentalité.

11 Au niveau de la dépression, aussi, des
12 symptômes dépressifs qu'on a documentés dans les
13 dernières enquêtes. En deux mille dix-huit (2018),
14 on se rend compte... De manière générale, c'est
15 treize pour cent treize pour cent (13 %) des mères,
16 au Québec, qui vont vivre avec des symptômes
17 dépressifs de modérés à graves, et six pour cent
18 (6 %) des pères qui vont vivre avec des symptômes
19 modérés à graves.

20 De manière intéressante, je voulais vous
21 montrer, ici, qu'on a tendance, peut-être, à penser
22 que les symptômes dépressifs se vivent plus souvent
23 à la période périnatale, mais quand on regarde chez
24 les parents, peu importe l'âge des enfants...

25 En fait, les parents d'enfants de tous âges

1 vivent des problèmes... peuvent vivre avec des
2 symptômes dépressifs et il y a certaines périodes
3 développementales de l'enfant qui sont associées à
4 des symptômes dépressifs un peu plus élevés. Donc,
5 les parents ayant des enfants de sept à dix-sept
6 (17) ans, ou ayant des adolescents, vivent
7 davantage de symptômes dépressifs.

8 Au niveau des difficultés socio-
9 économiques, on se rend compte que les parents du
10 Québec sont aussi aux prises avec différents
11 problèmes ou difficultés qui sont sources de
12 stress. Donc, un parent sur trois (1/3), et ça,
13 c'est quand même assez inquiétant... un parent sur
14 trois (1/3) déclare vivre avec un stress qui est
15 lié à la conciliation travail-famille.

16 Ensuite de ça, on constate qu'un parent sur
17 six (1/6), environ, est confronté à un faible
18 soutien social. Et cinq (5 %) à sept pour cent
19 (7 %) des parents vivent... en fait, se considèrent
20 pauvres ou très pauvres, au Québec. Et je vous
21 rappelle que c'est des statistiques qui sont
22 représentatives de l'ensemble des parents ayant un
23 enfant âgé de moins de dix-sept (17) ans, à la
24 maison.

25 Maintenant, les enquêtes de l'Institut de

1 la statistique du Québec nous permettent aussi de
2 suivre l'évolution des situations de violence
3 envers les enfants. Donc, ici, on voit les taux
4 selon les différentes enquêtes. Si je vous... En
5 fait, je vous emmène à la dernière colonne qui sont
6 les taux obtenus dans la dernière enquête, en deux
7 mille dix-huit (2018).

8 Donc, ce qu'on se rend compte, en fait,
9 c'est que soixante-dix-sept pour cent (77 %) des
10 enfants du Québec sont victimes d'agressions
11 psychologiques, au moins une fois au cours de
12 l'année. Ils sont à quarante-sept pour cent (47 %)
13 victimes, de manières répétées, à des formes
14 d'agression psychologique au cours d'une année.

15 Au niveau de la violence physique et
16 mineure qui est l'équivalent de la punition
17 corporelle. En fait, c'est vingt-six pour cent
18 (26 %) des enfants du Québec qui vivent avec cette
19 situation.

20 Et au niveau de la violence physique
21 sévère, qui pourrait être une forme d'abus
22 physique, si c'était signalé à la Protection de la
23 jeunesse, c'est trois pour cent (3 %) des enfants
24 du Québec qui vivent avec ces situations-là.

25 Ces taux-là sont préoccupants, surtout au

1 niveau de la violence physique sévère parce que ça
2 pourrait être signalé comme des cas d'abus
3 physiques parce que c'est des situations qui
4 impliquent, par exemple, un objet pour frapper un
5 enfant ou des coups portés à la tête. C'est trois
6 point quatre pour cent (3,4 %) des enfants, quand
7 on questionne directement les parents.

8 Et je veux souligner, ici, que le taux est
9 dix (10) fois plus élevé que ce qu'on constate dans
10 les services de protection de la jeunesse, au
11 niveau des situations d'abus physiques fondés...
12 retenus, fondés, qui sont d'environ deux point neuf
13 (2,9) enfants pour mille (1000). Ici, on est à
14 trois point (3,4) quatre enfants pour (100) cent.

15 Par contre, il y a quand même certaines
16 bonnes nouvelles, ici, que je tiens aussi à
17 souligner. C'est-à-dire que, quand on regarde la
18 tendance, on observe que depuis quatre-vingt-dix-
19 neuf (1999), il y a significativement moins
20 d'enfants qui sont victimes de punitions
21 corporelles au Québec.

22 Et on a observé, pour la première fois, en
23 deux mille dix-huit (2018), une baisse
24 significative du taux de violence physique sévère
25 envers les enfants, qui est passé de cinq point six

1 pour cent (5,6 %) à trois point quatre pour cent
2 (3,4 %), qui est une différence significative.
3 Donc, c'est quand même des bonnes nouvelles qu'il
4 faut aussi souligner. Je pense que c'est important
5 de le faire.

6 Ici, en fait, je voulais vous présenter les
7 statistiques en fonction des catégories d'âges des
8 enfants pour vous montrer que c'est les enfants de
9 tous âges qui peuvent vivre ces différentes formes
10 de violence à la maison. Les enfants plus âgés
11 vivent davantage d'agressions psychologiques, alors
12 que les enfants les plus jeunes vivent davantage
13 des violences sous forme physique.

14 Dans l'enquête, la dernière enquête de
15 l'ISQ, en deux mille dix-huit (2018), on a
16 documenté les contextes de négligence ou de risques
17 de négligence envers les enfants, en fait, qui sont
18 des difficultés ou une réponse qui n'est pas
19 optimale de la part des parents, à répondre à leurs
20 besoins, que ce soit affectifs, cognitifs, de
21 supervision ou leurs besoins physiques.

22 Et on constate que c'est, quand même,
23 environ cinq enfants sur... un enfant sur cinq
24 (1/5) ou un enfant sur... plutôt sur six (1/6) qui
25 vit au Québec dans des conditions qui sont non

1 optimales là, pour la réponse à ses différents
2 besoins. Donc... et c'est le cas, aussi, pour les
3 enfants, peu importe l'âge là. On voit ça aussi
4 pour les adolescents.

5 Ici, c'est une diapositive qui, pour moi,
6 est très questionnante dans la mesure où quand on
7 combine les différents types de violence que les
8 enfants peuvent vivre dans la population générale,
9 on se rend compte que plus de soixante pour cent
10 (60 %) des enfants vivent une forme ou plus de
11 violence, au cours d'une année. Que ça soit
12 l'exposition à la violence conjugale, que ça soit
13 la violence physique mineure, que ça soit
14 l'agression psychologique ou la violence physique
15 sévère.

16 Donc, vous avez, aussi, encore là, selon
17 les catégories d'âges des enfants, c'est les
18 enfants de tous âges qui sont dans des contextes de
19 vie où ils peuvent être victimes de ces différentes
20 conduites parentales.

21 Les enfants qui vivent de la violence...
22 C'est rare, en fait, que les enfants vont vivre une
23 seule forme de violence. Il y a beaucoup de co-
24 occurrence, de concomitance. Et, en fait, un bon
25 exemple, ici, si on regarde la bulle, à gauche, en

1 bas. La violence physique mineure arrive rarement
2 seule.

3 Donc, les enfants qui vivent de la punition
4 corporelle, vont aussi être soumis à des cris ou
5 vont aussi subir de la violence physique sévère. Et
6 l'Institut de la statistique du Québec a calculé
7 les risques de vivre de la violence sévère quand on
8 vit de la punition corporelle, et on se rend compte
9 que les enfants qui vivent de la punition
10 corporelle, ils sont dix (10) fois plus à risques
11 de vivre aussi de la violence sévère, donc de
12 l'abus physique, en fait. Donc, dans le fond, ça
13 confirme les risques d'escalade qu'on observe entre
14 les deux formes de violence.

15 Les punitions corporelles. En fait, on sait
16 qu'au Québec, elles sont encore légitimes, mais
17 balisées selon l'article 43 du Code criminel.
18 Pourtant, les études montrent très bien qu'elles
19 ont des impacts négatifs à long terme sur les
20 enfants et qu'elles n'ont aucun impact positif.

21 Et, pourtant, aussi, on sait que cinquante-
22 huit (58) pays ont, à ce jour, légalisé, contre
23 toute forme de punitions corporelles, mais au
24 Québec ça demeure, quand même, encore légal, bien
25 que balisé, selon l'article 43.

1 Au niveau de l'axe 2. En fait, ici, c'est
2 des constats qui sont surtout issus d'enquêtes
3 qu'on a réalisées auprès des professionnels qui
4 travaillent directement auprès des familles.

5 Donc, une enquête récente qu'on a réalisée
6 auprès de mille sept cents (1700) professionnels,
7 dont les professionnels de la santé, incluant les
8 médecins, les pédiatres, les infirmières.

9 Et les professionnels de l'éducation,
10 incluant les éducateurs en garderie, les
11 enseignants et les professionnels du milieu
12 psychosocial, incluant les travailleurs sociaux,
13 les psychoéducateurs.

14 Donc, on a des données, ici, intéressantes.
15 En fait, d'abord, on constate que les parents... De
16 manière générale, un tiers (1/3) des parents du
17 Québec vont se tourner vers des professionnels,
18 souvent de première ligne, pour avoir des conseils
19 sur la parentalité, sur l'éducation d'un enfant.

20 Et le plus souvent, vers qui ils vont se
21 tourner en premier, c'est un professionnel de la
22 santé. Donc, ils vont consulter leur médecin,
23 consulter leur infirmière, dans le cadre du
24 programme SIPPE, par exemple.

25 Ensuite, ils vont consulter un enseignant

1 ou un personnel du milieu... Les personnels du
2 milieu éducatif sont, aussi, consultés fréquemment
3 par les parents pour obtenir des conseils sur la
4 discipline ou sur l'éducation d'un enfant.

5 Maintenant, quand on questionne les
6 professionnels, on se rend compte que les
7 professionnels connaissent rarement... En fait,
8 seulement deux pour cent (2 %) dans nos études, des
9 professionnels vont connaître toutes les balises
10 qui encadrent le recours à la force raisonnable, à
11 la punition corporelle, pour éduquer un enfant.
12 Donc, c'est environ soixante-cinq pour cent (65 %)
13 des professionnels qui méconnaissent deux balises
14 ou plus du Code criminel.

15 Par exemple, certaines statistiques que je
16 vous ai mises à l'écran. Certains vont penser que
17 c'est raisonnable de frapper un enfant au visage.
18 D'autres vont penser que c'est raisonnable
19 d'utiliser un objet pour corriger un enfant ou
20 qu'on peut utiliser la force avec un enfant de
21 moins de deux ans et qui sont, pourtant, des
22 balises qui encadrent le recours à la punition
23 corporelle, au Québec et au Canada.

24 Maintenant, je reviens juste en arrière
25 pour vous mentionner que quand on compare les

1 professionnels selon leurs secteurs de formation,
2 on se rend compte que les professionnels de la
3 santé et les professionnels de l'éducation sont
4 ceux qui ont la plus grande méconnaissance de ces
5 balises légales.

6 Quand on questionne les professionnels, on
7 se rend compte, aussi, que certains... Certains
8 nous diraient qu'ils signaleraient... C'est un peu
9 questionnant. Certains nous diraient qu'ils
10 signaleraient des situations de force raisonnable
11 envers un enfant comme donner une tape sur la main
12 d'un enfant. Certains nous diraient qu'ils le
13 signaleraient à la protection de la jeunesse.
14 Alors, que d'autres nous disent qu'ils ne
15 signaleraient pas un enfant qui reçoit ou qui est
16 frappé avec un objet.

17 Donc, ça nous montre, en fait, qu'ici, il y
18 a lieu de se questionner sur la formation et le
19 soutien auprès de ces professionnels. Quand on leur
20 demande... quand on leur pose des questions en lien
21 avec leur obligation de signaler des situations de
22 violence physique, on se rend compte, aussi, qu'il
23 y a des méconnaissances qui sont présentes chez les
24 professionnels.

25 Par exemple, certains vont penser que les

1 parents peuvent connaître l'identité du signalant à
2 la protection de la jeunesse. Ou certains vont
3 penser qu'ils doivent prouver les faits avant de
4 signaler.

5 On constate, également, ici, que les
6 professionnels de la santé et les professionnels de
7 l'éducation sont également ceux qui ont le plus de
8 méconnaissance en lien avec leur obligation de
9 signaler à la protection de la jeunesse.

10 Mme VÉRONIQUE MENAND :

11 Je vais te laisser conclure parce qu'on n'a plus de
12 temps, je pense.

13 Mme MARIE-ÈVE CLÉMENT :

14 On n'a plus de temps? Du tout? Non?

15 Mme VÉRONIQUE MENAND :

16 Euh... oui.

17 Mme MARIE-ÈVE CLÉMENT :

18 Ah... j'ai trop parlé. Bon. Euh... Alors, en
19 conclusion, donc, je reviendrai si vous avez des
20 questions.

21 En conclusion, rapidement, on a énoncé
22 certaines recommandations, donc de faire de la
23 maltraitance une priorité de santé publique et de
24 continuer, par le biais des enquêtes
25 populationnelles, la surveillance de la situation

1 dans la population, de prévenir... d'aider les
2 parents, en prévention, et de mieux soutenir et
3 former les professionnels qui travaillent en
4 première ligne auprès des familles.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ça va? Merci. Alors, on va débiter la période de
7 questions avec Jean-Simon Gosselin.

8 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

9 Merci. Merci.

10 Q. **[124]** Ma première question va porter sur la
11 violence qui est faite aux enfants. En fait, dans
12 le fond, les données que vous nous avez données,
13 quand on parle de violence psychologique, de
14 punitions, ou même de violence plus sévère, comme
15 vous le dites, c'est la pointe de l'iceberg qui est
16 révélée, au niveau de la DPJ, si on peut dire.
17 Hein?... C'est... c'est... bon.

18 Alors... puis vous nous dites, aussi que le
19 Canada, parce que c'est tout le Canada là, qui
20 est... Le Code criminel, crée un mécanisme, un
21 droit à une défense là, comme la légitime défense.
22 Un parent, dans des fins éducatives, qui utilise
23 une force raisonnable, on ne peut pas l'accuser de
24 voie de faits là. Il peut se défendre en
25 disant : « J'éduquais mon enfant. » Grâce à Dieu,

1 la Cour suprême a quand même donné des paramètres
2 là, qui limitent, normalement.

3 Vous nous dites qu'il y a cinquante-huit
4 (58) pays qui proscrivent. Il n'y a pas juste les
5 pays scandinaves là-dedans. Pourriez-vous nous
6 donner juste un ou deux pays là, qui vont nous
7 surprendre? Les pauvres pays d'Afrique là, comme le
8 Mali, peut-être, a ça dans sa législation.

9 Mais je comprends, évidemment, qu'entre une
10 loi puis l'application, il y a... Si vous êtes
11 capable là, juste pour nous faire voir qu'on est...

12 R. Mais... je...

13 Q. **[125]** ... peut-être loin de...

14 R. Oui... Oui, effectivement. Là, je n'ai pas la liste
15 en tête...

16 Q. **[126]** Oui.

17 R. ... mais effectivement, c'est étonnant. Quand on
18 regarde certains pays, je pense, récemment, le
19 Mali, ou certains pays d'Afrique, qui ont,
20 récemment, rendu illégal toutes formes de punitions
21 corporelles. Oui, il y a la France. Il y a la
22 Grande-Bretagne, aussi, récemment. Donc... mais je
23 n'ai pas la liste en tête...

24 Q. **[127]** Non.

25 R. ... de tous les pays.

1 Q. **[128]** Mais ce n'était pas un piège que je
2 voulais... Mais vous qui êtes titulaire de la
3 chaire de recherche du Canada sur la violence, vous
4 n'avez pas le goût d'aller rencontrer le Ministre
5 de la justice du Canada pour lui dire d'enlever cet
6 article 43-là du Code criminel?

7 R. Il y a eu tellement de tentatives depuis les années
8 deux milles pour essayer d'enlever, de légiférer et
9 de baliser. Et même, quand on regarde certaines
10 balises, certaines balises sont un peu aberrantes
11 parce que ce n'est pas toutes des balises qui sont
12 opérationnelles dans la mesure où, par exemple, le
13 parent ne doit pas être frustré ou ne doit pas
14 s'emporter. Bien, je veux dire, c'est difficile,
15 hein? On sait qu'un parent qui utilise la violence,
16 c'est souvent un parent qui est à bout, qui est à
17 bout de nerfs et que ça va être un... Donc...

18 Q. **[129]** En d'autres mots là, si on suivait très bien
19 les balises de la Cour suprême, il n'y en a pas de
20 situations qui pourraient se qualifier pour la
21 défense éducative là?

22 R. C'est ce que je pense, aussi, oui.

23 Q. **[130]** Est-ce que vous seriez rendue à recommander à
24 la Commission, qui pourrait le recommander au
25 Gouvernement, de dire qu'il est temps de proscrire

1 toute violence à l'égard des enfants, à des fins
2 éducatives ou toutes autres fins?

3 R. Je pense que ça serait un idéal. Peut-être à plus
4 long terme parce qu'avant de proscrire, je pense
5 qu'il faudrait déjà enlever l'article 43 qui le
6 permet. Donc, il y a certains pays...

7 Q. **[131]** Bien, ça, c'est votre rencontre avec le
8 Ministre de la justice.

9 R. Pardon?

10 Q. **[132]** Ça, c'est votre rencontre avec le Ministre de
11 la justice... fédéral, là.

12 R. Mais, effectivement, ça serait une recommandation
13 tout à fait... parce que, dans le fond, même les
14 études montrent que quand il y a un article, comme
15 ça, de loi, même si la loi est balisée puis que
16 dans les faits, c'est interdit, la punition
17 corporelle, selon ces balises-là. Les parents, ce
18 qu'ils retiennent, il y a des études qui le
19 montrent, c'est que c'est permis...

20 Q. **[133]** Oui.

21 R. ... parce que la loi existe. Donc, juste d'enlever
22 cette loi-là, je pense que c'est un premier message
23 qu'on donne aux parents. Et, ensuite, peut-être
24 proscrire, mais avant de proscrire, il y a peut-
25 être un entre-deux à...

1 Q. **[134]** C'est parce que le Québec a un pouvoir de
2 changer son Code civil, ou d'ajouter cette
3 disposition-là, mais il n'a pas le pouvoir de
4 changer le Code criminel.

5 R. Exactement. Puis juste pour terminer là-dessus
6 parce que dans le Code civil, ça a été retiré en
7 quatre-vingt-quatorze (1994).

8 Q. **[135]** Oui. Bien, oui.

9 R. Il y avait déjà cet article-là qui a été retiré.
10 Donc, effectivement.

11 Q. **[136]** On a fait des pas. Là, il faudrait, peut-être
12 faire un pas de plus de recommander...

13 R. Oui.

14 Q. **[137]** ... de proscrire ou d'interdire le recours à
15 toute forme de punition pour les enfants, au niveau
16 civil, dans l'autorité parentale...

17 R. Oui.

18 Q. **[138]** ... par exemple. Pour un autre registre là,
19 parce que vous êtes obligée d'aller vite, vous, à
20 la fin là. Au niveau des constats que vous pourriez
21 faire par rapport aux professionnels. Vous engagez
22 l'échange ou l'information. Qu'est-ce que vous
23 recommandez par rapport à mieux former, mieux
24 soutenir les professionnels pour appuyer les
25 familles?

1 R. Je vais passer la parole à ma collègue...

2 Q. **[139]** Pas de problème.

3 R. ... qui n'a pas pu, malheureusement... C'est de ma
4 faute, elle n'a pas pu parler, mais...

5 Q. **[140]** Bon, bien donnez-lui la chance.

6 R. Oui.

7 Mme VÉRONIQUE MENAND :

8 R. Bonjour.

9 Q. **[141]** Bonjour.

10 R. En fait, au niveau des professionnels du milieu de
11 l'éducation, ce que les études recommandent,
12 c'est...

13 Dans le fond, au niveau de la formation,
14 c'est d'offrir une formation dans le cursus, que ça
15 soit collégial ou universitaire, qu'il y ait un
16 bloc de formation obligatoire destiné aux futurs
17 enseignants et aux futurs éducateurs qui
18 permettrait, dans le fond, de donner de
19 l'information sur la violence physique et les
20 autres formes de violence familiale.

21 Le contexte légal qui encadre la violence,
22 le processus de signalement, également, et le rôle
23 de la protection de la jeunesse. Et, également, de
24 sensibiliser les professionnels du milieu de
25 l'éducation aux aspects psychosociaux liés à leur

1 rôle éducatif. Donc, dans une formation, un bloc,
2 qui serait introduit dans leur formation initiale,
3 mais également...

4 Les études recommandent également des
5 formations continues qui pourraient, dans le fond,
6 prendre la forme de séminaires interprofessionnel,
7 dans le fond, interinstitutionnel, même, sous forme
8 de discussions de cas qui regroupent différents
9 professionnels du milieu de l'éducation, du réseau
10 santé et services sociaux où il y aurait des
11 discussions de cas cliniques et qui pourraient,
12 justement, discuter là, de différentes situation à
13 savoir qu'est-ce qu'on fait dans telles situations,
14 qu'est-ce qu'on peut mettre en place, comment on
15 peut soutenir cet enfant-là et sa famille, dans
16 cette situation-là.

17 Et, peut-être, de créer des réseaux de
18 travail, aussi, à l'intérieur même d'une
19 institution où des professionnels qui sont, peut-
20 être, qui ont plus d'expérience, puissent soutenir
21 et accompagner leurs collègues.

22 Mme MARIE-ÈVE CLÉMENT :

23 R. Est-ce que je peux compléter? Oui?

24 Q. **[142]** Pas de problème.

25 R. Moi, je pense qu'aussi, ce qui serait pertinent,

1 c'est que les milieux où il y a des intervenants
2 qui travaillent avec, que ce soit les hôpitaux, que
3 ce soit les écoles, que ce soit les CSSS, aient
4 accès à des formations continues qui sont
5 accréditées par des ordres professionnels et qu'ils
6 aient accès à ces formations-là pour les aider dans
7 le soutien aux parents dans leur rôle à titre de
8 signalant à la DPJ. Je pense que ce serait... ce
9 serait quelque chose.

10 Et je ne sais pas qui pourrait héberger ce
11 genre de formation continue. Idéalement, ce serait
12 un organisme comme la CJQ ou... en tout cas, à
13 voir. Mais, je pense que les milieux devraient
14 pouvoir offrir ça à leurs professionnels, surtout à
15 ceux qui travaillent en première ligne avec les
16 familles.

17 Q. **[143]** Pour revenir, une dernière question sur la
18 violence sur les enfants. Est-ce que vos études ou
19 l'étude statistique du Québec indique c'est quoi
20 les conséquences de ça sur les enfants?

21 R. Dans le cadre de cette enquête-là, on n'a pas le...
22 parce que c'est pas une étude longitudinale non
23 plus, c'est une étude transversale, donc c'est à un
24 seul moment. On n'a pas d'indicateur sur les
25 conséquences, mais si on regarde d'autres études

1 longitudinales dont l'ELDEC (sic) au Québec, on a
2 fait des analyses et... En fait, il y a un
3 consensus là, les punitions corporelles, la
4 maltraitance, on le sait que c'est néfaste, mais
5 les punitions corporelles sont toutes aussi
6 néfastes que la maltraitance. C'est la raison pour
7 laquelle les pays légifèrent de plus en plus pour
8 interdire ces formes de violence.

9 Q. **[144]** Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci. On poursuit avec Hélène David.

12 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

13 Q. **[145]** Oui. Merci beaucoup de votre présentation. Je
14 m'intéressais à la partie la plus ennuyante
15 d'habitude des articles scientifiques, c'est-à-dire
16 la méthodologie parce que vous avez des chiffres
17 tellement énormes...

18 R. Oui.

19 Q. **[146]** ... que je suis curieuse d'avoir... Je vous
20 donne un exemple, je vais le dire à l'inverse des
21 chiffres que vous avez présentés. Soixante-dix-huit
22 pour cent (78 %) des enfants vivent une forme de
23 violence puisque vingt et un point huit pour cent
24 (21,8 %) seulement des enfants ne vivent aucune
25 forme de violence. Alors, je pense que ça appelle à

1 un certain nombre de détails...

2 R. Oui.

3 Q. **[147]** ... sur la violence. Puis je vais vous amener
4 après à votre constat numéro 2.

5 R. Tout à fait. Cette statistique-là, je me doutais
6 que ça allait ressortir parce que c'est souvent...
7 les gens sont étonnés. En fait, l'agression
8 psychologique, on a utilisé le même questionnaire
9 depuis les premières enquêtes. Et l'agression
10 psychologique inclut le fait, par exemple, de crier
11 ou de sacrer après un enfant au cours d'une année.

12 Donc, on s'entend que c'est beaucoup de
13 parents qui utilisent cette forme-là. C'est pour ça
14 qu'on a nuancé cet indicateur en calculant
15 l'agression psychologique répétée, en se disant, à
16 partir du moment où c'est une pratique qui revient
17 de manière régulière au cours d'une année, on est
18 plus proche de la maltraitance psychologique que de
19 la discipline plus fréquente, si on veut.

20 Donc, dans le fond, je présente moins
21 souvent cette statistique, je présente plus souvent
22 l'agression psychologique répétée et là c'est
23 cinquante pour cent (50 %) des enfants du Québec
24 qui sont...

25 Q. **[148]** Mais, on va rester quand même dans la

1 définition des mots parce que ça a tout son
2 importance.

3 R. Oui.

4 Q. **[149]** Je pense qu'on est tous ici des agresseurs
5 parce que ça se peut que j'aie dit un méchant mot à
6 mon enfant au moins une fois par année...

7 R. Oui.

8 Q. **[150]** ... que j'étais un peu tannée qu'il ne range
9 pas sa chambre...

10 R. Oui, oui, oui.

11 Q. **[151]** ... ou je ne sais trop. Alors, je serais
12 probablement dans les soixante-dix-huit pour cent
13 (78 %).

14 R. Oui.

15 Q. **[152]** C'est autodéclaré?

16 R. C'est autodéclaré par les parents. Oui.

17 Q. **[153]** Donc, par l'enfant?

18 R. Oui. Pardon?

19 Q. **[154]** Par l'enfant?

20 R. Non. En fait, ces sondages-là questionnent
21 directement la mère. C'est la mère qui est
22 questionnée sur les pratiques des adultes, donc
23 c'est pas elle à titre d'agresseur, mais c'est tout
24 adulte qui habite dans le ménage. Et on lui demande
25 au téléphone « est-ce que... on a identifié un

1 enfant au hasard dans la famille et « est-ce que
2 cet enfant... est-ce qu'il y a un adulte dans la
3 famille qui a crié ou sacré après cet enfant au
4 cours de l'année? » Donc, c'est tout adulte qui
5 habite...

6 Q. **[155]** Et tout de suite ça tombe dans la coche
7 « agression psychologique »?

8 R. Oui, exactement.

9 Q. **[156]** Donc, j'aime autant qu'on en parle...

10 R. C'est pour ça qu'on nuance avec...

11 Q. **[157]** ... pour que les gens peut-être apportent des
12 nuances nécessaires...

13 R. Oui, tout à fait. Oui.

14 Q. **[158]** ... quand ils nous écoutent parce que j'ai
15 peur d'inquiéter soixante-dix-huit pour cent (78 %)
16 de la population.

17 R. Oui, tout à fait. Oui.

18 Q. **[159]** Maintenant, allons à la définition de
19 l'agression psychologique répétée, la question
20 probablement du sondeur, puis c'est par téléphone
21 si je comprends bien...

22 R. Oui.

23 Q. **[160]** ... et la personne qui répond ne sait pas
24 qu'est-ce qui va être fait de sa réponse, autre...
25 autre considération, je pense, importante. C'est

1 que si la personne... la question, je soupçonne,
2 doit être « est-ce que ça vous est arrivé plus
3 d'une fois par année...

4 R. Exact.

5 Q. **[161]** ... de sacrer après votre enfant? » Il y a
6 des monsieurs ici qui sacrent peut-être plus que
7 des madames puis ils vont trouver qu'ils sont très
8 très violents s'ils ont sacré deux fois après leur
9 fils parce que leur fils portait en running shoes à
10 l'école, exemple, en plein hiver.

11 Alors, est-ce que j'ai raison de penser que
12 c'est ça qui a donné soixante-seize point cinq pour
13 cent (75,5 %) d'agressions psychologiques répétées,
14 dans le constat numéro 2.

15 R. C'est cinquante... c'est cinquante...

16 Q. **[162]** Où j'ai le quarante-sept point sept pour cent
17 (47,7 %)...

18 R. Quarante-sept (47 %), oui.

19 Q. **[163]** ... d'agressions psychologiques.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[164]** C'est ça. Répétées.

22 R. Oui.

23 Q. **[165]** Quarante-sept virgule sept (47,7 %).

24 R. Mais, en fait, il y a plusieurs, il y a plusieurs
25 questions qui rentrent dans cette mesure, donc

1 c'est sacrer, c'est traiter de stupide, de
2 paresseux ou d'autres noms de ce genre. C'est
3 mettre... menacé de mettre à la porte l'enfant
4 puis... bon, il y a une question. Donc, c'est soit
5 arrivé trois fois ou plus une même... un même
6 comportement ou trois comportements différents au
7 cours d'une année.

8 Q. **[166]** O.K. Mais, c'est pas une évaluation clinique,
9 c'est vraiment par téléphone...

10 R. C'est pas du tout clinique, c'est...

11 Q. **[167]** ... un parent qui dit « ah! Bien,
12 probablement que, oui, trois fois dans l'année,
13 j'ai fait un de ces gestes-là. »

14 R. Bien, en fait, oui. Pour chaque question, on lui
15 demande « c'est arrivé combien de fois au cours de
16 l'année? » Donc, c'est arrivé combien de fois qu'un
17 adulte a crié ou sacré après l'enfant, combien de
18 fois c'est arrivé.

19 Q. **[168]** Alors, je vais passer à la partie maintenant,
20 autre partie de l'article scientifique là,
21 l'analyse d'habitude qu'on en fait comme chercheur.
22 Il faut se fier à la méthodologie, mais une fois
23 qu'on sait la méthodologie, qu'est-ce que, vous,
24 vous pensez de ces chiffres-là? Est-ce que pour
25 vous on est une société sociologiquement malade

1 puisque plus que... la moitié, en fait, la moitié
2 là, on est à quarante-sept point sept pour cent
3 (47,7 %), qui serait, je le mets au conditionnel,
4 déclaré comme des parents qui font de l'agression
5 psychologique répétée.

6 Puis c'est... moi, ça me semble assez fort
7 le mot « agression », donc je n'ai pas lu vos
8 articles malheureusement.

9 R. Oui. Oui.

10 Q. **[169]** Mais, quelle analyse sociologique, la moitié
11 des parents font de l'agression psychologique
12 répétée?

13 R. En fait, je travaille un peu moins avec ces
14 échelles-là d'agression psychologiques,
15 honnêtement, parce que je suis tout à fait d'accord
16 avec votre analyse que c'est pas optimal. Comme je
17 vous dis, en fait, nous, on utilise le même
18 questionnaire depuis mil neuf cent quatre-vingt-
19 dix-neuf (1999) dans l'idée où on veut comparer...

20 Q. **[170]** Hum, hum.

21 R. ... dans le temps l'évolution des comportements
22 dans la famille. L'agression psychologique pour moi
23 pourrait être mesurée autrement, mais on est un peu
24 pris avec l'importance de garder la même
25 méthodologie pour pouvoir comparer dans le temps.

1 C'est beaucoup. En même temps, je pense que ça
2 montre que les parents ont besoin de savoir quoi
3 faire quand ils sont... quand ils sont débordés,
4 quand ils sont à bout de nerf.

5 Je pense que ça montre qu'on a besoin de
6 campagne de médiation, qu'on a besoin d'aborder ces
7 questions-là avec les parents en toute
8 transparence, de les outiller. Moi, je trouve ça
9 quand même questionnant qu'un enfant sur deux soit
10 soumis à des paroles comme ça qui sont quand même,
11 de manière répétée, blessantes. Oui.

12 Q. [171] Donc, arrêtons de crier après nos enfants,
13 dans le fond, puis trouvons la cause pour
14 laquelle...

15 R. Oui.

16 Q. [172] ... on leur crie après.

17 R. Oui.

18 Q. [173] Et là ça m'amène à une autre statistique qui,
19 vous aviez raison de référer à la dépression
20 postnatale, treize pour cent (13 %) des mères qui
21 vivent des symptômes dépressifs...

22 R. Oui.

23 Q. [174] ... tout au long, dans le fond...

24 R. Oui.

25 Q. [175] ... de la période ou même après où elles

1 exercent leur parentalité. Maintenant, est-ce que
2 vous faites le lien entre le symptôme dépressif et
3 la parentalité ou ça peut être un symptôme
4 dépressif qui a peu ou pas à voir avec la
5 parentalité, mais avec le travail, avec sa
6 situation de vie, avec le deuil de quelque chose.

7 R. En fait, c'est des instruments validés de mesures
8 des symptômes dépressifs...

9 Q. **[176]** Oui.

10 R. ... qu'on utilisait auprès des parents. Donc, c'est
11 pas... il n'y a pas de questions sur la parentalité
12 dans la mesure des symptômes dépressifs, c'est
13 vraiment des... des symptômes...

14 Q. **[177]** Et c'est des échelles là aussi autodéclarées
15 là.

16 R. C'est des échelles, c'est ça.

17 Q. **[178]** Oui.

18 R. Mais, quand on met en combinaison les symptômes
19 dépressifs avec les pratiques parentales, on se
20 rend compte effectivement que les parents qui
21 déclarent des symptômes dépressifs ont déclaré
22 beaucoup plus d'agressions psychologiques et de
23 violence physique...

24 Q. **[179]** Hum, hum.

25 R. ... envers les enfants.

1 Q. **[180]** O.K.

2 R. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

3 Q. **[181]** Oui, oui. Oui, oui. Ça va. Et puis pourquoi
4 pensez-vous que c'est plus souvent des médecins et
5 des enseignants qui ont des... qui sont les
6 premiers à être consultés?

7 R. Moi, je pense que c'est, en fait, ceux qui sont en
8 première ligne avec les familles. Donc, les
9 familles vont voir leur pédiatre, vont voir leur
10 médecin de famille. Ils sont en contact constant
11 avec les enseignants ou les éducateurs en garderie.
12 Donc, c'est les premières personnes qui sont dans
13 leur milieu, donc ne vont pas nécessairement aller
14 chercher des conseils d'un travailleur social parce
15 que ça prend un... pour poser la question au
16 premier professionnel auxquels ils ont accès.

17 Q. **[182]** O.K.

18 R. Donc... Et ça, je vous dirais que ce taux-là qu'on
19 obtient, quand on compare des études, c'est partout
20 pareil. C'est...

21 Q. **[183]** Oui.

22 R. ... c'est vraiment les médecins qui sont les
23 premiers à être consultés.

24 Q. **[184]** Merci beaucoup.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, on va poursuivre avec Gilles Fortin.

3 M. GILLES FORTIN, commissaire :

4 Q. **[185]** J'ai bien compris que vous ne croyez pas en
5 l'utilité de la punition corporelle physique. Je
6 pense que c'est assez clair. Vous dites :

7 Les enfants qui subissent des
8 punitions corporelles sont dix fois
9 plus susceptibles de vivre de la
10 violence physique sévère.

11 R. Oui.

12 Q. **[186]** Est-ce que ça répond... Ce n'est pas un peu
13 en lien aussi avec ce que je pense, c'est Camille
14 Bouchard, dans son étude, avait démontré qu'au
15 fond, les incidents de violence physique que l'on
16 met en lumière, c'est souvent la pointe de
17 l'iceberg.

18 R. Tout à fait. D'ailleurs, les enquêtes que je vous
19 présente, c'est les enquêtes... la première et la
20 deuxième...

21 Q. **[187]** Oui.

22 R. ... c'est Camille Bouchard qui les a codirigées,
23 donc c'est les mêmes enquêtes dont vous parlez. Et
24 je m'excuse, j'ai perdu le fil de votre question .

25 Q. **[188]** C'est les événements identifiés, ils doivent

1 être plutôt considérés comme la pointe de l'iceberg
2 qu'un événement accidentel?

3 R. Mais, en fait, la pointe de l'iceberg c'est
4 vraiment ce qu'on... ce qui est signalé à la
5 protection de la jeunesse. Puis on voit vraiment
6 que c'est la pointe de l'iceberg parce que quand on
7 questionne dans les familles, les taux sont dix
8 (10) fois plus élevés. Donc, ça veut dire qu'il y a
9 beaucoup d'enfants...

10 En fait, cette statistique-là est vraiment
11 questionnante là. Ça veut dire qu'il y a beaucoup
12 d'enfants qui vivent de la violence sévère. À un
13 point tel que ça pourrait être de l'abus physique,
14 mais qui ne sont pas signalés à la Protection de la
15 jeunesse.

16 Q. **[189]** Ce qu'on doit comprendre, c'est quand on
17 identifie un événement, ça vaut la peine de s'y
18 arrêter et de bien investiguer la situation et de
19 ne pas prendre pour acquis que c'est un
20 échappatoire, c'est un accident unique. Ça cache
21 probablement des conduites parentales disons
22 déviantes ou inacceptables sous-jacentes.

23 R. Pour la violence physique sévère, je crois que oui
24 parce que quand on regarde la sévérité des items,
25 c'est utiliser un objet là. On est rendu là, là.

1 Donc, pour la punition corporelle, je ne serais pas
2 prête à dire que c'est une situation qui est...
3 parce que des fois ça peut être une seule fois au
4 cours de l'année. Mais, quand on est rendu dans les
5 cas sévères, c'est... c'est particulièrement
6 questionnable.

7 Q. **[190]** Un autre ordre d'idée. Est-ce que vous vous
8 êtes intéressée au transgénérationnel des conduites
9 violentes des parents à l'égard de leurs enfants?
10 Autrement dit, est-ce qu'un parent qui a été
11 victime ou...

12 R. Oui.

13 Q. **[191]** ... objet de...

14 R. Oui.

15 Q. **[192]** ... évidemment c'est plus susceptible de
16 répéter les comportements, est-ce qu'il y a un
17 effet de transfusion intergénérationnelle?

18 R. Tout à fait. Tout à fait. Ça, on ne l'a pas vu dans
19 la dernière enquête parce qu'on n'a pas questionné
20 les parents. Mais, dans d'autres enquêtes
21 antérieures de l'ISQ, effectivement on s'est rendu
22 compte que les parents sont plus susceptibles. Par
23 contre, il ne faut pas penser que parce qu'ils ont
24 été eux-mêmes victimes, ils vont nécessairement
25 reproduire ce genre de... de conduite là.

1 Ce qu'on voit souvent comme effet médiateur
2 ou, en fait, pourquoi les parents ne vont pas
3 reproduire les conduites, c'est parce que souvent
4 ils se sont remis en question. Ils se sont... ils
5 se sont posés des questions sur la violence qu'ils
6 ont vécu. Ils ont réfléchi à ça puis ils veulent,
7 de manière explicite, ne veulent pas reproduire ces
8 comportements-là. Donc, ils n'admettent plus, ils
9 ne sont plus en faveur de ces conduites-là comme
10 pratique parentale.

11 Q. **[193]** Si on veut agir de façon préventive, qu'est-
12 ce que ça impliquerait cette notion-là?

13 R. Bien moi, je pense que, de manière préventive, ça
14 ne serait pas nécessairement de cibler les parents
15 nécessairement qui ont... qui ont vécu de la
16 violence dans l'enfance, mais j'agirais plus sur
17 les cognitions parentales, sur les attitudes. De
18 dire que, bien, c'est important que les parents
19 sachent que c'est pas des méthodes appropriées que
20 d'utiliser la punition corporelle, qu'il existe
21 d'autres méthodes.

22 Mais aussi, qu'ils sachent qu'il existe des
23 programmes parce qu'on se rend compte dans les
24 études que souvent les parents ne savent même pas
25 qu'il existe des programmes de soutien aux

1 habiletés parentales. Ça existe au Québec, on sait
2 que ça a été même, je pense, à PPP, je pense à ces
3 années incroyables. C'est des programmes qui ont
4 été démontrés efficaces. Mais, il faut que les
5 parents sachent que ça existe, il faut que les
6 parents soient référés à ces programmes-là?

7 Q. **[194]** Je suis toujours un peu agacé d'entendre
8 parler de violence mineure, violence sévère. C'est
9 un peu comme si on considérait la force de la
10 claque. Mais, qu'est-ce qui est le plus délétère
11 pour l'enfant? Est-ce que c'est la force de la
12 claque ou les conséquences à long terme? Le
13 contexte dans lequel ça survient? Est-ce que c'est
14 pas plus... Quand on veut parler de violence
15 sévère, est-ce qu'on ne devrait pas plus regarder à
16 long terme qu'est-ce que ça a produit et sans... et
17 s'arrêter un petit peu moins à la force de
18 l'impact?

19 R. Bien, je suis d'accord avec vous. Puis c'est... on
20 est toujours un peu pris avec ça de parler de force
21 mineur puis de force sévère parce qu'au Québec
22 c'est comme ça aussi, c'est comme ça qu'on le... La
23 force raisonnable et déraisonnable, c'est comme ça
24 que c'est défini, en fonction de ce qui est
25 raisonnable ou pas. Puis peut-être justement

1 d'enlever cet article de loi nous permettrait de
2 dire, bien, la force, qu'elle soit mineure ou
3 sévère, on le sait que les impacts sont les mêmes à
4 long terme.

5 On sait que la punition corporelle entraîne
6 des... des troubles de comportement, de
7 l'agressivité chez l'enfant. On les connaît les
8 conséquences. Donc, moi non plus je ne suis pas à
9 l'aise à mettre toujours... à dire un est moins
10 pire que l'autre, un est mineur, un est sévère
11 parce que de la force, c'est de la force et ça ne
12 devrait pas être acceptable même si c'est
13 raisonnable selon le Code criminel.

14 Q. **[195]** Et ça reflète plus une attitude parentale
15 souvent que... le comportement parental, le
16 comportement agressif et le sentiment d'être
17 agressé qui est peut-être plus important que la
18 force ou la violence physique comme telle?

19 R. Pour l'enfant, en fait, c'est le sens que ça prend
20 pour l'enfant. Mais, c'est la signification que
21 l'enfant donne à ce geste aussi. Donc, dans le
22 fond, ce qu'il apprend essentiellement, c'est que
23 la force, ça peut être utilisée pour gérer un
24 conflit. Dans le fond, c'est essentiellement ce
25 qu'il apprend quand son parent l'utilise. Donc,

1 effectivement, c'est pas tant l'intensité, mais ça
2 peut être aussi le sens... le sens de ce geste à
3 des fins disciplinaires.

4 Q. [196] Est-ce que vous vous êtes intéressée aux
5 différences interculturelles en matière de façon
6 d'élever ou de corriger les enfants?

7 R. Je pense que ma collègue Sarah Dufour a parlé un
8 peu déjà de ça. Dans le cadre des enquêtes de
9 l'ISQ, on n'a pas cette information-là, donc c'est
10 difficile de se positionner là-dessus. Oui.

11 Q. [197] Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Avant d'aller à ma question, un premier
14 remerciement. Quand on parle des parents vers qui
15 ils se tournent, quels professionnels. Puis on voit
16 médecin et pédiatre en première ligne, j'étais
17 contente parce qu'on va entendre, on a invité la
18 Fédération des médecins omnipraticiens, donc où se
19 trouve les médecins de famille même s'ils ne
20 s'étaient pas manifestés. Mais, nous, on a envie de
21 les entendre. Donc, ce chiffre-là vient conforter
22 notre position de les entendre.

23 Quand vous parlez du constat 1, le stress
24 parental et du stress lié à la conciliation
25 travail-famille. Quand on parle du stress parental,

1 je veux dire, n'importe quel parent, on a des
2 inquiétudes, on est stressé. « Où est-ce qu'il est?
3 Il n'est pas rentré. Elle ne m'a pas dit où est-ce
4 qu'elle allait. »

5 Quand on a des enfants, il y a un stress,
6 il me semble, qui va avec ou bien j'étais très
7 anormale. Et je stresse encore même s'ils sont
8 vieux et barbus.

9 Alors, j'essaie de comprendre comment est-
10 ce qu'on gère ce stress parental? Ou peut-être que
11 si vous me donnez des exemples...

12 R. Oui. Oui.

13 Q. **[198]** ... qui viennent dire que, ce stress-là, il
14 est comme anormal?

15 R. Ce stress-là est particulier. Oui, en fait...

16 Q. **[199]** Oui.

17 R. ... c'est... c'est une mesure qui s'appelle
18 l'indice de stress parental et c'est une sous-
19 échelle qu'on a utilisée dans le cadre des
20 enquêtes. Et cette sous-échelle mesure un stress
21 qui est lié au fait d'avoir un enfant qui est
22 particulièrement exigeant. Donc, dans le fond, le
23 parent se positionne par rapport au fait que son
24 enfants est plus difficile, selon lui, que les
25 autres enfants. Donc, dans le fond, c'est « en quoi

1 le tempérament de l'enfant génère cette espèce de
2 source de stress parental? » Et on a utilisé un
3 percentile, donc dans le fond, c'est vraiment les
4 parents pour qui c'est le plus... le plus stressant
5 là selon l'échelle. Mais, c'est vraiment lié au
6 tempérament, c'est particulier au tempérament cette
7 mesure-là qu'on a utilisée dans le cadre des...

8 Et quand on regarde, en fait, les parents,
9 et ça c'est un indicateur dans toutes les enquêtes
10 qui ressort beaucoup comme étant associé à la
11 violence physique. C'est-à-dire que les parents qui
12 trouvent que leur enfant est difficile, plus que la
13 moyenne, il pleure plus souvent, il est plus
14 exigeant, il m'écoute moins que les autres enfants,
15 va utiliser davantage de punitions corporelles
16 envers cet enfant-là.

17 Q. **[200]** O.K. Donc, c'est là où on vient parler du
18 stress parental.

19 R. Oui.

20 Q. **[201]** Quand on parle du stress lié à la
21 conciliation travail-famille, juste quelques
22 exemples pour nous guider parce qu'on entend
23 beaucoup ça ou ça peut être...

24 R. Oui.

25 Q. **[202]** ... il passe deux heures sur le pont puis on

1 est énervé, on n'arrive pas à temps au CPE. Qu'est-
2 ce que vous rentrez dans cette conciliation
3 travail-famille?

4 R. En fait, si je peux même me permettre, la
5 conciliation travail-famille, c'est un indicateur
6 qu'on a introduit dans l'enquête de deux mille
7 douze (2012) et on a constaté que c'est
8 particulièrement associé à l'agression
9 psychologique.

10 Donc, c'est vraiment les familles dont les
11 mères déclarent un stress lié à la conciliation
12 travail-famille, mais aussi qu'elles déclarent être
13 en situation de travail, qu'elles déclarent même
14 avoir un revenu supérieur, qu'elles déclarent avoir
15 un niveau d'éducation supérieur et un stress lié à
16 la conciliation vont déclarer plus souvent que
17 l'enfant est victime d'agressions psychologiques
18 répétées. Donc, c'est quelque chose qui est
19 particulier à cette situation-là.

20 Et dans les questions, de mémoire, encore
21 là c'est une échelle qui est validée là, je n'ai
22 pas les questions en tête. C'est difficile pour moi
23 de vous dire exactement les items. Mais, c'est...
24 Mon Dieu, je pourrais...

25 Q. **[203]** Mais, je comprends que c'est lié au travail

1 parce que vous donnez l'exemple des mères.

2 R. Oui.

3 Q. **[204]** Ce qui m'allume d'autres lumières.

4 R. Oui.

5 Q. **[205]** Donc, qu'il y a un travail vous dites souvent
6 mieux rémunéré avec un niveau de scolarité
7 relativement élevé et que ce stress lié à cette
8 situation a des répercussions sur les enfants.

9 R. Oui, tout à fait.

10 Q. **[206]** O.K. Vous n'êtes pas en train de nous dire
11 « retournez les mères à la maison là? »

12 R. Non, non, non.

13 Q. **[207]** O.K. D'accord. Merci. Je laisse la parole à
14 André Lebon.

15 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

16 Q. **[208]** Mes collègues ont été vraiment, je les aime
17 cette fois-ci là. Il y a eu des belles questions.

18 R. Cette fois-ci?

19 Q. **[209]** Bien, tout le temps, mais... Bon. Je veux
20 revenir sur la recommandation numéro 1. Vous avez
21 travaillé avec Camille Bouchard. Camille Bouchard
22 est venu aussi nous dire qu'il suggérerait que la
23 maltraitance soit une priorité de la santé
24 publique.

25 R. Oui.

1 Q. **[210]** Il y avait quelque chose, il y a quelque
2 chose de séduisant pour la commission dans ça parce
3 qu'on nous a comme convaincu que si c'était
4 identifié comme une priorité de Santé publique, il
5 y aurait des actions là, t'sais. La Santé publique
6 a un effet comme quand on met une priorité sur le
7 H1N1, n'importe quoi, on voit que les moyens
8 suivent, c'est santé. Ça fait que les moyens
9 suivent. Si on le laisse dans le psychosocial, mais
10 la question, c'est que Santé publique en mène
11 large, hein, l'environnement, le...

12 Puis là vous m'avez ébranlé parce que vous
13 avez dit depuis deux mille douze (2012), puis si je
14 ne dis pas ça correct, corrigez-moi « il n'y a plus
15 de politique Santé publique en maltraitance depuis
16 deux mille douze (2012). » Je vous ai-tu cité
17 correct? Puis vous avez dit « ça n'a pas eu d'effet
18 pervers, dans le fond, malgré tout. » Un, puis j'ai
19 une petite question après.

20 R. Là j'espère que je ne me suis pas... Non, c'est
21 bien deux mille douze (2012). En fait, avant deux
22 mille douze (2012), c'était dans le programme
23 national de Santé publique, c'était clairement
24 explicite, la maltraitance était visée comme une
25 priorité. On voulait diminuer les cas de

1 maltraitance envers les enfants.

2 En fait, ce que je voulais dire, c'est que
3 malgré ça, on peut quand même saluer
4 l'investissement du Ministère à continuer quand
5 même de suivre l'évolution dans la population par
6 les enquêtes populationnelles. Mais, c'est pas
7 tout, ça ne devrait pas être juste des enquêtes
8 populationnelles.

9 On fait des enquêtes pour suivre
10 l'évolution, mais en même temps ce n'est plus une
11 priorité. On ne met plus d'action concrète ou on ne
12 propose plus d'action concrète...

13 Q. **[211]** O.K.

14 R. ... pour diminuer la maltraitance, explicitement.

15 Q. **[212]** Bien. Merci. Alors, le dilemme dans lequel on
16 est, c'est si on la cible puis que ça devient une
17 priorité, on attaque la maltraitance comme un
18 problème de santé, et caetera. Puis votre titre,
19 c'est de travailler en amont. Alors, notre enjeu,
20 c'est clair, c'est... on est vraiment dans un enjeu
21 pour améliorer les choses en protection de la
22 jeunesse. Faisons en sorte que les enfants et les
23 parents aient le bon service au bon moment puis on
24 est vraiment centré là-dessus.

25 Ça fait qu'on se demande si, en matière de

1 choix systémique, cibler la maltraitance comme un
2 problème ou soutenir la bienveillance des
3 communautés pour faire en sorte qu'on développe, on
4 va dans le sens du développement optimal plutôt que
5 de contrer le problème.

6 Votre avis là-dessus. Vous semblez avoir...
7 tantôt vous disiez « ah! Je fais des nuances ».
8 Qu'avez-vous à dire là-dessus?

9 R. En fait, je ne pense pas que c'est un est à
10 l'inverse...

11 Q. **[213]** S'oppose.

12 R. ... ou un est contre l'autre...

13 Q. **[214]** Oui.

14 R. ... dans la mesure où à partir du moment où ça
15 devient une priorité de Santé publique de diminuer
16 la maltraitance, ça devient aussi un levier
17 d'action préventif. Si on veut la diminuer, c'est
18 parce qu'on veut prévenir les nouveaux incidents de
19 maltraitance. Donc, on met en place des sociétés
20 bienveillantes, on met...

21 Donc, je pense que les deux peuvent être
22 complémentaires dans la mesure où c'est pas...
23 c'est pas juste réactif, mais ça devient aussi
24 préventif parce qu'on veut éviter qu'il y ait des
25 nouvelles situations. On veut prévenir pour

1 diminuer les taux de maltraitance. Donc, je ne sais
2 pas si ça répond.

3 Q. **[215]** Oui. Votre réflexion est intéressante.

4 R. O.K.

5 Q. **[216]** Merci.

6 R. Ça me fait plaisir.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Il nous reste deux minutes encore. Lesley
9 Hill.

10 Mme LESLEY HILL :

11 Q. **[217]** Alors, moi, je vais vous amener sur la
12 recommandation 3 parce que depuis le début de la
13 commission, on entend « ça prend plus de services
14 de proximité, il faut agir en amont. » D'ailleurs,
15 c'est le titre de votre présentation, comme dit
16 monsieur Lebon.

17 Moi, ma question, c'est : qu'est-ce qui
18 manque dans le filet social? Parce que c'est très
19 large ça, hein! Ça prend plus de services de
20 proximité pour agir en amont. Mais, pouvez-vous
21 être plus explicite sur ce qu'il manque, à votre
22 avis, pour donner le soutien parental requis?

23 R. Plusieurs choses. Mais là, je vais être un peu
24 redondante avec ce qui a déjà été dit, mais en même
25 temps, c'est un constat.

1 Les services, les services de proximité
2 dans les organismes communautaires, les parents
3 dans toutes nos recherches nous disent que c'est
4 vers ce genre de services qu'ils vont en premier,
5 que ce soit un organismes communautaires familles,
6 que ce soit la pédiatrie sociale en communauté, des
7 services dans les milieux de vie des familles.

8 Des programmes, des programmes à données
9 probantes qui pourraient être offerts dans les
10 écoles, qui pourraient être offerts dans les
11 organismes communautaires. On les connaît les
12 programmes, on sait lesquels sont efficaces pour
13 aider du moins les pratiques parentales.

14 Le soutien aux professionnels aussi, un
15 professionnel bien formé qui sait comment orienter
16 un parent, qui sait détecter un parent qui a des
17 difficultés, qui sait comment aborder les questions
18 disciplinaires avec le parent, c'est déjà une aide
19 pour moi de première ligne intéressante parce qu'on
20 sait qu'ils vont vers ces professionnels-là, les
21 parents. Donc, moi, ce serait les trois pistes
22 principales que je suggérerais.

23 Q. [218] Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [219] Merci, c'est vite passer une heure en votre

1 compagnie. Merci de votre témoignage. Merci de
2 votre contribution...

3 R. Merci.

4 Q. **[220]** ... à la commission.

5 R. Merci.

6 Q. **[221]** Bonne fin de journée. Alors, on ajourne dix
7 (10) minutes, le temps d'installer les autres
8 témoins. Merci encore, Mesdames.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 _____
LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Alors, nous recevons maintenant madame
14 Marie-Claire Rufagari, qui est coordonnatrice du
15 volet formation à la Table de concertation des
16 organismes au service des personnes réfugiées et
17 immigrantes. Et le TCRI regroupe plus de cent
18 cinquante (150) organismes qui interviennent auprès
19 des personnes réfugiées, immigrantes ou sans statut
20 au Québec, notamment pour offrir des services
21 d'accueil et d'intégration. Alors, votre témoignage
22 devrait nous permettre de traiter des enjeux
23 propres aux familles immigrantes en matière de
24 protection de la jeunesse. Alors, Madame Rufagari,
25 on a soixante (60) minutes ensemble. Je vais vous

1 demander de vous en tenir à quinze (15) minutes de
2 présentation et ensuite échange avec les
3 commissaires. Ça va? Avant de vous laisser la
4 parole, je vais demander au greffier de vous
5 assermenter s'il vous plaît.

6

7 TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES
8 PERSONNES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES

9

10 **MARIE-CLAIRE RUFAGARI,**

11 (Sous serment)

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. À vous la parole.

15 Mme MARIE-CLAIRE RUFAGARI :

16 Je vous remercie pour l'invitation à venir
17 témoigner à cette commission. Tous ceux qui
18 interviennent auprès des personnes réfugiées,
19 immigrantes et sans statut s'intéressent beaucoup à
20 vos travaux. La TCRI, je vais utiliser l'acronyme,
21 ça va être beaucoup plus simple, existe depuis
22 soixante-dix-neuf (79) et, comme regroupement, dès
23 dix-neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), s'est dotée
24 d'un programme de formation continue et de
25 perfectionnement pour soutenir ses membres par

1 rapport à leurs interventions auprès des personnes
2 nouvellement arrivées.

3 Moi, je coordonne ce programme depuis
4 quatre-vingt-quinze (95). J'ai le plaisir de
5 rencontrer régulièrement des intervenants sur le
6 terrain de Montréal et des régions. Et ce qui est
7 intéressant en régions, et je pense que Montréal
8 pourrait s'en inspirer, autant à Montréal vu le
9 nombre des organismes, les partenaires ne sont pas
10 nécessairement dans les formations, mais, par
11 contre, en régions, les partenaires invitent... les
12 organismes invitent leurs partenaires. Et j'ai le
13 plaisir de rencontrer aussi des intervenants des
14 milieux scolaires, de santé et services sociaux et
15 des centres jeunesse et de l'employabilité.

16 Je vais partir d'abord des familles. Parce
17 que les personnes nouvellement arrivées, comme
18 premier défi, ont tous à devoir se repérer dans
19 leur nouvelle société, recréer un réseau, trouver
20 un travail. Et un des enjeux majeurs qui nous
21 concerne aujourd'hui, c'est tous les changements
22 qu'ils vivent au niveau de la dynamique familiale.
23 Et, ça, c'est une surprise pour plusieurs. Ils ne
24 s'attendent pas qu'en immigrant la cellule
25 familiale va être déstabilisée.

1 Une des formations qui est très en demande,
2 c'est l'impact de l'immigration sur la dynamique
3 familiale. Que ce soit en termes de rôle, que ce
4 soit en termes des responsabilités, ils se
5 retrouvent en fait face à un questionnement
6 permanent. Ils doivent renégocier en tant que
7 couple et en tant que parent leur rôle et leurs
8 responsabilités sans les ressources que ces
9 familles avaient auparavant.

10 Maintenant, vu que nous avons de
11 l'immigration depuis des lunes, je crois, une des
12 questions qui est un défi majeur, c'est que la
13 question de l'immigration, elle n'est pas prise en
14 compte dans nos programmes, dans nos institutions,
15 dans nos équipes et dans nos pratiques. Et, ça, ça
16 va poser un défi en soi dans la rencontre avec tous
17 ceux qui interviennent auprès de cette population.

18 Non seulement nous avons des personnes qui
19 nous arrivent des divers horizons, mais il y a
20 aussi différents statuts, différentes trajectoires,
21 différents vécus et aussi différents modes de
22 socialisation. Ça veut dire que ce n'est pas juste
23 ces familles qui ont à se recréer des repères, nos
24 intervenants aussi, quel que soit le champ
25 d'intervention, doivent aussi pouvoir se repérer

1 face à ces nouvelles réalités.

2 Maintenant, lorsqu'on regarde nos
3 ressources, vu que la diversité est peu représentée
4 dans les programmes au niveau des gestions, au
5 niveau des équipes et des pratiques, la rencontre
6 avec les intervenants et cette nouvelle réalité va
7 poser des défis énormes. Et un des premiers défis,
8 c'est l'accessibilité de nos ressources. Ça veut
9 dire que les ressources existant dans notre réseau,
10 que ce soit au niveau santé et services sociaux ou
11 autres milieux qui ne sont pas familiers avec les
12 questions d'immigration, ça va poser des défis
13 énormes.

14 Et il y a trois questions qui se posent
15 d'entrée de jeu. Peut-on réellement parler
16 d'accessibilité des ressources sans parler
17 d'adaptation des pratiques? Peut-on parler
18 d'adaptation des pratiques sans réellement cerner
19 les réalités de ces personnes qui arrivent? Parce
20 que c'est de ça dont on parle. Et je pourrai
21 d'entrée de jeu dire qu'en fait tous les milieux
22 qui n'ont pas adapté leur pratique vont se
23 retrouver malheureusement à exclure ces
24 populations.

25 Et un des constats qui est fait, c'est que

1 les familles les plus vulnérables sont finalement
2 ceux qu'on rejoint le moins. On pense aux personnes
3 qui arrivent comme demandeurs d'asile et en plus
4 ceux-là, même pour les ressources financées par le
5 ministère de l'Immigration, de la Francisation et
6 de l'Intégration, les demandeurs d'asile n'y ont
7 pas accès à part l'accompagnement au niveau du
8 logement, même s'ils ont un permis de travail.

9 Alors, ça veut dire qu'en fait
10 l'accompagnement au niveau de l'employabilité va
11 être un défi alors qu'ils ont des permis de
12 travail. Et on sait qu'en plus notre gouvernement
13 maintenant veut miser sur... à cause de la pénurie
14 de la main-d'oeuvre, d'envoyer plusieurs immigrants
15 en régions. Et on sait que, parmi les personnes qui
16 sont en train de répondre aux besoins de la
17 main-d'oeuvre, il y a des personnes demandeurs
18 d'asile. Et je vous dirai que c'est un casse-tête
19 pour tous les milieux, parce que la préparation n'a
20 pas été faite. Et le milieu scolaire va se
21 retrouver avec des enfants avec des statuts qui ne
22 sont pas évidents pour eux à cerner et des réalités
23 qui ne sont pas nécessairement évidentes à cerner.

24 Ça, ça veut dire qu'en fait, au niveau de
25 la rencontre, cette diversité va poser des défis au

1 niveau des interactions. Je vous dirais qu'en fait,
2 un des défis majeurs, ça va être la confusion
3 constante entre l'uniformité, l'équité et
4 l'égalité. Lorsque nous ne tenons pas compte des
5 inégalités de départ, faire pareil pour tout le
6 monde, nous renforçons les inégalités et, en plus,
7 c'est les personnes auprès de qui on intervient qui
8 deviennent responsables des échecs de nos
9 interventions et des impasses au niveau de
10 l'adaptation.

11 L'autre défi qui en découle aussi, c'est le
12 défi de prendre en compte constamment en même temps
13 les similitudes et les spécificités. Nous allons
14 avoir deux postures qui vont nous poser problème.
15 Il y a du monde qui disent, pour moi, une personne,
16 un être humain, c'est un être humain, je n'ai pas
17 besoin de prendre en compte les différences. Ça
18 veut dire qu'ils ne vont vraiment pas voir les
19 spécificités. Ça, ça va poser un problème. Et nous
20 avons du monde qui ne vont voir que les
21 spécificités et qui vont dire que ça prend des
22 Colombiens pour intervenir auprès des Colombiens,
23 des Congolais pour intervenir auprès des Colombiens
24 (sic), et des Québécois auprès des Québécois. Et,
25 ça, ça veut dire que c'est du monde qui ne vont pas

1 voir nécessairement les similitudes.

2 Et l'autre enjeu qui est un défi aussi,
3 c'est qu'il est très difficile de reconnaître les
4 similitudes en partant des spécificités. La
5 stratégie qui est intéressante, c'est de
6 reconnaître en chaque personne qui est devant nous
7 ce qui est similaire pour pouvoir aller interpeller
8 les spécificités. Et, ça, c'est relié en fait au
9 choc des professionnels. Nous, on s'intéresse au
10 choc des professionnels. Ceux qui arrivent par
11 définition vivent des défis. Mais ceux qui les
12 accueillent aussi vivent des défis.

13 Et je vous dirai qu'à cause du rapport de
14 pouvoir, nous, ce qui nous intéresse, c'est le choc
15 des professionnels parce qu'un professionnel qui
16 est en choc est déstabilisé. Et je peux vous dire
17 qu'à partir du moment où, comme être humain, nous
18 avons des préjugés, des stéréotypes, les préjugés
19 dont on n'est pas conscient vont nous prendre en
20 traite et vont entraver nos interventions. Et les
21 perceptions vont venir teinter même les
22 évaluations.

23 Un des éléments qui va être aussi
24 intéressant pour nous, parce que, à partir du
25 moment où on s'intéresse au choc des

1 professionnels, je vais vous dire que toutes les
2 pratiques adaptées qu'on a aujourd'hui sont nées de
3 là. Parce que tous les intervenants, quel que soit
4 le milieu, veulent réussir leurs interventions.
5 Donc, quand ils sont en échec ou en impasse face à
6 des personnes qui ne sont pas de la même... qui ne
7 viennent pas de la même origine ou de la même
8 culture, le premier élément qui va être questionné,
9 c'est la culture.

10 Et, là, l'approche interculturelle nous
11 amène à voir que lorsque nous sommes en
12 interaction, ce n'est jamais juste la culture de
13 l'autre qui est en cause. C'est la nôtre et celle
14 de l'autre. Ça, c'est une approche intéressante
15 parce qu'elle nous permet de voir qu'il y a une
16 interaction et nous permet aussi de voir qu'en
17 fait, dans la rencontre, il y a des rapports de
18 pouvoir. Moi, je suis très surprise de voir qu'il y
19 a des intervenants qui pensent en fait que la
20 personne qui est devant eux, les familles, ont plus
21 de pouvoir. Comme intervenant, par définition, dans
22 la rencontre, c'est l'intervenant qui a la marge de
23 manoeuvre.

24 Mais un des éléments qui va être un défi en
25 soi, parce que je vous dirai que les intervenants

1 qui font face à des impasses le réalisent très
2 vite. Et lorsqu'ils viennent en formation, qu'ils
3 réalisent qu'en fait l'enjeu est au niveau des
4 adaptations, je vous dirai que, par exemple, une
5 des ressources, l'intervenant communautaire
6 scolaire interculturel, est née de la rencontre des
7 enseignants du milieu de l'éducation avec les
8 intervenants du communautaire. Et en suivant une
9 formation par rapport à cerner les réalités,
10 surtout par rapport aux réfugiés qui viennent de
11 zones de violence organisée, ils se sont rendus
12 compte, et là je m'en souviendrai toujours, une des
13 enseignantes a dit, on vient de se rendre compte en
14 fait qu'on ne les accueille pas vraiment.

15 Et, là, c'est intéressant. Parce que, à ce
16 moment-là, une fois que les professionnels se
17 rendent compte, ils sont eux-mêmes capables chacun
18 dans leur domaine de définir les adaptations qu'il
19 faut mettre en place. Mais là où le défi va se
20 poser, c'est qu'à partir du moment où ils amènent
21 des défis, il faut que leurs gestionnaires en
22 tiennent compte. Et quand les gestionnaires n'en
23 tiennent pas compte, c'est là où nous nous
24 retrouvons aussi avec des intervenants qui vivent
25 aussi des défis en miroir par rapport aux nouveaux

1 arrivants.

2 Donc, ça veut dire qu'en fait, d'une
3 certaine manière, si j'avais une proposition à
4 faire, je me dirais, pour toute population
5 vulnérable ou qui se retrouve en situation de non-
6 accès aux ressources, il est important de partir de
7 la base vers le haut. Lorsque les intervenants sont
8 à l'aise et sont capables de tenir en compte les
9 réalités de ce nouvel arrivant, une des choses qui
10 va se faire, c'est qu'ils vont demander au niveau
11 de l'adaptation. Et si leurs gestionnaires les
12 écoutent, il y a des adaptations qui sont mises en
13 place et aussi interpellent les programmes et tout
14 le reste. Alors, il y a des initiatives
15 inspirantes.

16 Et je crois qu'en fait des espaces de
17 dialogue réel, il en faut, que ce soit au niveau
18 citoyen, que ce soit au niveau praticien, que ce
19 soit au niveau gestionnaire et que ce soit au
20 niveau des programmes. Parce que, en fait, d'une
21 certaine manière aujourd'hui, on a un enjeu de
22 taille. Et je pense que c'est un défi pour nous,
23 malgré la documentation excellente de la Commission
24 des droits de la personne par rapport au racisme et
25 à la discrimination systémique et la ligue des

1 droits et libertés, on a du mal à tenir en compte
2 cet élément. Et je pense que c'est un élément sur
3 lequel on devrait se pencher au niveau du fond.
4 Parce que c'est un des problèmes en fait, je crois,
5 qui vient teinter plusieurs obstacles qu'on a au
6 niveau de l'intégration.

7 Alors, je vous dirai que... Et ayant été
8 impliquée aux centres jeunesse depuis quatre-vingt-
9 dix-neuf (99), j'ai vu plusieurs travaux qui ont
10 été faits, entre autres au niveau du mandat
11 ethnoculturel. Mais un des défis, c'est au niveau
12 de l'application. Je pense qu'au niveau du savoir,
13 il y a énormément de documentation et même au
14 niveau des recherches. Mais lorsque vient
15 l'application, on se retrouve à recommencer à zéro.
16 Et je pense que toutes ces initiatives développées,
17 que ce soit en collaboration avec les centres
18 jeunesse ou même avec le milieu scolaire,
19 gagneraient à être documentées et partagées par
20 plusieurs. Sinon on est en train toujours de
21 réinventer la roue.

22 Et je terminerai par une phrase qui est
23 ressortie. Parce que c'était la première fois en
24 fait au niveau du mandat ethno que, autant les
25 intervenants des centres jeunesse travaillaient

1 avec des travailleurs du communautaire pour
2 développer ce mandat ethno, et c'était en fait de
3 dire que ceux qui travaillent avec les enfants, les
4 jeunes devraient collaborer avec ceux qui
5 travaillent avec les parents. Ceux qui travaillent
6 avec les parents doivent comprendre que ces enfants
7 ne sont pas socialisés dans le même univers que
8 leurs parents. Donc, ils ont besoin des ailes.

9 Mais ceux qui travaillent avec les jeunes
10 devraient comprendre que ces enfants ont besoin des
11 racines. Donc, ça veut dire que travailler avec les
12 parents, ce n'est pas une option, c'est un
13 incontournable. Parce que, en fait, on se retrouve
14 en fait avec des enfants qui se retrouvent ni
15 compris dans le milieu scolaire ni compris à la
16 maison. Et vous vous imaginez en termes de défis.
17 Et, ça, c'est une réalité.

18 On a un projet qu'on a travaillé au niveau
19 de Espace-Parents dont je pourrais vous parler
20 pendant... après. Ce qui est intéressant, c'est que
21 ce projet est né suite aux préoccupations, parce
22 que j'ai rencontré des chercheurs des centres
23 jeunesse de Montréal qui avaient la préoccupation
24 de la sur-représentation au niveau des signalements
25 des enfants des minorités visibles. Et quand ils

1 nous ont rencontrés, on s'est rendu compte qu'en
2 fait, effectivement, la Loi de la protection de la
3 jeunesse qui est une loi d'exception ne devrait pas
4 être la première à intervenir auprès des nouveaux
5 arrivants. Parce qu'au niveau des évaluations, on
6 ne peut pas confondre des enjeux d'adaptation.

7 Dans les évaluations, toute personne qui
8 évalue se pose cette question : Qu'est-ce qui est
9 culturel, qu'est-ce qui ne l'est pas? Qu'est-ce qui
10 est de l'ordre de l'adaptation, qu'est-ce qui ne
11 l'est pas? Qu'est-ce qui est de l'ordre du
12 dysfonctionnement ou de la protection et qu'est-ce
13 qui ne l'est pas? Quand il y a une confusion, on
14 vient rajouter des défis énormes aux familles et
15 aux enfants.

16 Je terminerai en disant, en fait, que la
17 première fois qu'on a eu des enfants qui nous
18 venaient de camps de la Tanzanie, on a eu plusieurs
19 milieux scolaires qui disaient, en fait, que ces
20 enfants étaient étiquetés comme étant des
21 déficients légers. Et on s'est rendu compte qu'en
22 fait, à partir du moment où ces enfants n'ont pas
23 une scolarité habituelle... D'ailleurs, dans les
24 réfugiés réinstallés, on a beaucoup qui sont peu
25 scolarisés et dont les parents sont analphabètes.

1 Donc, avec les outils qu'on a, prendre en compte
2 des enfants qui n'ont pas été scolarisés et
3 socialisés ici, vous vous imaginez au niveau des
4 biais, tout ce qu'il peut y en avoir. Donc, je vous
5 dirais qu'en fait, si nos évaluations tiennent
6 compte des réalités, on a des interventions qui
7 font du sens, et pour les familles et pour les
8 enfants.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Merci beaucoup. Alors, on va débiter la
11 période de questions avec Andrès Fontecilla.

12 M. ANDRÈS FONTECILLA, commissaire :

13 Q. **[222]** Oui. Bonjour, Madame. Merci de nous apporter
14 votre éclairage sur cette question, sur ces
15 questions-là. Écoutez, de façon très pratico
16 pratique, j'aimerais... vous avez parlé d'Espace-
17 Parents. Parlez-nous un peu de ce type d'initiative
18 et comment on pourrait peut-être élargir
19 l'implantation dans différents milieux. J'aimerais
20 vous entendre.

21 R. Exactement. En fait, effectivement, lorsque les
22 chercheurs que j'ai rencontrés, en fait, dans mon
23 implication au niveau du comité diversité des
24 centres jeunesse, sont venus nous rencontrer pour
25 nous parler de leurs préoccupations par rapport à

1 la sur-représentation au niveau des signalements,
2 ça correspondait aux préoccupations que les
3 intervenants avaient sur le terrain.

4 Parce que les parents leur demandaient :
5 Comment ça se fait que des parents compétents qu'on
6 était, on nous renvoie l'image qu'on n'est plus des
7 bons parents? Est-ce qu'il y a quelque chose qui se
8 passe en arrivant à Elliot-Trudeau, à nos
9 frontières qui nous enlèvent la capacité d'être
10 parents? C'est intéressant parce que, là, ça nous a
11 amené en fait à voir que ce qu'ils nous demandent :
12 Comment continuer à exercer notre rôle parental
13 dans un contexte de déracinement?

14 Les méthodes éducatives ou les valeurs qui
15 sont questionnées, une des choses comme humain, on
16 ne peut pas remplacer quelque chose par du vide. En
17 fait, ils nous ont amené à voir les lacunes qu'on
18 avait au niveau de la prévention, c'est-à-dire
19 quelles sont les alternatives. Alors, quand les
20 chercheurs sont venus, j'ai dit, mais c'est génial,
21 ça va nous donner l'occasion de nous pencher sur la
22 prévention. Parce que, en fait, si la première
23 ligne est absente, vous vous imaginez, les premiers
24 acteurs qui vont voir les enfants vont être les
25 acteurs du scolaire.

1 Alors si les parents, avec les obstacles
2 que vous connaissez mieux que moi, j'imagine, au
3 niveau de l'emploi, il y a la non-reconnaissance
4 des acquis, il y a toute la question de la
5 discrimination, donc des parents qui ne travaillent
6 pas et qui n'ont pas de réseau, qui sont les
7 premières personnes qui vont être en contact avec
8 la société, ça va être leurs enfants. Et
9 l'immigration va faire quelque chose qui est
10 nouveau pour tous les parents du monde, tous les
11 parents initient leurs enfants. Le contact des
12 enfants avec la société d'accueil que les parents
13 n'ont pas encore de repères, vous voyez l'inversion
14 qui va se passer. Et en plus, pour les enfants qui
15 vont maîtriser la langue avant leurs parents, ça va
16 aussi créer des défis.

17 Alors, ce qu'on a fait, on a donné la
18 parole aux concernés. Et, ça, je pense que c'est
19 essentiel parce qu'une voix qu'on n'entend pas
20 lorsqu'il y a des problèmes d'accessibilité, c'est
21 la voix de ces parents-là et de leurs enfants
22 ailleurs. Donc, on a redonné la parole aux parents.
23 Et on a collaboré avec une professionnelle des
24 centres jeunesse, les chercheurs, la TCRI et une
25 professionnelle au niveau de la recherche au niveau

1 du communautaire. Les parents ont défini les
2 thématiques qui ont fait l'objet de neuf ateliers.
3 Ça s'est déployé ici à Montréal.

4 Et dans un deuxième temps, la Santé
5 publique a été intéressée. Parce que la Santé
6 publique a réalisé en fait qu'au niveau des enfants
7 qui sont en situation de pauvreté, qui pourraient
8 bénéficier des ressources des CSSS, étaient peu
9 représentés, surtout les familles nouvellement
10 arrivées. Donc, la collaboration avec les CLSC
11 était aussi quelque chose de très intéressant.
12 Donc, il y a eu une autre initiative avec la Santé
13 publique. Puis après, maintenant, c'est déployé à
14 Gatineau, c'est déployé à Sherbrooke, c'est déployé
15 aussi à Montréal.

16 Mais un des éléments qui a un défi, c'est
17 le soutien financier de ces initiatives. La
18 première fois, ça a été bénévole. La deuxième fois,
19 la Santé publique a soutenu. Et après, il fallait
20 que les organismes le fassent à même leurs
21 ressources bénévoles. Mais il y a un intérêt de
22 plus en plus grandissant du ministère de
23 l'Immigration, de la Francisation et de
24 l'Intégration sur cette initiative. Parce que les
25 parents qui ont participé, c'était la première fois

1 qu'ils voyaient leur réalité comprise et échangée
2 entre eux.

3 Ce qui m'a frappée, c'est une maman qui
4 était ici depuis trente (30) ans, une grand-mère
5 qui a participé à ces ateliers, elle a dit, c'est
6 la première fois que j'ai réalisé que j'aurais pu
7 bénéficier du support des CSSS, entre autres. Donc,
8 ça veut dire qu'on a vraiment quelque chose qui est
9 très intéressant et qui intéresse aussi tous ceux
10 qui travaillent, même les organismes, les familles
11 s'intéressent maintenant, les organismes qui
12 travaillent avec les femmes, les maisons
13 d'hébergement s'intéressent à cette question. C'est
14 documenté et évalué par les deux chercheurs et par
15 la Santé publique aussi. Et je sais que la Ville de
16 Montréal s'y intéresse aussi.

17 Q. **[223]** Très bien. On sait qu'il y a une
18 problématique généralisée d'accès aux services en
19 première ligne. Est-ce que vous considérez que,
20 pour les personnes issues de l'immigration, tout
21 statut confondu, est-ce qu'il y a des... c'est
22 encore plus difficile d'avoir accès à des services
23 de première ligne ou de services en général pour la
24 famille? Est-ce qu'il y a des obstacles
25 supplémentaires qui se placent devant ces

1 personnes-là?

2 R. Absolument. Parce que, en fait, comme je l'ai dit
3 tout à l'heure, notre société, elle est vraiment
4 dure envers les vulnérables. Et, là, j'inclus tous
5 les vulnérables y compris les personnes natives
6 d'ici. Toute personne qui ne peut pas verbaliser sa
7 demande d'aide, elle-même ne la reçoit pas. Donc,
8 ça veut dire que nous avons une population qui
9 arrive, si elle ne s'y reconnaît pas dans les
10 ressources, elle ne va pas aller demander de
11 l'aide. Parce qu'on voit qu'au niveau familial, il
12 y a plusieurs de nos ressources qui existent ici,
13 mais qui n'existent pas dans les pays d'origine.

14 Quand je regarde, par exemple, au niveau
15 des personnes qui nous interpellent, nous avons des
16 psychologues, des orthophonistes et des
17 orthopédagogues et psychoéducateurs. Et ce qui est
18 important, en fait, et, ça, je me demande à quel
19 moment ça va se passer vu que l'immigration ne date
20 pas d'aujourd'hui, pourquoi la formation initiale
21 au niveau académique ne tient pas compte de ces
22 réalités. Parce que sur le terrain, tout le monde
23 est en train de rencontrer cette réalité. Donc, ça
24 veut dire que, d'une certaine manière, préparer nos
25 professionnels, ça ne serait pas du luxe.

1 Parce que je vous dirai qu'en fait, nous
2 avons documenté une recherche sur les situations
3 complexes, parce que plusieurs des intervenants qui
4 travaillent auprès des nouveaux arrivants
5 normalement, c'est juste pour l'accompagnement au
6 niveau de l'accueil, c'est supposé que toutes nos
7 ressources finalement, que ce soit pour les
8 familles, pour les jeunes ou en santé et services
9 sociaux, sont accessibles. Mais le problème qui se
10 pose, c'est que lorsqu'elles y vont et qu'elles ne
11 s'y reconnaissent pas, elles reviennent vers le
12 communautaire. Alors, on s'est retrouvé avec des
13 intervenants engagés qui devenaient des candidats
14 en « burn-out ». On a documenté.

15 Je vous dirais qu'en fait, au niveau des
16 évaluations, c'est là où le problème, en fait, se
17 pose. C'est que tous ces éléments, comme je vous ai
18 dit, qui touchent l'immigration, c'est nouveau pour
19 plusieurs professionnels. Donc, au niveau des
20 évaluations, on se retrouve avec des pistes
21 d'intervention qui ne font pas du sens. Et là où
22 les professionnels vont se heurter à ces blocages,
23 une des questions que... D'ailleurs, c'est
24 intéressant. Lorsque les questions arrivent, elles
25 arrivent en fait en demandant de venir expliquer la

1 culture, ou bien pourquoi ces familles ou ces
2 personnes immigrantes ne participent pas, ne
3 collaborent pas, ne s'impliquent pas ou n'adhèrent
4 pas au plan d'intervention. Alors, la question que
5 nous nous posons, c'est plutôt : Est-ce que les
6 conditions de participation sont là? Est-ce que les
7 conditions d'implication sont là et les conditions
8 de collaboration sont là? Comme je vous dis, que
9 les mêmes, lorsqu'ils sont préparés, permettent de
10 soutenir. Donc, l'accès et la non-préparation des
11 milieux. Je pense qu'on a vraiment un défi à ce
12 niveau-là.

13 Q. **[224]** Deux questions en rafale. La première qui
14 découle de votre intervention. Est-ce que vous
15 croyez qu'il faudrait plus de formation dans
16 l'approche interculturelle pour les différents
17 intervenants qui travaillent auprès des populations
18 issues de l'immigration? Et deuxième question, je
19 vous la pose tout de suite : qu'en est-il, on
20 entend parler de toute une série de... un segment
21 relativement... peut-être petit, mais d'enfants,
22 des familles qui n'ont pas accès à des services
23 pour la famille et des services à l'enfance,
24 surtout des gens avec un statut migratoire précoce.
25 J'aimerais vous entendre là-dessus.

1 R. Oui. Absolument. Pour les demandeurs d'asile, ça,
2 c'est vraiment un questionnement. Parce que vous
3 savez que les demandeur d'asile arrivent en ayant
4 vécu la violence organisée. Et l'autre élément,
5 c'est dans cette couche de la population qu'on a
6 plusieurs personnes qui arrivent séparées de leurs
7 enfants. Donc, ça veut dire que lorsqu'ils sont
8 acceptés, ils ont le droit de faire venir la
9 famille. Mais la durée de séparation peut être très
10 longue, même une fois qu'ils sont acceptés. Alors,
11 ça veut dire qu'en fait, ces familles-là ont encore
12 plus que quiconque besoin d'être accompagnées au
13 niveau de leur parcours et au niveau de
14 l'adaptation. Et, malheureusement, ils n'ont pas
15 accès justement aux ressources, même quand ils
16 travaillent.

17 Je pense, entre autres, à une maman qui
18 attendait ses enfants depuis trois ans et qui
19 disait qu'en fait, elle était... À un moment donné,
20 vous savez, quand les gens sont séparés de leurs
21 enfants et qui les appellent, les enfants ne
22 peuvent pas imaginer que, pendant trois ans, la
23 maman ou le papa ne les a pas abandonnés. Donc, les
24 coups de fil sont... c'est très souffrant. Alors,
25 cette maman-là, même si elle travaillait, elle

1 s'est retrouvée, elle ne mangeait plus, elle ne
2 dormait plus.

3 Et ma collègue qui travaillait au niveau de
4 son dossier pour pouvoir faciliter au niveau de la
5 réunification l'a envoyée chercher du support. Et
6 quand elle a été, elle a été envoyée pour aller
7 consulter psychologue et au niveau santé mentale.
8 Et, ça aussi, c'est un défi. Parce que la question
9 de la santé mentale, c'est un tabou et ça devient
10 très compliqué. La dame est revenue. Elle nous a
11 posé une question qui nous a laissé vraiment très
12 perplexe. Elle nous a dit : Comment se fait-il que
13 toute personne que je rencontre me rejette? À
14 combien de personnes je vais raconter mon histoire
15 avant d'être aidée? Elle avait vu la référence. Et
16 c'est intéressant. Elle disait : Je ne suis pas
17 folle, je suis une maman qui attend ses enfants
18 depuis trois ans.

19 Alors, c'est intéressant. Elle nous a amené
20 à voir en fait que la multiplicité
21 d'intervenants... Et, ça, c'est ça qui nous a
22 frappé. On peut se retrouver dans des familles où
23 il y a au moins sept professionnels impliqués :
24 l'école, centre jeunesse et puis tout le reste, et
25 qui ne se sont jamais parlé. Donc, ça veut dire

1 qu'en fait, au niveau des personnes en attente de
2 statut, c'est les personnes, je pense, où, au
3 niveau d'avoir accès aux ressources, il y a une
4 réflexion de fond à faire, surtout que les enfants
5 vont en pâtir et que, au niveau de l'intégration,
6 toute la société va avoir des défis à ce niveau-là.

7 Q. **[225]** Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. On va poursuivre avec Jean-Simon Gosselin.

10 M. JEAN-SIMON GOSELIN, commissaire :

11 Q. **[226]** Vous êtes extrêmement intéressante.

12 R. Merci.

13 Q. **[227]** On va remercier Lesley d'avoir suggéré de
14 vous inviter. C'est très complexe malgré, avec ce
15 que j'entends, l'immigration. Dans le sens, parce
16 qu'on voit une personne qui vient de l'immigration,
17 mais c'est des dizaines et des dizaines de
18 parcours...

19 R. Exact.

20 Q. **[228]** ... de provenances, de cultures, de langues.
21 Alors, le Québec, est-il préparé à accueillir les
22 immigrants? Qu'est-ce qu'il faut faire pour bien
23 les inclure dans la société parce que c'est
24 essentiel, c'est incontournable.

25 R. Absolument et vous amenez à une réflexion qui en

1 fait même dans notre propre politique
2 d'intégration, on parle de responsabilité partagée.
3 Ça veut dire préparer ceux qui arrivent et préparer
4 ceux qui accueillent, mais ça une fois qu'on l'a
5 dit, il faut mettre les conditions en place. C'est-
6 à-dire qu'aujourd'hui et comme vous le posez tout à
7 l'heure, je pense que l'approche interculturelle ne
8 serait pas du luxe et je sais que dans les travaux
9 avec les Centres jeunesse, la formation
10 interculturelle était présente, mais maintenant
11 elle ne l'est plus.

12 On ne sait pas pourquoi, mais même au
13 niveau de Santé et services sociaux et je pense que
14 c'est ça aussi, c'est qu'au niveau de ce qui
15 pourrait être fait, il y a du, beaucoup de choses.
16 En préparant les... je vous dirai que les
17 enseignants préparés, c'est eux qui adaptent. Les
18 psychologues qui sont préparés, c'est eux qui
19 adaptent.

20 En fait, aujourd'hui, au niveau du savoir
21 et au niveau du savoir-faire, on a vraiment
22 beaucoup de choses, mais je dirai qu'au niveau du
23 savoir interagir, c'est là où le défi se pose et
24 là, je trouve qu'en fait quand je vois les
25 questionnements de professionnels, je le vois en

1 miroir. Vous savez les immigrants qui arrivent, qui
2 sont scolarisés, qui sont francophones et qui
3 n'arrivent pas avoir du travail dans leur domaine,
4 ils se posent des questions : Est-ce que je sais?
5 Ils commencent à se remettre en question par
6 rapport à ce qu'ils savent. Ils savent mais les
7 conditions pour y déployer leur potentiel, il faut
8 pouvoir les mettre en place.

9 Nos professionnels, la même chose. Je vous
10 dirai qu'en fait la première fois que j'ai entendu
11 un, je vais faire une histoire courte, on a avec
12 les réfugiés réinstallés qu'on reçoit, à un moment
13 donné, dans une des régions qui reçoit les réfugiés
14 réinstallés, comme je vous l'ai dit, la dynamique
15 familiale va être chamboulée et si les gens ne sont
16 pas soutenus, il va y avoir des ruptures des fois
17 malheureusement. Alors, la jeune femme qui venait
18 d'un pays de l'Afrique centrale, s'est retrouvée
19 séparée de sa mère après une longue période dans un
20 camp de réfugiés et pendant ce temps-là, elle est
21 tombée enceinte. Le père de l'enfant n'était pas
22 présent et le trauma a resurgi.

23 Parce que c'est ça aussi, c'est que c'est
24 cinq (5) ans plus tard que malheureusement, des
25 fois, une fois que la stabilité est là, que les

1 deuils et les trauma surgissent. Et à ce moment-là,
2 elle se retrouve où, en psychiatrie. Ce qui est
3 bien, c'est que le psychiatre qui a eu la jeune
4 femme, en évaluant, se rend compte qu'il y a
5 quelque chose qui lui échappe. Mais, comme tout le
6 monde, le premier élément qu'il pose comme
7 question, c'est le culturel. Est-ce qu'il y a
8 quelqu'un qui peut venir expliquer parce qu'il y a
9 quelque chose qui se passe que je n'arrive pas à
10 mettre le doigt dessus.

11 Alors, l'intervenante qui m'appelle, je lui
12 dis : est-ce que le psychiatre a tenu en compte la
13 trajectoire de la jeune femme? Elle me dit non.
14 Elle appelle le psychiatre et le psychiatre lui
15 répond : Je n'ai pas pu le faire et il n'y a
16 personne dans l'hôpital qui peut le faire. Là, je
17 me suis dit, notre psychiatre est en choc. Alors
18 j'ai dit, il ne faut pas le choquer plus, il faut
19 plus. Alors j'ai dit à l'intervenante : est-ce que
20 vous pouvez demander au psychiatre qu'on puisse lui
21 envoyer une psychologue qui va faire la trajectoire
22 avec une interprète, qui va pouvoir permettre de
23 communiquer parce que c'est ça. Lorsque la
24 communication se fait, je vous dirai qu'il y a
25 beaucoup de choses extraordinaires qui se font.

1 Alors, ce qui est intéressant, quand le
2 psychiatre a eu accès à la trajectoire de Madame,
3 parce qu'une question de fond se posait : est-ce
4 que Madame est capable de s'occuper de son bébé,
5 sinon on les sépare. Et là, il réalise qu'en fait,
6 les ruptures que la dame a vécues, ça aura été une
7 rupture de trop. Par contre, ce qui est
8 intéressant, il a réalisé qu'en fait ce serait
9 intéressant de mettre en place des ressources pour
10 accompagner Madame et pas juste Madame pour les
11 autres réfugiés qui arrivaient dans la région et la
12 collaboration a commencé à démarrer de cette de
13 cette manière.

14 Donc, je dirai qu'en fait, nous sommes
15 aussi dans un contexte où non seulement les
16 pratiques adaptées vont bénéficier aux personnes
17 immigrantes et réfugiées, mais aussi bénéficier aux
18 personnes québécoises des milieux défavorisés. Je
19 vous dirai en fait dans toutes les pratiques
20 adaptées, on parle d'approche holistique, on parle
21 de tenir compte de toute la famille, une approche
22 au niveau systémique et structurelle aussi et
23 souvent toutes les initiatives, on nous dit : Mais
24 c'est tellement bénéfique aussi pour les Québécois
25 qui sont dans des situations défavorisées.

1 Et je peux permettre de dire en fait, je me
2 suis demandée est-ce que la structure qui exclut
3 n'est pas la même? Mais qu'elle n'exclut pas pour
4 les mêmes raisons. Et lorsque le cadre, parce que
5 c'est ça qui se passe quand on adapte, c'est que le
6 cadre s'élargit et il y a une flexibilité. Ça veut
7 dire que toutes les personnes qui étaient en
8 dehors, peuvent être prises en compte. Et c'est ça
9 qui fait en fait que par exemple l'intervenant
10 communautaire scolaire interculturel qui est né
11 dans une des régions du Québec à Gramby et suite à
12 un questionnement par rapport aux nombreuses
13 demandes qui venaient du milieu scolaire, de la DPJ
14 et des services... santé et services sociaux, le
15 directeur de l'époque m'a appelé en me disant
16 Marie-Claire, on a, je n'ai qu'une intervenante, je
17 n'ai pas à répondre aux enjeux qui touchent le
18 milieu scolaire, ils ont plus de ressources que
19 nous. Je n'ai pas à répondre aux enjeux qui
20 touchent la santé ou la protection de la jeunesse.
21 Mais je lui ai dit à l'époque, je lui ai dit, tu
22 sais, ton milieu est en train de te dire, puis
23 cette réalité est nouvelle pour eux : alors, si
24 vous ne vous impliquez pas, on va avoir des défis
25 et à l'époque, j'enseignais le cours Modèle

1 d'intervention relations inter-ethniques. Le
2 concours des circonstances a fait que mon étudiante
3 était bénévole dans cet organisme.

4 On l'a envoyée dans l'école et c'est assez
5 impressionnant de voir qu'en fait, ce que les, à
6 l'époque, les enseignants, vous savez comment ils
7 percevaient ces parents qui ne répondaient pas en
8 fait lorsqu'on les convoquait ou bien quand on les
9 convoquait, qui ne comprenaient pas ce qu'on
10 attendait d'eux? Ils les voyaient comme peu
11 responsables, peu concernés par l'éducation de
12 leurs enfants et peu impliqués.

13 Mais, à partir du moment où les enseignants
14 ont eu accès à la réalité, c'est ces mêmes
15 enseignants qui nous ont dit, mais en fait on ne
16 les accueille pas vraiment et c'est là où les
17 conditions ont été mises en place. Il y a eu une
18 collaboration entre le milieu scolaire,
19 l'enseignante et l'intervenante du communautaire et
20 la collaboration a changé du tout au tout. Quand on
21 a vu l'impact, on l'a documenté et aujourd'hui
22 quatorze (14) organismes qui reçoivent les réfugiés
23 réinstallés ont un intervenant communautaire
24 interculturel scolaire, on l'a en santé et on l'a
25 aussi en petite enfance et je pense que la DPJ

1 pourrait en bénéficiaire aussi.

2 Parce que ce qui se passe avec, je vais
3 terminer là-dessus, cette ressource comme la
4 rencontre, ce n'est pas juste deux individus ou des
5 cultures, c'est des porteurs de culture. Ça veut
6 dire que là où nos interventions, il y a des
7 cadres, ce n'est pas juste les cultu... il y a des
8 cultures aussi au niveau organisationnel, il y a
9 des cultures professionnelles, je vois les
10 questionnements que les psychologues peuvent avoir,
11 ceux des travailleurs sociaux, ceux des
12 enseignants, on a, on voit qu'on porte beaucoup de
13 choses qui vont teinter le regard qu'on a sur les
14 choses.

15 Alors, cette ressource, ce qu'elle fait,
16 elle doit absolument connaître et les réalités du
17 scolaire et les réalités des familles. Comme un
18 interprète. Par exemple, si je suis face à une
19 famille qui parle arabe et une intervenante qui
20 parle espagnole, moi, je dois parler les deux si je
21 dois faciliter. Au niveau des cadres de référence,
22 c'est pareil. Ça nous prend des facilitateurs et
23 des traducteurs de cadres de référence. Lorsque la
24 communication se rétablit, je vous dis que c'est
25 les professionnels tout de suite, à l'instar du

1 psychiatre, à l'instar des enseignants au niveau
2 des ressources parce que les ressources qui
3 existent, restent totalement pertinentes, mais il
4 faut les adapter en fait.

5 Q. **[229]** Est-ce que je me trompe en parlant de
6 l'approche interculturelle ou de profiter du choc
7 culturel pour faire progresser les...

8 R. Absolument.

9 Q. **[230]** Mais, est-ce que je me trompe en disant que
10 c'est facile à nommer quand la personne vient de
11 l'Afrique, puis c'est un Québécois pure... de
12 souche, mais ça s'applique aussi à un parent
13 bienveillant qui est intervenant ...

14 R. Totalement.

15 Q. **[231]** et qui rencontre un parent négligent, même si
16 c'est de la même cult...

17 R. Totalement.

18 Q. **[232]** Donc, la culture, ce n'est juste une question
19 de provenance...

20 R. Absolument.

21 Q. **[233]** ... c'est une question comme vous dites-là
22 de...

23 R. Absolument.

24 Q. **[234]** ... de ce qu'on porte en soi.

25 R. Exact.

1 Q. **[235]** Et cette approche interculturelle-là, est-ce
2 qu'elle se déploie ou?

3 R. Oui, dans le réseau communautaire, elle se déploie
4 depuis depuis à peu près vingt-cinq (25) ans.

5 Q. **[236]** Vingt-cinq (25) ans.

6 R. Et je vous dirai que dans le milieu institutionnel,
7 ça commence comme je vous dis en région parce que
8 les organismes invitent leurs partenaires. Alors,
9 il y a beaucoup de partenaires maintenant qui
10 viennent. Cette approche en fait est née d'une
11 psychologue qui s'appelle Margalit Cohen Emerique
12 et en France, elle était d'origine juive, un peu
13 comme ça se passe ici, on l'interpellait pour venir
14 expliquer la culture juive. Le milieu scolaire, le
15 milieu social. Elle allait, elle expliquait, les
16 gens étaient très fascinés, mais le lendemain, zéro
17 changement dans l'intervention.

18 Elle a commencé à réfléchir et c'est là où
19 elle a introduit toute la notion de choc culturel
20 pour analyser les chocs des intervenants, c'est des
21 chocs que les intervenants analysent eux-mêmes,
22 elles les amènent, mais c'est pour ça que ça prend,
23 ça prend un peu plus de temps. Alors, elle et une
24 autre qui s'appelle Jeannine Houle qui a travaillé
25 ici au niveau de la psycho-éducation se sont

1 rendues compte qu'en fait la plupart de nos
2 chocs sont suivis par une menace à l'identité.

3 Ça explique pourquoi en fait lorsque deux
4 de nos identités sont menacées, nous sommes en mode
5 protection et lorsque nous sommes en mode
6 protection, nous sommes en mode fermeture.
7 L'analyse des chocs que nous voyons depuis vingt-
8 cinq (25) ans nous renseigne sur une chose : les
9 interventions sont bloquées et même quand elles se
10 poursuivent, elles se poursuivent contre l'objectif
11 que l'intervenant suivait.

12 Alors, quand vous dites effectivement c'est
13 un moment très intéressant parce que les
14 intervenants réalisent en fait qu'est-ce qu'ils
15 portent comme cadre de référence et qui peut poser
16 des biais et ce que vous dites aussi qui est
17 totalement pertinent, c'est que ce n'est pas juste
18 l'identité en termes origine ou ethnique, c'est
19 aussi les classes sociales qui sera, et les
20 rapports de pouvoir et ce qui est aussi
21 intéressant, les contentieux entre les peuples.

22 Lorsqu'on a eu un choc au niveau de
23 l'employabilité, c'est la première fois qu'on
24 avait... en fait on avait beaucoup de personnes qui
25 arrivaient du Maghreb très scolarisées et

1 francophones qui avaient occupé des postes de
2 direction dans leur pays, au niveau de
3 l'intervention, il y avait quelques chocs et
4 lorsqu'on a analysé, il y a eu une intervenante
5 d'origine française qui disait qu'elle a réalisé
6 que c'est, au Québec, que le contentieux entre
7 l'Algérie et la France s'est joué au Québec entre
8 deux personnes qui n'étaient pas nées. Et ça c'est
9 intéressant parce que même par rapport à la
10 population autochtone, ça se joue. C'est-à-dire que
11 lorsqu'on se rencontre, c'est clair que tout ce
12 qu'on porte va être présent, mais on n'en est pas
13 nécessairement conscient. Il faut qu'on soit en
14 déracinement ou en en miroir parce que ce que le
15 choc fait, nous donne un miroir de ce que nous on
16 est et que l'autre n'est pas nécessairement que ce
17 soit en termes de valeur, de vision du monde et des
18 croyances.

19 Q. **[237]** Je vais terminer comme j'ai commencé, vous
20 êtes extrêmement intéressante.

21 R. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, on va poursuivre avec Hélène David.

24 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

25 Q. **[238]** Alors, oui, je voulais commencer en disant

1 que c'est vraiment un honneur de vous recevoir, un
2 vrai honneur et je pense que votre passage à la
3 Commission va rester très marquant pour nous. Je ne
4 pense pas me montrer en parlant au nom des
5 collègues. En tout cas, pour moi, il va l'être. Je
6 vous écouterai pendant des heures sans notes,
7 rien. C'est votre réflexion qui vous amène à tout
8 ça et je vais vous ramener à votre toute première
9 phrase parce que je pense qu'elle dit tout. Vous
10 dites, la la TCRI suit nos travaux de près. Alors,
11 j'ai tout de suite écrit en dessous, quelles sont
12 vos attentes alors?

13 R. Absolument. C'est-à-dire qu'en fait si la
14 protect... la Loi de la protection de la jeunesse
15 étant une loi d'exception, on aimerait que les
16 familles qui ont besoin d'être accompagnées, ne se
17 retrouvent pas dans un premier temps en fait à
18 payer le prix de la non-préparation de nos milieux
19 et à se retrouver, parce qu'une fois que le
20 signalement est fait, quand les signalements ne
21 sont pas retenus, ce que les familles retiennent,
22 c'est qu'il faut qu'elles s'isolent davantage,
23 qu'aller consulter, aller demander de l'aide, c'est
24 dangereux. Alors, une famille qui n'a plus de
25 ressource qui l'aidait et qui se retrouve en

1 isolement, c'est un facteur de risque énorme.

2 Alors, du... on s'est dit si nous avons des
3 ressources à grandeur, ça veut dire que il suffit
4 juste de les préparer. C'est pour ça que je disais
5 que si dans nos politiques, dans nos programmes et
6 dans nos gestionnaires, la diversité est prise en
7 compte, ça va être très intéressant parce qu'au
8 niveau des pratiques, ça va se refléter. Parce que
9 nous nous retrouvons aussi, vous savez malgré les
10 programmes d'accès à l'égalité, nos institutions
11 sont très peu diversifiées même encore aujourd'hui.

12 Une chose qui m'interpelle, aujourd'hui, la
13 pénurie de main-d'oeuvre fait qu'on va en chercher
14 en Europe. Au niveau des enseignants, nous avons
15 des enseignants qui ont fini et qui ont leur permis
16 d'enseigner ici qui ne sont pas embauchés. J'ai
17 parlé avec une qui me disait qu'il y en a plusieurs
18 qui sont partis en Ontario. Francophones,
19 scolarisés et qui n'arrivent pas à intégrer nos
20 milieux et ce n'est pas des exemples qui nous
21 manquent. Lorsqu'il y a eu la pénurie au niveau des
22 infirmières, pour la première fois, le Gouvernement
23 s'est assis avec le Ministère de l'immigration,
24 l'ordre des infirmiers, il y a eu un projet pilote
25 avec les organismes communautaires au niveau de

1 l'accompagnement et ça a été un succès. S'il y a un
2 domaine où la diversité est très représentée, c'est
3 au niveau des infirmières. On a eu aussi au niveau
4 des ingénieurs. Pourquoi au niveau des enseignants
5 on n'y arrive pas et on sait très bien que comme
6 enfant, les gens ont besoin de modèles.

7 Et puis, ça permettrait aussi de trouver
8 une façon de travailler qui va, parce que c'est
9 clair que quand on est dans un contexte de
10 diversité, c'est un défi, mais c'est une
11 opportunité. Je vous dirais que quand les pratiques
12 se développent, tout le monde est très très
13 heureux. Quand vous voyez comment au niveau
14 d'espace parent et je vous dirai aussi il y a une
15 autre initiative que je trouve très intéressante à
16 Ste-Hyacinthe. Là, ça était initié par la Table
17 jeunesse en collaboration avec les organismes
18 communautaires pour avoir un espace et c'est pour
19 ça que je me dis qu'en fait, si les enfants sont
20 isolés, facteur de risque, si les parents sont
21 isolés, facteur de risque, si nos intervenants sont
22 isolés, facteur de risque, si nos milieux, alors
23 qu'est-ce qui se passe, là on a vu qu'un espace
24 pour les parents donne des résultats incroyables.
25 Un espace pour des intervenants multi-sectoriels et

1 multidisciplinaires.

2 Parce que ce qui nous permet de voir ce qui
3 est différent dans nos cadres, c'est lorsqu'on voit
4 les autres façons d'intervenir qui sont
5 différentes, alors je vous dirai que la formation
6 sur les chocs, nous, on l'a fait en multi-
7 disciplinarité constamment parce qu'en fait
8 lorsqu'on baigne dans nos milieux, on n'a pas un
9 regard par rapport à ce qu'on fait parce qu'on
10 partage. Lorsqu'on partage la même vision, la même
11 culture, on ne se pose pas des questions. C'est
12 lorsque c'est questionné, alors donc je me dis, on
13 l'a au niveau... on peut le faire au niveau des
14 parents, on peut le faire au niveau des
15 intervenants, je me dis aussi, même au niveau des
16 gestionnaires, ça ne serait pas du luxe parce
17 quelque part, c'est les pratiques qu'il faut aller
18 vérifier et les conditions à mettre en place.

19 Q. **[239]** L'exemple qui me vient pour ma dernière
20 question, c'est quand je visitais les maisons
21 d'hébergement pour femmes victimes de violence
22 conjugale.

23 R. Exact.

24 Q. **[240]** Je n'avais pas réalisé et plus, je n'avais
25 pas réalisé pourquoi leur première demande de la

1 Fédération des maisons d'hébergement : c'était s'il
2 vous plaît s'il vous plaît donnez-nous de l'argent,
3 pas pour des lits de plus, pas pour de l'argent de
4 fonctionnement, pour payer les traducteurs.

5 R. Exact.

6 Q. **[241]** Je me disais mais voyons donc!

7 R. Exact.

8 Q. **[242]** Ils ont dit c'est la base de la base de la
9 base et ça coûte cher des traducteurs.

10 R. Exact.

11 Q. **[243]** Mais je trouve que l'exemple, l'image est
12 forte parce qu'avec ce que vous dites, c'est la
13 femme qui est déjà victime de violence conjugale
14 extrêmement difficile...

15 R. Absolument.

16 Q. **[244]** ... de partir avec ses enfants, puis d'oser
17 confronter et affronter le mari, ne sait pas parler
18 ni anglais, ni français, les enfants baragouinent,
19 mais ils ont peut-être trois (3) ans, quatre (4)
20 ans.

21 R. Exact.

22 Q. **[245]** Alors, ça, je trouve c'est comme une image
23 de, des liens qu'on doit avoir avec les organismes
24 communautaires d'une part de mieux les financer,
25 mais aussi de pouvoir comprendre l'importance de ce

1 côté culturel parce que c'est plus, la traduction,
2 c'est plus que le mot, c'est toute la culture qui
3 vient avec.

4 R. Question du sens exactement.

5 Q. **[246]** Est-ce que c'est un enjeu important pour
6 vous?

7 R. Absolument. Absolument. Et d'ailleurs ...

8 Q. Est-ce que vous êtes étonnée que je parle de ça?

9 R. Absolument, absolument parce qu'en fait aussi,
10 c'est ça aussi la grande surprise. Dans les travaux
11 qu'on fait avec dans le comité au niveau du Centre
12 jeunesse, un des problèmes qui est ressorti, c'est
13 qu'aujourd'hui à Montréal, nous avons une banque et
14 savez-vous que pour que cette banque soit
15 sollicitée, il faut que les gestionnaires accordent
16 la permission, donc elle ne l'est pas. Ça veut dire
17 qu'on se retrouve avec du monde qui se retrouve à
18 l'hôpital sans interprète, qui se retrouve dans nos
19 écoles sans interprète. Alors, ce n'est vraiment
20 pas évident et en plus, la Protection de la
21 jeunesse, il y a des interprètes et PRAIDA a aussi
22 des interprètes, mais il y a des milieux où ce
23 n'est vraiment pas évident du tout et vous imaginez
24 quand les enfants doivent interpréter.

25 Q. **[247]** Mais comment ça fonctionne selon vous entre

1 DPJ et organismes communautaires?

2 R. En fait, il y a des liens à bâtir parce que je vous
3 dirai lorsque j'ai été impliquée la première fois
4 au niveau du comité comme depuis quatre-ving dix
5 neuf (99), à un moment donné, j'ai soulevé la
6 question de la prévention et au niveau de la
7 Protection de la jeunesse, on disait nous sommes
8 une loi d'exception, nous n'intervenons pas, c'est
9 plutôt la première ligne. Mais la première ligne
10 n'y va pas non plus parce qu'elle dit, c'est
11 volontaire.

12 Donc, on se retrouve avec... et là, la
13 personne qui travaillait à l'époque au niveau des
14 jeunes contrevenants, elle me disait que plusieurs
15 des jeunes qu'elle avait, étaient arrivés des dix
16 (10) dernières années et s'est rendue compte qu'en
17 fait en faisant leur parcours migratoire, les
18 enfants n'étaient ni compris à la maison, ni
19 compris à l'école, donc se sont retrouvés à aller
20 chercher des voies... des voies marginales parce
21 que le besoin d'appartenance étant étant grand.

22 Donc, d'une certaine manière, la question
23 de l'accompagnement se pose et la question de
24 l'accès aux interprètes, elle se pose et au niveau
25 de la protection de la jeunesse, je crois qu'un des

1 éléments, quel que soit l'endroit, l'évaluation,
2 eux aussi doivent tenir compte de l'évaluation et
3 du parcours migratoire, même si c'est trop tard, on
4 peut toujours rectifier. À n'importe quel moment,
5 on se rend compte qu'on est en erreur, on peut.
6 Donc, je pense que la Protection de la jeunesse
7 gagnerait à consolider les liens de collaboration
8 et l'intervenant dans le communautaire en lien avec
9 les familles à l'instar de l'intervenant en petite
10 enfance et en éducation, on pourrait l'avoir en
11 Protection de la jeunesse aussi.

12 Q. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[248]** On a eu depuis ce matin des témoignages entre
15 autres du Ministère de l'éducation du Québec. On a
16 eu aussi la commission scolaire de Montréal et à
17 ces deux organisations, j'ai posé la même
18 question : qu'est-ce que vous êtes en train de
19 faire, c'est quoi vos stratégies puisque les
20 enfants passent les trois quarts du temps à
21 l'école, qu'est-ce que vous faites par rapport à la
22 sur-représentation des enfants noirs et autres
23 issus de l'immigration? Cette sur-représentation à
24 la DPJ?

25 Je fais un appel au secours à votre

1 organisme parce que ce que j'ai eu comme réponse de
2 ces deux organisations, c'est plus que décevant,
3 c'est comme, on y réfléchit, puis peut-être que si
4 on voit, on veut accepter que ça existe un jour, on
5 fera peut-être quelque chose après des années de
6 réflexion. Je vous dis ça parce que finalement ma
7 question est-ce que vous êtes capable d'intervenir
8 par exemple auprès... de façon plus importante
9 auprès des commissions scolaires, de façon plus
10 importante auprès des écoles pour non seulement
11 auprès des directions d'école, mais auprès des
12 enseignants et enseignantes aussi parce que ce
13 n'est pas pour rien quand on vous écoutait parler,
14 je voyais très bien pourquoi cette sur-
15 représentation et tout ce taux de signalement
16 extrêmement élevé avec les impacts terribles sur
17 les enfants et les familles. Et juste avant de vous
18 laisser la parole, je suis d'accord avec vous qu'il
19 faille effectivement tout faire pour qu'il y ait
20 des modèles d'aujourd'hui, c'est-à-dire à l'époque
21 où moi je suis arrivée au Québec en 1968, nos
22 modèles, mes modèles c'étaient Angela Davis et
23 Miriam Makeba.

24 R. Exact.

25 Q. **[249]** Ce n'est plus le cas aujourd'hui parce que si

1 on n'offre pas de modèles aux jeunes, ils vont
2 prendre les modèles de la rue...

3 R. Exact.

4 Q. **[250]** ... qui leur, qui selon eux leur ressemblent
5 et là, on a de la difficulté à les rattraper, puis
6 leur dire non, non, non, ce n'est pas les meilleurs
7 modèles. Mais ce sont les modèles qu'ils ont si
8 l'on ne leur impose pas d'autres modèles autres que
9 ceux de la rue. Alors, je vous encourage à ce
10 niveau-là, mais s'il vous plaît dites-moi qu'est-ce
11 que vous êtes capable de faire.

12 R. Absolument, absolument et c'est vraiment très
13 pertinent parce que je vous dis, les quatorze (14)
14 régions qui reçoivent les réfugiés, je ne comprends
15 pas pourquoi ces ressources ne sont pas à grandeur.
16 Maintenant, pour jouer le rôle de facilitateur, ça
17 prend des conditions, ça veut dire qu'il faut avoir
18 la crédibilité auprès des familles, auprès des
19 gestionnaires du communautaire et auprès des
20 gestionnaires du milieu de l'éducation. Parce que
21 si ce n'est pas le cas, ils se retrouvent à être
22 juste des relayeurs d'information et aujourd'hui,
23 il y a des commissions scolaires qui ont remplacé
24 ces intervenants par des agents de liaison dans
25 l'école, qui font un travail extraordinaire, mais

1 sauf que ce rôle de facilitateur n'est plus joué.

2 Je vous donne un exemple. Il y a quelques
3 années, une des intervenantes se retrouve avec une
4 maman chinoise avec sa fille et sa fille était dans
5 la moyenne, mais la maman était très exigeante,
6 elle trouvait que la petite n'avait pas assez de
7 devoirs et qu'on lui donnait pas assez au niveau de
8 l'école. Donc, elle a exigé au niveau de l'école
9 qu'on puisse mettre plus pour la petite, mais
10 l'enseignante disait qu'en fait, la petite
11 justement, il faut surtout ne pas lui mettre de la
12 pression, plus aller au niveau du parascolaire et
13 alléger.

14 Alors qu'est-ce que la directrice a fait?
15 Elle a demandé à l'intervenant : va dire à la maman
16 qu'ici au Québec, voilà comment ça fonctionne. Elle
17 y va et vous savez ce qui se passe. La maman lui
18 dit : je m'excuse, c'est vous qui avez le problème.
19 Donc, vous voyez elle se retrouvait à être relayeur
20 d'information et quand elle nous a interpellé, on
21 lui a dit : ton rôle, c'est de faciliter la
22 compréhension et un des éléments que l'approche
23 interculturelle nous amène, c'est toujours
24 d'identifier qui a le rapport de pouvoir.

25 Ayant dit, la maman dit ce qu'il faut, mais

1 par rapport à la Chine, mais elle ne connaît pas
2 encore, elle n'a pas été scolarisée ici, elle n'a
3 pas été socialisée ici. Donc, la première personne
4 sur qui il faut faire bouger, c'est la directrice
5 pour qu'elle comprenne la réalité pour pouvoir
6 l'expliquer à la maman, pour dire qu'effectivement,
7 cet enfant peut réussir avec différemment parce que
8 la manière dont l'éducation est pensée ici. Vous
9 voyez parce que là, on se retrouvait, elle s'est
10 retrouvée prise en porte-à-faux.

11 Alors, ce rôle de facilitateur, c'est une
12 des raisons pour lesquelles nous avons demandé que
13 ces intervenants soient dans le communautaire pour
14 être des facilitateurs et des médiateurs. Un
15 facilitateur ne remplace ni l'enseignant, ni le
16 parent, mais par contre, s'arrange pour que les
17 deux comprennent et l'enfant qui est en cause,
18 parce que les deux en fait ont le même ont le même
19 objectif, la réussite de cet enfant, mais vous
20 voyez qu'à partir d'une compréhension et d'une
21 vision différente, ils peuvent se retrouver à
22 mettre la petite dans une situation très difficile.
23 Mais, oui, absolument.

24 Q. [251] Mais, ce que je veux savoir, je m'excuse, ce
25 que je veux savoir, est-ce que vous avez les

1 ressources pour être capable de dispenser cette
2 formation dans plus d'écoles...

3 R. Absolument.

4 Q. **[252]** C'est ça qui est important. D'accord.

5 R. Non seulement ça. Il y a des enseignants et des
6 directrices d'école, nous avons accompagné une
7 école secondaire pendant plusieurs années, je peux
8 vous dire la directrice est encore plus... plus, je
9 dirais, plus confrontante que moi par rapport à ces
10 questions. Elle me dit d'ailleurs Marie-Claire je
11 ne comprends pas qu'aujourd'hui on ne rejoint pas
12 plus de gestionnaires. Si vous ne rejoignez pas les
13 gestionnaires, il est impossible de pouvoir...

14 Q. **[253]** Tout à fait.

15 R. Adapter parce que les conditions pour pouvoir le
16 faire...

17 Q. Tout à fait.

18 R. ... c'est eux qui peuvent le donner. Oui,
19 absolument et si ça vous intéresse, vraiment, ça me
20 ferait plaisir d'inviter et des enseignants et des
21 des psychologues qui ont pu voir, parce que la
22 directrice, comme je vous disais tout à l'heure,
23 c'est la directrice qui m'a dit parce que je lui ai
24 demandée, comment ça se fait dans une période
25 d'austérité qu'elle a pu garder son intervenant

1 communautaire scolaire interculturel, qu'il a mis
2 sur pied un éducateur au niveau de l'immigration et
3 toute une équipe? Elle m'a dit, tu sais, Marie-
4 Claire, quand le climat a changé dans l'école et
5 qu'on a vu la mixité, qu'on a vu justement que
6 c'est des jeunes en fait qui avaient comme on
7 disait tout à l'heure, des inégalités par rapport à
8 leur parcours au niveau scolaire, elle me dit, tous
9 les enseignants ont été totalement très intéressés
10 à participer, puis elle m'a dit : et puis en plus,
11 pourquoi on ne le ferait pas, parce que c'est très
12 bénéfique même pour nos Québécois qui sont dans des
13 milieux défavorisés. Moi, je me dis en fait c'est
14 une opportunité non seulement pour les familles,
15 mais aussi pour toutes les familles vulnérables.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, rapidement, si c'est possible, mon cher
18 vice-président, une question.

19 M. ANDRÉ LEBON, commissaire :

20 Q. **[254]** Oui, d'abord, je partage comme mes collègues.
21 Vous avez fait tellement de d'énoncés percutants et
22 vous faites la différence-là, honnêtement, vous
23 êtes venue faire une différence aujourd'hui. Vous
24 avez dit une phrase qui s'applique tellement à la
25 situation dont vous parlez, c'est-à-dire les

1 réfugiés, les immigrants, ...

2 R. Absolument.

3 Q. **[255]** Mais nos propres, nos propres autochtones et
4 nos familles à risque, notre collègue suggérait que
5 votre compréhension des choses ou la méprise qu'on
6 a dans l'entendement des comportements...

7 R. Absolument.

8 Q. **[256]** ... est un problème de décodage même pour nos
9 communautés à nous qu'on ne comprend pas...

10 R. Absolument.

11 Q. **[257]** ... parce que toutes sortes de raisons. Fait
12 qu'écoutez, c'est une leçon, c'est une leçon
13 formidable de, d'entendement et de compréhension,
14 je pense vous avez fait une différence. Je n'ai pas
15 de question.

16 R. Merci.

17 Q. **[258]** Ça va aller vite.

18 R. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est une première Madame Rufagari que vous venez
21 de vivre avec monsieur Lebon.

22 R. Merci, je l'apprécie. Merci beaucoup.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Blague à part, merci infiniment pour votre
25 présence. Merci ...

1 R. Merci beaucoup.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 ... pour votre témoignage et votre contribution à
4 la Commission. Merci et bonne fin de journée.

5 R. Merci beaucoup et on suit de près vos travaux.

6 Merci beaucoup.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci infiniment. Alors juste dix (10) minutes de
9 pause. Le temps d'installer nos prochains témoins.
10 Merci, bonne fin de journée.

11 R. Merci à vous. Au revoir.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci. Alors, nous terminons la journée avec grand
17 plaisir en accueillant madame Tania Callender qui
18 est directrice générale du Réseau de développement
19 et de prévention afro-canadien, bienvenue Madame;
20 Madame Tiffany Callender qui est directrice
21 exécutive de l'Association de la communauté noire
22 de Côte-des-Neiges, bienvenue; ainsi que madame
23 Alicia Boatswain-Kyte, professeure à l'École de
24 travail social de l'Université McGill.

25 Alors, avec vous, on va traiter de la

1 réalité de la communauté noire anglophone du Grand
2 Montréal dans ses interactions avec le système de
3 protection de la jeunesse, le système scolaire et
4 celui de la première ligne tant en santé qu'en
5 sécurité et service social.

6 Donc, comme on vous a dit, nous avons
7 soixante (60) minutes ensemble, vraiment vous
8 restreindre à quinze (15) minutes de présentation,
9 et ensuite, ce sera échanges avec les commissaires.
10 Comme je l'ai dit à certains moments, quand on a eu
11 des témoins anglophones, par respect pour vos
12 oreilles, je vais mettre l'appareil. Je m'adresse à
13 vous en français parce que mon anglais est juste
14 pour du magasinage à New York.

15 Alors, bienvenue. Avant de vous laisser la
16 parole, je vais demander au greffier de vous
17 assermenter, s'il vous plaît.

18
19 RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT ET
20 DE PRÉVENTION AFRO-CANADIEN

21
22 **TANIA CALLENDER,**
23 (Sous serment)

24
25

1 ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE
2 DE CÔTE-DES-NEIGES

3

4 **TIFFANY CALLENDER,**

5 (Sous serment)

6

7 UNIVERSITÉ MCGILL

8 ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

9

10 **ALICIA BOATSWAIN-KYTE,**

11 (Sous serment)

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, maintenant à vous la parole, et je vous dis
15 que la greffière nous a remis les documents, les
16 derniers que vous avez apportés. À vous la parole.

17 Mme TANIA CALLENDER :

18 Madame la Présidente, Madame Laurent, Mesdames et
19 Messieurs les Membres de la Commission, merci de
20 nous accueillir cet après-midi.

21 Au Réseau de développement et de prévention
22 afro-canadien, un de nos mandats principaux est de
23 faciliter l'accès aux services santé et sociaux
24 pour les membres de la communauté noire
25 d'expression anglaise. À ces fins, nous promouvons

1 l'adaptation linguistique et culturelle des
2 programmes et services de soutien pour mieux
3 répondre à leurs besoins. Leur statut double
4 minoritaire ainsi que certains défis au niveau
5 socioéconomique résultent en une augmentation de
6 leur précarité.

7 À Montréal, comme vous le savez déjà, les
8 enfants noirs sont surreprésentés dans le système
9 de la protection de l'enfance. Qu'il s'agisse d'un
10 biais inconscient, des préjugés culturels ou d'une
11 incapacité de bâtir des relations avec les
12 familles, il existe définitivement un problème
13 persistant et systémique. Le défi est complexe et à
14 multiples facettes, et la résolution nécessite une
15 solution innovante.

16 Je vous propose que la solution existe dans
17 l'adaptation interculturelle. L'approche courante
18 omet les nuances socioculturelles qui affectent les
19 résultats pour les familles issues de
20 l'immigration. Il existe déjà des exemples de
21 réponses sur mesure présentement dans le système.

22 Le traitement différentiel s'est avéré
23 efficace et un modèle de cointervention où les
24 agences publiques travaillent en partenariat avec
25 les organismes communautaires est facilement

1 accessible.

2 En raison de l'expérience de vie commune
3 avec la communauté que nous desservons, nous
4 possédons une compétence culturelle qui est une
5 expertise souvent manquante tout au long de la
6 trajectoire du système. Notre capacité d'offrir un
7 confort culturel et d'établir un lien de confiance
8 impacte positivement le développement
9 d'interventions.

10 Par la pratique de plusieurs projets, nous
11 en sommes un exemple marquant. Au cours des
12 dernières six années, en collaboration avec les
13 Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw,
14 nous avons soutenu plus de cinq cents (500) enfants
15 et leurs familles.

16 En deux mille quatorze (2014), pour contrer
17 la surreprésentation des enfants noirs dans le
18 système, nous avons bâti un programme intitulé
19 « Habilitier les parents et leurs familles ». Le
20 programme à court terme visait à supporter les
21 parents et leurs enfants faisant l'objet d'un
22 signalement relatif à une discipline physique
23 inappropriée; s'est concentré sur les défis
24 parentaux ainsi qu'aux droits et responsabilités
25 des parents.

1 Le programme fait partie d'une approche
2 globale qui cherche à favoriser le développement
3 d'une participation plus active des organismes
4 communautaires à la livraison des services. Quand
5 le programme prit fin en deux mille dix-huit
6 (2018), nous avons livré quinze (15) séances dans
7 quatre quartiers, et soutenu plus de deux cent
8 soixante (260) participants, dont cent quatre-
9 vingt-quinze (195) enfants.

10 Au début de deux mille dix-huit (2018), le
11 financement, et par conséquent le programme, ont
12 pris fin. Mais cette opportunité a créé la
13 fondation d'une relation de confiance à développer
14 davantage.

15 En octobre deux mille dix-huit (2018), face
16 à la question pressante d'une liste d'attente
17 démesurément longue, les Centres de la jeunesse et
18 de la famille Batshaw a proposé que nous
19 travaillions à nouveau ensemble et le projet
20 l'Alliance pour l'adaptation communautaire est né.

21 Les familles sont référées à notre réseau,
22 et nous les orientons vers des services et des
23 programmes de soutien offerts dans la communauté ou
24 à l'interne. Lorsque possible, le dossier est fermé
25 immédiatement. Autrement, nous continuons en

1 cointervention jusqu'à la clôture de ce dernier.

2 En plus de détourner les familles du
3 système et d'accélérer la fermeture de dossiers, ce
4 partenariat offre un continuum de soins améliorés
5 avec un service personnalisé adapté aux besoins de
6 chaque famille.

7 Depuis le début de cette deuxième phase,
8 nous avons eu plusieurs réussites. À date, nous
9 avons reçu plus de deux cent cinquante (250)
10 références menant à une remarquable réduction de la
11 liste d'attente, et les Centres de la famille
12 Batshaw a instauré une personne pivot à titre de
13 liaison directe avec notre organisation.

14 Des développements tous importants.
15 Cependant, il y a encore plus et mieux à faire.
16 Notre plaidoyer aujourd'hui est pour une
17 reconnaissance des organismes communautaires comme
18 partie formelle et égale, car il faut s'attaquer de
19 front à la surreprésentation de nos enfants dans le
20 système.

21 Pour assurer l'équité auprès de la
22 communauté noire d'expression anglaise, et pour
23 commencer l'inversion de cette question de
24 surreprésentation de longue date, nous, l'organisme
25 communautaire, devons être reconnus comme une

1 partie formelle et égale du système. Des
2 partenariats encourageront également la
3 transparence et créeront une responsabilisation qui
4 contribuera à rétablir la confiance de la
5 collectivité envers le système.

6 Enfin, pour assurer la participation des
7 organismes communautaires à long terme, le
8 gouvernement provincial doit leur apporter une aide
9 financière appropriée pour continuer ce travail.

10 Et voilà, l'adaptation interculturelle, une
11 réponse communautaire à cette problématique du
12 système de la protection de la jeunesse. Merci.

13

14 Mme TIFFANY CALLENDER :

15 Madame la Présidente, Madame Laurent, Mesdames et
16 Messieurs les Membres de la Commission, je souhaite
17 avant tout vous remercier pour le travail déjà
18 abattu jusqu'ici. Le positionnement de la
19 Commission en faveur d'un changement profond du
20 système de la protection de l'enfance, et votre
21 volonté d'arriver à une solution inclusive,
22 innovante et concertée est palpable. Merci.

23 Aujourd'hui, c'est de l'inclusion,
24 d'innovation et de la concertation que je souhaite
25 vous parler. C'est autour de ces notions de notre

1 association entrevoit la sortie de cette crise
2 systématique et la réorganisation avec succès de
3 notre contribution commune pour assurer un meilleur
4 avenir à nos enfants et à toutes les familles
5 vulnérables que nous accueillons et accompagnons
6 chaque jour.

7 Parlons de l'inclusion. La preuve que le
8 réseau de protection de l'enfance est (inaudible)
9 en partie à cause de plusieurs biais systémiques a
10 été établie sans le moindre doute. Sa conséquence
11 négative sur le rapport de confiance des familles
12 noires, plus particulièrement les familles
13 anglophones, envers l'institution publique est
14 alarmante.

15 À cela s'ajoute une situation de précarité
16 qui caractérise déjà une des populations issues des
17 communautés noires anglophones, la barrière
18 linguistique, les difficultés d'insertion
19 socioprofessionnelles, le décrochage scolaire et
20 l'hyperjudiciarisation des jeunes.

21 Il est donc notre devoir de reconstruire
22 ensemble ce lien de confiance avec
23 l'institutionnel. Il serait dommage qu'au sortir de
24 cette commission, comme par le passé, l'institution
25 se referme sur elle-même et opte pour des

1 formations et non pour des partenariats basés sur
2 une solution intégrée d'intervention auprès des
3 familles.

4 Nous devons, et nous voulons, faire partie
5 de la solution. Nous vous offrons ici de mettre
6 notre expertise et notre lien de confiance au
7 profit de la reconstruction de notre système de la
8 protection de la jeunesse et de la famille.

9 Dans cette optique de développement d'un
10 nouveau modèle d'évaluation des dossiers et de mise
11 en place d'un processus inclusif et collaboratif de
12 gestion des cas, l'action communautaire devient un
13 partenaire de choix pour une réinsertion sociale
14 réussie des enfants.

15 Parlons de l'innovation. Notre association,
16 depuis dix (10) ans, accompagne des familles et
17 forme et certifie des professionnels qui
18 interviennent auprès des familles à travers notre
19 programme de renforcement familles noires; une
20 approche d'intervention certifiée à
21 l'international; et, en deux mille six (2006)
22 jusqu'à deux mille dix-neuf (2019), sept cent
23 soixante-six (766) jeunes de l'âge de six à douze
24 (12) ans ont complété le programme de renforcement
25 familles noires.

1 Nous avons eu l'occasion de présenter la
2 version adaptée à la réalité québécoise à travers
3 le Canada et aux États-Unis. Pourtant, nous ne
4 sommes toujours pas soutenus financièrement par le
5 gouvernement du Québec, malgré nos excellents
6 résultats.

7 Notre approche est innovante parce qu'elle
8 fait les parents des agents multiplicateurs de
9 bonnes pratiques d'entraide communautaire. Elle
10 offre aux mères un soutien psychosocial. Nous
11 bâtissons une communauté de pratiques autour de
12 l'enfant. Finalement, nous réduisons les risques
13 d'isolement et encourageons les citoyens et
14 citoyennes à devenir des actrices et acteurs
15 engagés de leur communauté.

16 Développer le pouvoir d'agir des parents
17 est au coeur de notre approche. Notre service
18 communautaire d'aide à l'accès s'adresse
19 généralement aux familles de la communauté noire
20 anglophone souhaitant recevoir un accompagnement
21 pour améliorer leurs compétences parentales.
22 Plusieurs d'entre elles ont un dossier auprès de la
23 protection de l'enfance.

24 Depuis deux mille dix-neuf (2019), cent
25 quatre-vingt-onze (191) familles ont pu bénéficier

1 de notre accompagnement. Notre approche
2 d'accompagnement pour les familles ayant été
3 signalées se fonde sur une relation qui tient en
4 compte de leur perception du système public, le
5 besoin d'un environnement d'intervention
6 socioculturel adapté à leur référence culturelle.

7 Pour ce qui est de la concertation, c'est
8 nécessaire de consolider la capacité d'agir à tous
9 les paliers. Une action efficace doit se traduire
10 par une croyance et une convergence des actions qui
11 mènent les différents acteurs de l'écosystème de
12 l'enfant; un partage clair et explicite des
13 pouvoirs; une vulgarisation des procédures.

14 Et enfin, une évaluation systémique de la
15 collaboration entre les acteurs et le milieu
16 communautaire est souhaitée, notamment dans
17 l'identification des biais systémiques et la mise
18 en place d'actions concertées pour réduire les
19 impacts de ceux-ci sur la confiance entre les
20 usagers du service et les prestataires du service.

21 Il faut systématiser nos apprentissages et
22 diffuser nos résultats associés aux différents
23 processus d'accompagnement que nous envisageons
24 auprès des différents enfants et leurs parents au
25 développement de la culture partenariale et aux

1 stratégies de mobilisation et de la mutualisation
2 des ressources.

3 Pour conclure, je terminerais en disant que
4 notre mémoire est un plaidoyer pour un engagement
5 adéquat et impératif du gouvernement du Québec dans
6 la reconnaissance de la spécificité noire
7 anglophone et le succès de l'approche communautaire
8 que nous portons depuis plus que dix (10) ans. Ça
9 serait grandement apprécié pour l'ensemble de la
10 communauté noire anglophone que nous recevions
11 enfin un appui à nos efforts venant du
12 gouvernement. Merci.

13

14 Mme ALICIA BOATSWAIN-KYTE :

15 Madame la Présidente, Madame Laurent, Mesdames et
16 Messieurs les Membres de la Commission, j'aimerais
17 d'abord souligner le bon travail et les efforts de
18 Tiffany et Tania, ainsi que l'importance de la
19 mission de CDNBCA et ACDPN. Ça fait dix (10) ans
20 que nous travaillons ensemble, et je peux vous dire
21 que je suis complètement d'accord avec les
22 recommandations émises par ces deux femmes.

23 Je suis aussi d'accord avec les
24 recommandations faites par plusieurs chercheurs qui
25 ont déjà témoigné, notamment Sarah Dufour, Chantal

1 Lavergne, Tonino Esposito qui ont parlé de la
2 surreprésentation des enfants noirs et l'importance
3 des données longitudinales.

4 J'ajouterais, qu'actuellement, nous ne
5 sommes pas en mesure d'identifier la catégorie
6 ethnoraciale de quarante pour cent (40 %) des
7 jeunes qui sont suivis, signalés en centre
8 jeunesse. Pour pouvoir mieux comprendre la réalité
9 puis la trajectoire des jeunes racisés au sein des
10 protections de la jeunesse, nous avons besoin d'une
11 meilleure saisie des données.

12 Dans le cadre de mes études doctorales,
13 nous avons entamé des analyses longitudinales pour
14 un échantillon d'enfants noirs anglophones qui
15 indiquent que ces enfants sont surreprésentés tout
16 au long de leur parcours du service de la
17 protection.

18 Nous savons que les enfants noirs
19 anglophones sont cinq fois plus sujets à avoir une
20 décision de compromission, cinq fois plus
21 susceptibles de voir leur dossier judiciairisé, cinq
22 fois plus sujets à être placés en famille
23 d'accueil. Puis une fois placé, on sait que ces
24 enfants vont vivre plus d'instabilité puis qu'ils
25 seront moins portés à vivre une réunification

1 familiale. De plus, une fois leur dossier fermé,
2 ces enfants sont cinq fois plus portés à avoir une
3 deuxième décision de compromission au sein des
4 centres jeunesse.

5 Vous avez entendu les recommandations de
6 mes collègues en ce qui concerne le partenariat,
7 concertation, collaboration. Nous avons effectué
8 des recherches pour, justement, étudier mieux ce
9 type de partenariat, et puis nous pouvons dire que
10 cela nécessite de prendre en considération la
11 capacité organisationnelle des organismes,
12 notamment le financement et d'autres choses.

13 Il faut assurer un degré élevé
14 d'interdépendance entre les organismes
15 communautaires et le centre jeunesse, la présence
16 de pratiques inclusives qui vont au-delà
17 d'existence ponctuelle de collaboration.

18 Ces éléments (inaudible) témoignent d'un
19 réaménagement des structures et l'intégration des
20 organismes communautaires au sein des
21 établissements et des services sociaux. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup pour votre présentation. Nous allons
24 débiter la période des questions avec Lesly Hill.

25

1 Mme LESLY HILL, commissaire :

2 Q. [259] Est-ce que vous préférez les questions en
3 anglais ou en français?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 En anglais, Lesly, les questions.

6 Mme LESLY HILL, commissaire :

7 En anglais?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui.

10 Mme LESLY HILL, commissaire :

11 Q. [260] Okay. So, my first comment is
12 congratulations, you're doing wonderful work, and
13 it's nice to see the progression, how things have
14 evolved over the last years, so I'm very pleased to
15 hear that.

16 I'm wondering if the services are
17 available. So, I understand that you're intervening
18 early in the process, you're... En fait, now I'm
19 having a hard time speaking in English, c'est de la
20 cointervention, you're intervening together,
21 basically, right off the bat, to try and evaluate
22 situations differently through a cultural lense,
23 and make sure people get the services they need to
24 meet their needs.

25 Are those services available? Because we're

1 hearing more and more from the English-speaking
2 workers from the West Island that, across the
3 board, even in the West, across the Island,
4 English-speaking services are harder and harder to
5 access. So, is that an issue that you're finding as
6 you try and put things in place for families.

7 Mme TIFFANY CALLENDER :

8 A. So I'll begin. As far as accessing services, what
9 we've realised with our community access support
10 service, which is a service that we offer English-
11 speaking black families to help them identify
12 resources, whether they'd be public or community
13 services, that often the language barrier is what
14 is difficult in terms of accessing services in
15 English. So, we created this service to accompany
16 them specifically to be able to identify them, and
17 then be able to navigate receiving those services.

18 So, one of the things that I believe is
19 definitely needed is that there has to be more
20 adapted services, which we'd then be able to reach
21 niche communities. Being a language minority is one
22 issue, but then, being a visible and language
23 minority as well creates an isolation in Quebec,
24 which then we, in our services, try to break, and
25 make sure that we bring people to the services

1 because when they go to try to access it
2 themselves, there's multiple, different types of
3 reasons why they are unable to have them and use
4 them effectively to reduce their risk factors, but
5 also improve their outcomes.

6 Mme TANIA CALLENDER :

7 A. Okay. So, can I just add something?

8 Q. **[261]** Sure.

9 A. We, at the African-Canadian Development and
10 Prevention, one of our main objectives is also that
11 adaptation of services. So, how do we work with
12 services that are already available in the public
13 sector to adapt them culturally to the needs of the
14 English-speaking black community. So, that's a lot
15 of the work that we do. Also, we do a lot of work
16 in identifying services that are available. And
17 where we see that there are gaps, we try to be, you
18 know, try to fill that gap by providing a service,
19 a great example is with regards to domestic
20 violence.

21 What we have found with our work in
22 cointervention with Batshaw is that there are a lot
23 of families who have this kind of a factor in their
24 referrals, and there's a limited amount of support
25 for victims and perpetrators in English. And then,

1 if you go even deeper and you talk about culturally
2 appropriate, there really is nothing there.

3 So, we're right now working with McGill's
4 Conjugal Violence Clinic to see how we can work
5 together to create something internally that would
6 be more suited to the cultural communities that we
7 serve.

8 Q. [262] Okay. And as per your collaboration with the
9 institutional partners you're working with, and it
10 could be health, social services, Batshaw Youth and
11 Family Centres, how do you feel that the community
12 resources are being treated? Are you on an equal
13 footing in terms of giving those services? How is
14 the collaboration between the community partners
15 and the institutional?

16 Mme TIFFANY CALLENDER :

17 A. So, like I mentioned in my speech, we've been
18 working with Batshaw for a couple of years now, and
19 while the partnership is one that I would say is
20 growing and expanding, I wouldn't say that we're on
21 equal footing. So, the balance of power exists
22 definitely on the side of the public institution
23 for various reasons, and simple things like
24 documentation and access to statistics is parts of
25 the collaboration that are missing.

1 So, when we're trying to identify a
2 situation, trying to put our finger on what is
3 actually going on, without having access to the
4 same information that they have, there's no way we
5 can be on equal footing. So, that's one of the
6 reasons why the recommendation, actually the first
7 recommendation, was the formal recognition of
8 community organisations as equal partners within
9 the system.

10 Right now, everything we're doing with them
11 is kind of a goodwill on their part, and I applaud
12 them for that, I mean, not everybody is as opened
13 as they have been. However, I think there's a role
14 for the government and those in charge to make that
15 a formal and mandatory part of the systemic way
16 that we deal with children and families.

17 Q. **[263]** What kind of funding would be needed to be
18 able to make sure that these services that you're
19 offering meet the needs of a hundred percent (100%)
20 of the population needing it.

21 Ms. TANIA CALLENDER :

22 A. Well, for the Strengthening Black Families
23 Programme, which has been offered since two
24 thousand and six (2006), and has been funded at a
25 hundred percent (100%) by the federal government,

1 we've been able to serve many families. But what we
2 realised is that the English-speaking black
3 community also, within its infrastructure, after
4 Bill 101, lost a lot of its capacity and ability to
5 serve where the densest population of English-
6 speaking black people live.

7 So, the Côte-des-Neiges Black Community
8 Association ended up having to broaden its scope
9 and its reach. So, whereas we usually worked in
10 Côte-des-Neiges and NDG being our mandate, we now
11 offer the programme in Pierrefonds, in Lachine, in
12 LaSalle, and we also service families that are
13 willing to commute to the programme.

14 So, there's a need for resources that would
15 allow for the Strengthening Families Programme
16 become no longer a project, but a programme that is
17 funded at a hundred percent (100%), so it's a
18 consistent service.

19 And also, the idea of having a regional
20 approach because where English families are, for
21 example, I use Lachine where there's a huge
22 population of newly arrived immigrants from
23 Nigeria, there's a need for a support in terms of
24 understanding the new system that they're
25 integrating into, dealing with the risk factors and

1 the stressors that they're facing, and be able to
2 helping them to understand what life is and can be
3 in Quebec, and be able to put them on a good
4 footing as they integrate into our society.

5 So, of course, this being a health matter,
6 the Strengthening Families Programme helps with
7 health determinants and supporting families, we
8 would definitely need the support of the Quebec
9 Government. Although the federal government has
10 been an active player, the support is required to
11 make this a continuous programme that is offered in
12 multiple neighbourhoods where there is clearly a
13 need.

14 Q. **[264]** Is this federal funding for projects, is it
15 on a project base for two or three years?

16 A. Well, we received six years of funding from Health
17 Canada, and then we received a five-year funding
18 project from National Crime Prevention Canada,
19 who's then renewed us to another five years. So,
20 we're currently in a five-year funding block.

21 But obviously, the sustainability of the
22 project, now that it's made its proof, being
23 evaluated by McGill University, the need of the
24 programme, which is often requested by the CLSC and
25 Batshaw, who also refers families to our programme,

1 the need is present.

2 We've also extended this project to be able
3 to work with schools. So, we actually partner and
4 deliver this programme in schools to the wider
5 community because the black community is also now,
6 through its expertise of working with English-
7 speaking families, we built a capacity to work with
8 all families.

9 Lastly, which is really interesting about
10 this project, is we've now also transferred our
11 skills where we are working with the Filipino
12 community, we've culturally adapted the programme
13 for their needs. So, we recently graduated our
14 first cohort of the Filipino community.

15 So, we've used this expertise that we
16 developed, and worked with families, working with
17 the public institution, working with schools, as a
18 demonstration that the community should be
19 considered as an equal partner, and that we are a
20 player in making change, and we would really
21 appreciate and need the support of the Quebec
22 Government to continue this work.

23 Q. [265] You were speaking about data a little
24 earlier, and the fact that in the system it's very
25 difficult to track people's ethnic background, or

1 the group that they identify with. So, would you
2 make any recommendations in terms of that specific
3 aspect so that when we know we can adapt, when we
4 don't know, it's very difficult to know what
5 actions are necessary. So, do you have specific
6 ideas about that?

7 Mme ALICIA BOATSWAIN-KYTE :

8 A. I think just stressing the importance for
9 (inaudible) to be documented and what (inaudible)
10 can do would be important to understand huge gaps
11 with regards to service trajectories. Because not
12 knowing almost one in two children who come into
13 the youth protection system, what their ethnoracial
14 background is, doesn't allow us to really
15 understand in great detail the context of why
16 they're entering, those that stay, those that
17 leave. So, the more information that we can get
18 with regards to ethnoracial identity allows us to
19 make better recommendations and better follow the
20 trajectories of these children.

21 Q. **[266]** Okay. Maybe in the twenty-eight (28) seconds
22 that I've got left... it's really short. But in
23 Ontario, they've gone pretty far in terms of
24 putting in place a framework for antiracist, anti-
25 oppressive actions in the youth protection system.

1 With what you see on the ground, do you think we
2 would need that kind of framework put in place in
3 Quebec?

4 A. Yes.

5 Q. **[267]** Okay.

6 A. We could elaborate, but in twenty-eight (28)
7 seconds... I think there are many systemic reasons
8 that make it that visible minorities and black
9 families are being followed by the child protection
10 system. And what's interesting about their
11 framework is that they're able to look at the other
12 systems, so our penal system, our housing... So, to
13 be able to better serve this clientele, we need to
14 have a better idea of what the other services are
15 offering, and to align ourselves with an approach
16 and a framework.

17 Q. **[268]** Thank you.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci. On va continuer avec Andrés Fontecilla.

20 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

21 Q. **[269]** Bonjour Madame.

22 Mme TANIA CALLENDER :

23 R. Bonjour.

24 Q. **[270]** Vous me permettez de m'exprimer en français.

25 Je vous demande de me répondre en anglais, bien

1 évidemment. Écoutez, sous la question de la
2 surreprésentation, ça nous a été signalé, on sait
3 également que le principal système qui produit, qui
4 signale, c'est les écoles, le système scolaire. Et
5 dites-moi, est-ce que vous, vous travaillez avec
6 des écoles, est-ce que vous êtes en mesure de
7 collaborer avec des écoles anglophones et maintenir
8 un travail dans le temps. Qu'est-ce que vous auriez
9 à nous dire sur cette question-là?

10 R. Si je ne me trompe pas, et dans notre expérience,
11 c'est vraiment les écoles francophones et les
12 familles anglophones d'où sort la majorité de ces
13 références. Alors, le manque de communication entre
14 les familles anglophones puis le système scolaire
15 francophone fait en sorte qu'il y a des références
16 (inaudible) qui sont faites qui devraient peut-être
17 ne pas l'être.

18 Alors, il y a deux ans, nous avons entamé
19 un projet qui s'appelait Connexion communautaire.
20 En fait, c'était un programme pour amener,
21 justement, tout le monde autour de la table, donc,
22 tout le monde qui était dans le système scolaire,
23 administration, support social, les professeurs, la
24 police, le Centre Batshaw, les ressources
25 communautaires et les familles, pour avoir une

1 conversation ouverte, justement, de ce qui se
2 passe, la communication essaie de faire... I'm
3 going to say it in English, to be the bridge
4 between the families and the system in a situation,
5 in a scenario where they are comfortable because
6 they're with us.

7 So, we did a few, but those were very
8 successful, but what we found is that similar to
9 the youth protection system, unless something is
10 mandated, then you're looking at the goodwill of
11 those involved. So, some schools are more opened
12 than others; some schools use Batshaw as a way to
13 communicate their dissatisfaction with parental
14 involvement, and I've been told that explicitly by
15 principals. So, there's an education that needs to
16 be done at that level, but there needs to be a
17 willingness for those involved to participate.

18 Mme TIFFANY CALLENDER :

19 A. Yes, if I could add. Our Community Access Support
20 Service, which is a service where we accompany
21 families to develop a community public service plan
22 where we can address the most pressing issues, or
23 priorities for our families. The highest number of
24 requests from families is an accompaniment with
25 their children's school, be able to communicate,

1 language is one, but also just being supported in
2 understanding what the school is requiring from a
3 parent, or parents, in terms of actions that need
4 to be taken regarding their children, whether it's
5 their education, behavioural or otherwise.

6 What we've realised, because more than
7 eighty-five percent (85%) of English-speaking
8 children go to French schools, as Tania described,
9 there is an unfortunate gap between the parents and
10 the administrators of schools that allows for them
11 not to come up with a collaborative approach. It
12 becomes quite confrontational.

13 And with our, we call it CAS for short
14 service, we accompany those families to have a
15 conversation with principals and teachers to try to
16 develop a solution and be able to help the families
17 to resolve or access whatever they need to, so that
18 the school and the parents have a working
19 relationship.

20 My experience with schools in terms of the
21 Strengthening Black Families Programme, it was an
22 interesting one. For five years, we spoke to
23 schools and said, we'd like to offer this programme
24 in English in your French school for just black
25 kids. Some principals were like, pardon? Other

1 principals were like, we understand why there's a
2 need because we understand and we feel the gap
3 between ourselves and these English-speaking black
4 families.

5 So, if you come in as a community resource
6 where we subsidise at a hundred percent (100%) the
7 programme, and we were able to over fourteen (14)
8 weeks, be able to kind of bring the parents into
9 the school (inaudible) where they now feel a part
10 of the school community, so when the principals and
11 the teachers and the social workers who worked very
12 hard with us to even identify families, attend the
13 Strengthening Families Programme graduation, now
14 you have a relationship that can begin, that isn't
15 confrontational, and where parents don't feel as
16 though the only communication with their school is
17 negative and around the behaviour or the lack of
18 performance of their child or themselves.

19 But again, that's goodwill, depending on
20 the principal and the school, if they are willing
21 to have us. But we've had a great relationship with
22 the CSDM and the English Montreal School Board, and
23 the Lester B. Pearson School Board.

24 Q. [271] Dites-moi, dans les communications qu'on a
25 eues, vous avez parlé d'encourager la solidarité

1 communautaire à travers un espace collectif dédié
2 aux communautés noires. Quelle forme ça peut
3 prendre cet espace collectif où une solidarité avec
4 la communauté pourrait émaner.

5 Ms. TIFFANY CALLENDER:

6 A. I'll answer in English, if you don't mind.

7 In the second phase of our project that was
8 funded by the federal government, the idea of
9 pulling together actors in the community to discuss
10 how we would support high-risk families was our
11 demonstration of how we could create a working
12 environment and a collectivity in our system. This
13 included members of the SPVM, Batshaw Youth
14 Services, the CLSC, school administrators, and our
15 staff, that identified families based on their risk
16 factors, and then work to ensure that they were
17 entered into the Strengthening Families Programme.

18 This was innovative, and it worked very
19 well because now, we come together to identify
20 families who need support, and we're able to work
21 with them on different levels. So, I think a hub
22 model or an ecosystem where the community and
23 public partners work together to support families
24 can, we've been running debate of this over the
25 last twelve (12) years.

1 However, again, the support necessary to
2 ensure that our professionals stay in the long
3 term, a career decision to be able to contain the
4 capacity and the expertise that is built, and
5 continue to test that model and to be able to make
6 it an important and present possibility for
7 families, that has to be done by the support of the
8 government.

9 So, as we continue to do, and we've been
10 very consistently receiving project funding,
11 without that consistency and our ability to
12 continue to work with the institution, again, as
13 Tania mentioned, as an equal partner, so not as a
14 project or a possibility, but more as a consistent
15 service that is available and should be used when
16 dealing with English-speaking black families,
17 because our expertise and our capacity is
18 recognised, and is valued by the system.

19 So, I believe it exists, because we've been
20 doing it successfully. But I think that now, with
21 the recognition of the government, particularly the
22 Quebec Government, we'll be able to put this
23 forward as something that is available not just in
24 Côte-des-Neiges, but across the Island, and could
25 be replicated in other ethnocultural communities.

1 Mme TANIA CALLENDER :

2 A. Can I... Sorry. Go ahead.

3 Mme ALICIA BOATSWAIN-KYTE :

4 A. I will just add, having evaluated the programme and
5 (inaudible) the environment, how it's created, I
6 think it's important to speak, that the interveners
7 that are offering this service look like the
8 families that they are providing these services to.
9 They're given a meal that is from their community,
10 that is familiar to them. The activities, the
11 graduation ceremonies, this is done all in a way
12 that speaks to the community.

13 And so, that is something that I think
14 creates a sense of community within the
15 intervention, and makes it different than what's
16 already being done because the interveners are the
17 community.

18 Mme TANIA CALLENDER :

19 A. What I wanted to add was in order for this kind of
20 hub to take place, and for stakeholders from the
21 system to attend and be participants on a regular
22 basis, I think what we need to do is recognise
23 cultural competency as a real expertise.

24 Because what happens is when you're sitting
25 around the table and you're dealing with

1 professionals in social work and professionals in
2 psychiatry, oftentimes there's this kind of feeling
3 that the community organisation, while they're
4 bringing an important kind of feel to the
5 conversation, it's not recognised as an actual
6 competency and expertise.

7 If that were to be recognised more formally
8 by the government through the support and the
9 mandating of this equal partnership, and this spot
10 at the table, I feel like there would be a
11 different response, and the goodwill that we talk
12 about so often would extend further.

13 So, the recognition of the cultural
14 competency as an actual expertise I think would go
15 a long way.

16 Q. **[272]** Je vous remercie.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. On va poursuivre avec Gilles Fortin.

19 M. GILLES FORTIN, commissaire :

20 Q. **[273]** Bonjour. I'll try to make it in English to
21 support your effort.

22 Do you feel that a professional team in
23 DYP, a professional DYP team could be originating
24 from black-speaking community could be a plus in
25 the solution?

1 Mme TANIA CALLENDER :

2 A. So, currently in the youth protection system as I
3 understand it, there is, supposed to be, what they
4 call a black designated team. So, this is a team
5 that's supposed to be dedicated to working
6 specifically with black families and, in theory,
7 they would have acquired the necessary kind of
8 competency and expertise to work with them.

9 That has not really taken shape in the way
10 that I thought that it would, so the answer is yes,
11 it would be a value to have this team that works
12 specifically with the black community. And what is
13 important to recognise is those interveners who are
14 within the system need to absolutely be guided and
15 have partnerships that are driven by the community
16 organisations because, for lack of a better word,
17 our cultural competency allows us to share that
18 expertise with them in a way that they wouldn't
19 have otherwise.

20 And I also like to mention that the lack of
21 cultural competency isn't a criticism, it's a
22 benefit of shared life experience that gives us
23 this expertise, and we all have it. So, it's not
24 something that can be taught, it's not something
25 that a sensitisation training will cover, it's

1 really something that you either have through
2 shared life experience or you don't.

3 And I think that putting together these
4 specialised teams who work specifically with the
5 community is definitely something that would be of
6 benefit.

7 Q. **[274]** Did I understand rightly that you're saying
8 that the over-signalement is coming from French-
9 speaking schools about English black community
10 speaking?

11 A. We don't have the precise data.

12 Q. **[275]** Okay.

13 A. But we do know that a lot of the signals are coming
14 from schools.

15 Q. **[276]** Yes.

16 A. And with our expertise, as Tiffany said, when we're
17 working with these families who are signaled, they
18 have a lot of issues, and one of the requests is
19 really that communication and that bridge with the
20 schools. It's confidential where the actual
21 referrals come from.

22 Q. **[277]** Yes.

23 A. I know there is a report that's produced, and in
24 the reports that I've seen over the past few years,
25 the schools rank really high in the category of the

1 person making the referral. So, if we had access to
2 more data, we might be able to say for sure, but we
3 understand that that's the case.

4 Q. [278] Thank you very much.

5 A. You're welcome.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [279] Merci. Si j'ai bien compris, vous avez à
8 plusieurs reprises exprimé un besoin de
9 financement, n'est-ce pas, des deux organisations.
10 Alors, comme je l'ai fait souvent les organismes
11 communautaires, à combien, parce que vous avez
12 exprimé, Madame Callender, des attentes vis-à-vis
13 le gouvernement du Québec, alors c'est quoi le
14 niveau de financement nécessaire annuellement pour
15 faire le travail que vous nous avez si brillamment
16 décrit. C'est ma première question.

17 Mme TIFFANY CALLENDER :

18 R. Pour nous, comme on est financés pour cinq ans sur
19 le projet de renforcement de famille et du système
20 d'accompagnement, moi je dirais, pour avoir une
21 approche plus régionale qui peut être concrète, où
22 on est présents dans les cinq arrondissements où il
23 y a une grande densité de familles anglophones, ça
24 serait à sept cent cinquante mille dollars
25 (750 000 \$) par année.

1 Q. [280] Merci. Alors, je poursuis avec, vous avez
2 parlé du succès de l'approche communautaire, de
3 l'importance d'adapter les services, vous suivez de
4 façon très logique notre témoin qui vous a précédé
5 et qui a très bien décrit les impacts d'une non-
6 accessibilité aux services quand ils ne sont pas
7 adaptés, donc on comprend très bien.

8 Et j'imagine que c'est pour ça que vous
9 souhaitez plus formaliser, ou que le partenariat
10 soit plus égalitaire en termes de reconnaissance.
11 Alors, si j'ai bien compris, à ce moment-là,
12 expliquez-nous quel genre de partenariat vous
13 souhaiteriez avoir pour être capables d'intervenir
14 auprès des familles et des enfants, et dédramatiser
15 avant qu'on arrive dans le parcours de protection.

16 Mme TANIA CALLENDER :

17 R. Présentement, avec notre projet, l'Alliance pour
18 l'adaptation communautaire, nous sommes au début du
19 processus. Donc, on travaille avec le département
20 de rétention de traitement de signalement et aussi
21 de vérification de terrain. Donc, ils sont vraiment
22 au tout début du signalement.

23 Alors, une fois que le signalement est
24 reçu, on travaille en cointervention avec eux
25 autres pour s'assurer, effectivement, il y a-tu une

1 possibilité de traitement ou de soutien qui vient
2 du système communautaire, ou est-ce que c'est
3 absolument nécessaire qu'ils continuent la
4 trajectoire au niveau du système de protection de
5 l'enfance.

6 Dans les deux cas, on procède à une
7 cointervention. Mais qu'est-ce qu'on voit
8 présentement, c'est que, une fois la présence de
9 l'organisme communautaire au début, on offre un
10 genre de perspective qui est peut-être manquante.
11 Alors, on peut dire peut-être cette famille-là, on
12 a tel et tel programme, laissez-nous leur parler,
13 on va les convaincre de prendre les services.

14 Et une fois que les familles nous
15 rencontrent, aient la chance de travailler avec
16 nous, la majorité des familles disent oui. Et je
17 pense que c'est quelque chose comme quatre-vingt-
18 quinze pour cent (95 %) des familles acceptent les
19 services.

20 Alors, c'est vraiment d'être instauré au
21 début. Mais c'est aussi important de rester tout au
22 long de la trajectoire parce que, comme dit Alicia,
23 les enfants noirs sont non seulement
24 surreprésentés, ils sont plus portés à être placés
25 et le placement dure plus longtemps. Donc, il y a

1 une nécessité qu'on reste vraiment tout au long du
2 système pour intervenir en cointervention pour
3 trouver une solution qui fonctionne pour la
4 famille.

5 Mme TIFFANY CALLENDER :

6 R. J'aimerais ajouter que le programme de ACA qui a
7 commencé en octobre deux mille dix-huit (2018), les
8 cent quatre-vingt-onze familles (191), dont j'ai
9 mentionné qui étaient référées par le Centre de
10 jeunesse Batshaw, étaient à travers le ACA.

11 Alors, en réalité, on est vraiment en train
12 de tester un système de référence directe des
13 institutions publiques vers des programmes et des
14 services adaptés pour les communautés noires. Et
15 ça, ça existe pour toutes les familles à travers
16 Montréal.

17 Ça veut dire de Montréal-Nord, oui, il y a
18 encore une population d'anglophones cachée, noire
19 cachée, je dirais, jusqu'à l'autre bout de l'ouest
20 de l'île où on reçoit les familles dans le
21 programme. Mais encore, ça dépend de la possibilité
22 de s'assurer que les services sont disponibles dans
23 différents pôles pour que les familles se déplacent
24 pas non plus trop loin de leur arrondissement et de
25 leur écosystème.

1 Q. **[281]** Oui.

2 R. Parce qu'on veut les introduire aux services qui
3 sont adaptés, mais l'idée c'est qu'eux, de les
4 'empower' pour accéder aux services publics et pour
5 continuer leur acheminement.

6 Q. **[282]** Tout à fait.

7 Mme ALICIA BOATSWAIN-KYTE :

8 R. (Inaudible) est peut-être nouveau ici au Québec,
9 mais aux États-Unis il y a les approches
10 différentielles qui sont très répandues, qui sont
11 très connues. Donc, c'est pas une question de
12 penser à comment, on le sait comment. Puis c'est
13 vraiment la cointervention pour des cas de
14 maltraitance qui porte plus sur la négligence et
15 non sur la sécurité, de la protection de l'enfant,
16 mais que la majorité des cas peuvent être acheminés
17 vers la communauté.

18 Q. **[283]** Tout à fait. On a compris tout le processus
19 d'accompagnement, et caetera. Puis quand vous
20 parliez d'élargir, je voyais que vous étiez en
21 train de, vos organismes, de tricoter un tissu
22 social et un filet autour de ces enfants-là avant
23 qu'on les envoie en trajectoire de protection.

24 R. Exact.

25 Q. **[284]** C'est très clair, merci. Alors, on continue

1 avec Michel Rivard.

2 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

3 Q. **[285]** Merci. Vous avez fait référence au Programme
4 de renforcement familial. Vous avez fourni un petit
5 document, mais on n'a pas eu le temps vraiment de
6 le regarder, peut-être le décrire brièvement pour
7 le bénéfice des commissaires. Puis est-ce que ça a
8 un bon taux de succès, est-ce que ça fonctionne ce
9 programme-là. Je présume que oui, mais en tout cas,
10 j'aimerais que vous donniez des détails, s'il vous
11 plaît.

12 Mme TIFFANY CALLENDER :

13 R. Le Programme de renforcement de familles a été
14 développé aux États-Unis à l'Université de Utah par
15 docteur Karol Kumpfer, et c'est un programme qui
16 est reconnu par l'UNESCO à l'international et
17 offert dans vingt-neuf (29) pays.

18 Nous, on a pris la licence et on a adapté
19 ce programme en deux mille six (2006) pour la
20 communauté noire anglophone, et on l'offre depuis
21 ce temps-là. Effectivement, c'est un programme qui
22 est trois en un où on travaille avec les parents et
23 les enfants et la famille en totalité pour
24 améliorer la communication, l'attachement et les
25 relations familiales.

1 Pour nous, ce programme, qui était offert
2 au niveau communautaire dans les écoles, et comme
3 j'avais mentionné avant aussi, maintenant on fait
4 de l'adaptation au niveau d'autres communautés
5 ethnoculturelles, on a fait notre preuve de succès.
6 L'évaluation a été faite depuis deux mille six
7 (2006) par McGill, alors on a été suivis par
8 l'École de travail social, The Children's
9 (inaudible) there you go, we've had a great success
10 in offering this programme.

11 For the first six years, it was offered by
12 Health Canada, it was opened to all black families
13 across the Island, we're in five neighbourhoods. In
14 the second phase, which was with National Crime
15 Prevention, we specifically looked for families
16 that were demonstrating high-risk factors. So, this
17 is where our relationship with Batshaw became
18 imminent because more families had a file with
19 Batshaw.

20 So, essentially, when testing whether this
21 programme, and the way that it is designed, as I'm
22 an international trainer for SFP, so I go across
23 North America to train other teams to offer this
24 programme, it is proven for all families. It was
25 originally developed for families who suffered with

1 substance abuse, and it can be offered, whether
2 it'd be self-referred, referred or mandated by the
3 government.

4 In our case, all of our families accept to
5 be a part of our programme, and as mentioned
6 before, we've serviced over seven hundred and
7 sixty-seven (767) families.

8 Q. **[286]** Thank you.

9 A. You're welcome.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci. On poursuit avec André Lebon.

12 M. ANDRÉ LEBON, vice-president :

13 Q. **[287]** Merci. What are the main reasons that the
14 Quebec Government gives you not to fund your
15 association, and denying the recognition of your
16 expertise, what are the reasons?

17 Mme TANIA CALLENDER :

18 A. I'll go carefully. So, the Government... What I
19 will say is in the history of offering this
20 programme, language barrier is something that's
21 important. Being English-speaking and black in
22 Quebec is being a visible/invisible minority.

23 So, often the services that we offer, the
24 programmes that we offer, often go under the radar.
25 Our organisation, because it serves the English-

1 speaking community, and in its development of its
2 administration, has made efforts to work with the
3 Government, but needs to do more. This is an
4 opportunity for us to demonstrate the support we
5 receive at the federal.

6 So, I want to be clear that the Government
7 has not rejected supporting this programme. We are
8 now just putting it completely on its radar, so
9 that's the first part.

10 The second part, in terms of recognising
11 our expertise, I would say that institutions like
12 the CLSC, we work with multiple social workers, at
13 Batshaw, those institutions have (inaudible) who
14 work in the name of the Government who recognise
15 our expertise.

16 What we're looking for is now the financial
17 support to be able to make these programmes and
18 services permanent. I think that that's it. So, I
19 want to be clear that there has not been a denial
20 of our expertise, but this is our opportunity to
21 put it on showcase.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça va? Alors, le temps alloué entre nous ça passe
24 vite. Merci infiniment Mesdames pour votre travail,
25 pour vos interventions. Merci pour votre

1 témoignage, vous venez enrichir les réflexions de
2 la Commission, merci beaucoup. Puis je me permets
3 rarement un commentaire éditorial qui vient de mon
4 fond : vieille, noire, féministe, je suis tellement
5 fière. Merci beaucoup et bonne fin de journée.
6 Merci.

7

8 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

9

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **CLAUDE MORIN**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **CLAUDE MORIN**